

L'ÉCONOMIE DES CÔTES-DU-NORD



Une vue du port du Légué, à Saint-Brieuc. Au premier plan, les Établissements Chaffoteaux et Maury.

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 97 DE **L'OUEST** INDUSTRIEL COMMERCIAL * MARITIME * AGRICOLE

LA CHAMBRE DE COMMERCE DES CÔTES-DU-NORD



a été créée par une ordonnance royale en date du 7 juillet 1819. Sa juridiction s'étend à l'ensemble du département. L'immeuble qu'elle occupe actuellement au 2 boulevard Sévigné à Saint-Brieuc a été inauguré le 17 mai 1931 par M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande et député des Côtes-du-Nord. Le président en exercice à l'époque était M. O. L. Aubert.

Elle administre plusieurs petits ports du littoral nord dont le plus important est le port du Légué - Saint-Brieuc, ainsi qu'un entrepôt réel de douanes. Elle organise depuis 1948 des cours gratuits de perfectionnement comptable.

La chambre de commerce des Côtes-du-Nord est propriétaire de l'aéroport de Saint-Brieuc ; elle en assure l'exploitation. Son trafic est surtout un trafic international (passagers et marchandises) avec les îles anglo-normandes.

BRETONS de PARIS

Fédération des Sociétés bretonnes de la région parisienne
(reconnue d'utilité publique)

Maison de la Bretagne : 3, rue du Départ, Paris (14^e)

*

LES ENFANTS

des

CÔTES du NORD

(association amicale fondée en 1910)

fêteront leur

CINQUANTENAIRE en 1960

Leurs buts : ENTRAIDE, SOLIDARITÉ, FOLKLORE, SPORTS...

Cette Amicale sera la vôtre si vous venez résider dans la Région Parisienne

Siège social : Maison de la Bretagne, 3, rue du Départ

*

Deux atouts maîtres pour votre
propagande dans la région parisienne

1°

" LA BRETAGNE "

La plus forte diffusion des hebdo bretons.
1 million d'exemplaires vendus chaque année.
12 pages illustr., 1 an : 1 220 F.
Spécimen gratuit sur demande.
114, Champs-Élysées, Paris.

2°

" la Maison de la Bretagne "

Centre permanent de propagande
Correspondant officiel des ESSÎ de Bretagne



TOUS A LA MAISON DE LA BRETAGNE
3, rue du Départ, Paris (14^e)-Tél. DAN 27-00

S·C·A·C

Société Commerciale d'Affrètements
et de Combustibles



MANUTENTIONS MARITIMES
Transit - Intervention en douane

CHARBONS
Importation - Gros - Détail

BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
PRODUITS MANUFACTURÉS EN CIMENT



Agence de SAINT-BRIEUC
15, Rue de Rohan - Tél. 7-55

Société Générale

*pour favoriser le développement du commerce
et de l'industrie en France*

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864
CAPITAL FR. 10 MILLIARDS

Siège social :

29, Boulevard Haussmann, PARIS

●
1.400

AGENCES ET BUREAUX EN FRANCE ET EN AFRIQUE

●
Agences à Buenos-Ayres, Londres, New-York
Filiales en Belgique, en Espagne et à Cuba
Correspondants dans le monde entier

●
Agence et Bureaux Permanents :

SAINT-BRIEUC
DINAN-GUIGNAMP-LANNION-PAIMPOL

SOCIÉTÉ KAOLINIÈRE ARMORICAINE

S. A. R. L. AU CAPITAL DE 20 000 000 DE FR.

12, RUE CONNEN-DE-PRÉPÉAN ★ SAINT-BRIEUC ★ TÉL. 12-17



CARRIÈRE ET USINE A
GUESOY (Côtes-du-Nord)

KAOLINS BRUTS

A HAUTE TENEUR EN KAOLINITE

KAOLINS LAVES

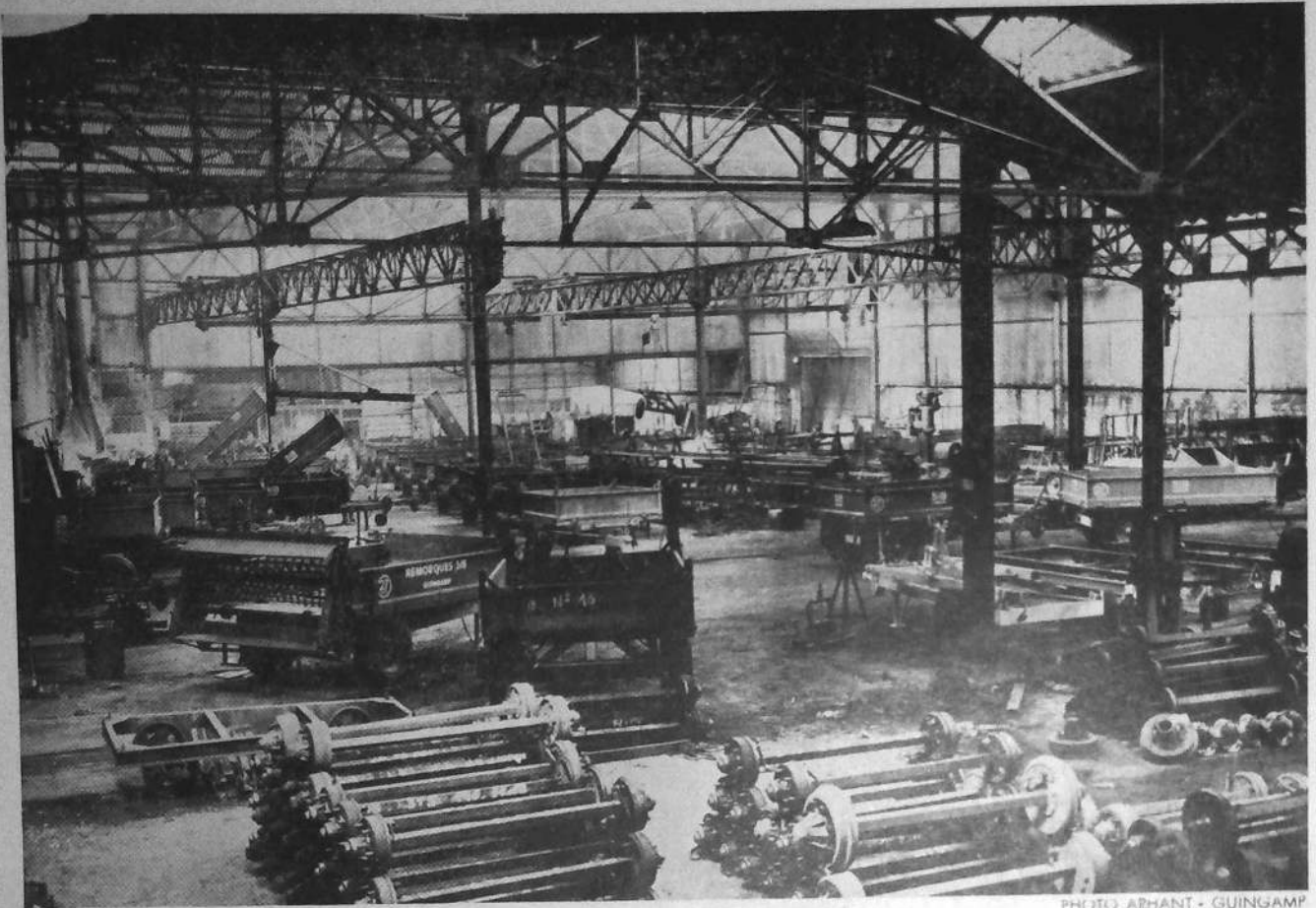
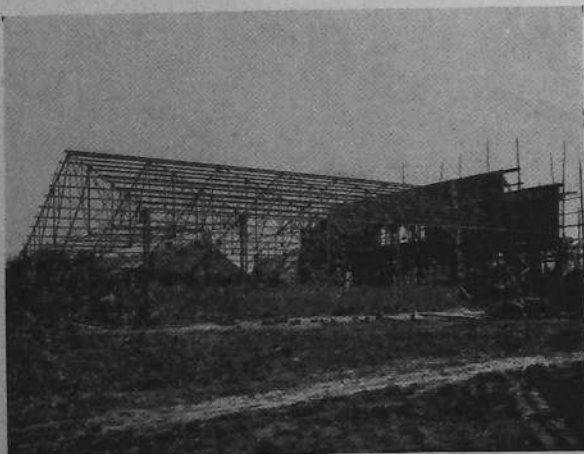


PHOTO ARHANT - GUINGAMP

Vue partielle de l'usine (atelier de fabrication des remorques)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BRETONNE GUINGAMP

REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR L'AGRICULTURE ET LES TRAVAUX PUBLICS
BENNES BASCULANTES — ESSIEUX — CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — HANGARS AGRICOLES — BATIMENTS INDUSTRIELS



Bâtiments industriels



Semi-remorques, type "travaux publics"

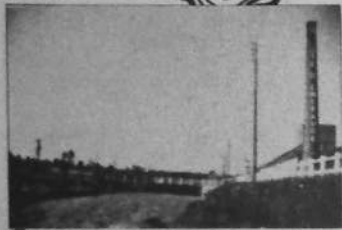


GUINGAMP : Beurrerie du Trieux.
Directeur : M. MADORE.
- Beurre pasteurisé, 15.000 plaquettes par jour.
- 30 employés.
- Vente : surtout dans le Nord et l'Est, les côtes en été.
- Ramassage par cinquante camions.
Installation moderne.



Coopérative laitière de **SAINT-BRIEUC**
Directeur : M. GUYLOMAR
- 30 employés.
- Production : lait stérilisé et pâtes fraîches
- Vente sur place Saint-Brieuc et côtes en été
- Ramassage autour de Saint-Brieuc
par une quinzaine de camions.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE dans les côtes - du - nord



PLANCOET : Laiterie Coopérative de la Côte d'Emeraude.
Directeur : M. BARRAULT.
- 30 employés.
- Production : beurre pasteurisé, lait pasteurisé, pâtes fraîches.
- Ramassage par 15 camions.
- Vente : sur Paris, le Centre ; surtout dirigée vers l'exportation.



CREHEN : Laiterie Nouvelle de l'Arguenon.
Directeur : M. WRACK
- 33 employés.
- Production : beurre pasteurisé.
- Ramassage par 7 camions.
- Vente : 30 % sur la Bretagne,
10 % sur Paris,
le reste dans le Nord.



LOUDEAC : Coopérative Laitière du Plateau de Rohon.
Directeur : M. BAUDIN
- 31 employés.
- Production : beurre pasteurisé.
- Vente : surtout dans le Sud-Est, l'Est et le Nord.
- Expédition : vers la Sarre et la Grande-Bretagne.
- Ramassage par onze camions sur 72 communes, soit : 3.500 adhérents.
- Installation très moderne inaugurée le 21 Mars 1959.
- Centre avicole en construction très important.

ABATTOIRS INDUSTRIELS

ANDRÉ GILLES

ORGANISATION

- ▶ Abattoirs équipés de chaînes danoises complètes.
- ▶ Équipement frigorifique ultra-moderne, fabriquant sa propre glace.
- ▶ Entrepôts d'une contenance de 1 000 porcs.
- ▶ Traitement des soies par une machine allemande unique en son genre, le « loup à carder ».

PRODUCTION

- ▶ Expéditions dans l'Est, le Centre, Paris et la région parisienne, le Midi.
- ▶ Livraison par camions et remorques (rail-route), 3 500 porcs par semaine.
- ▶ Nombreux camions de ramassage prenant livraison des porcs dans un rayon de 80 km.
- ▶ Spécialité de traitement des boyaux et des soies de porcs pour les broseries.

Ce bref résumé de l'activité et de l'organisation des abattoirs industriels André Gilles démontre suffisamment les possibilités de cette société fondée en 1886 — Les porcs entrés vivants dans la chaîne d'abattage sont entièrement traités, depuis la viande jusqu'aux soies, avec un débit impressionnant de 154 porcs à l'heure. Il est à noter que les abattoirs sont agréés pour l'exportation en Italie et Allemagne.

COLLINÉE (Côtes-du-Nord) Tél. 4 et 31

COMPAGNIE D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MÉCANIQUES ET DE TRAVAUX PUBLICS

10, rue Gustave Eiffel
LEVALLOIS-PERRET
(Seine)

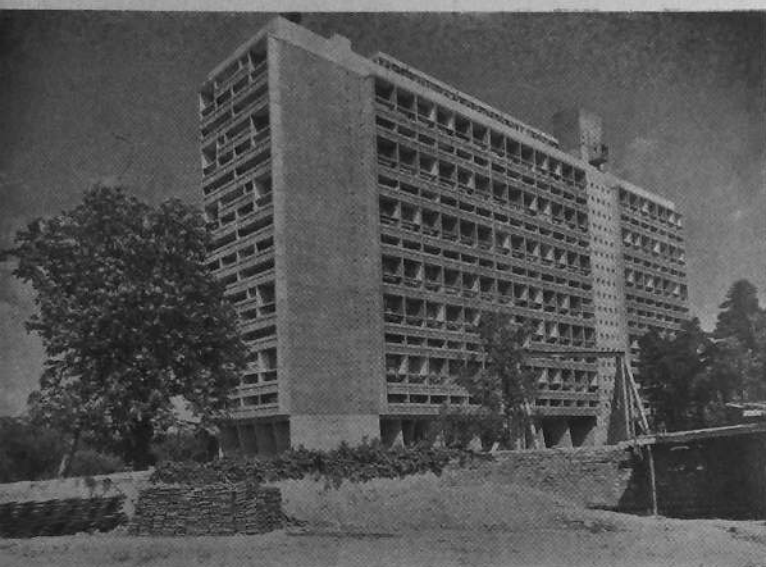
Téléphone : Per. 69-80



Société anonyme au capital
de 310 000 000 de francs

Adresse télégraphique
Entranic-Levallois-Perret

Immeubles d'habitation — Bâtiments industriels



'Unité Le Corbusier' Nantes-Rézé



Classe double procédé S. E. D. M.

CONSTRUCTIONS EN ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS

à usage scolaire et administratif - Usine à DINAN

**TRAVAUX PUBLICS
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

Ets J.-P. CHALOS

SERVICES COMMERCIAUX

165, Rue Saint-Honoré

PARIS - 1^{er}

Tél. RIC. 50-34



USINES
SAINT-BRIEUC
(COTES-DU-NORD)

B. P. 164

Tél. 4-64, 10-24, 12-31

EXPORTATIONS

IMPORTATIONS

PRODUCTIONS PRINCIPALES : LA PORTE FRANÇAISE « CHALOS »
CONTREPLAQUE EN OKOUME OU ACAJOU
LATTES EN OKOUME, Balsa, PEUPLIER OU PIN

AUTRES ACTIVITES : EXPLOITATION FORESTIERE
IMPORTATION DE BOIS DU NORD ET D'AUTRICHE
SCIERIE - PARQUETS - PLINTHES ET MOULURES
MENUISERIES EN SERIE ET CHARPENTES A GRANDE PORTEE
MOBILIER SCOLAIRE (marque « **TUBEBOIS** »)
GROUPES SCOLAIRES PREFABRIQUES

LA MAISON A LA REPUTATION CENTENAIRE !

EN TOUTE QUIÉTUDE

Pour :

- La **CUISINE** professionnelle, collective
- Le **CHAUFFAGE** des grands locaux par air pulsé, infra rouges, etc...
- La production de l'**EAU CHAUDE**
- Les **APPLICATIONS PROFESSIONNELLES** : Charcuterie, pâtisserie, biscuiterie, etc...
- Les **APPLICATIONS INDUSTRIELLES** : Fours à traitements thermiques, fusion des métaux, chalumeaux pour la soudure, le brasage, le découpage, etc...

CHOISISSEZ

le **GAZ** de **COMBUSTIBLE IDÉAL**
VILLE *toujours disponible*

et **EXIGEZ** le tarif **BINÔME** n° 1. 2 ou 3

RENSEIGNEZ-VOUS : au Service Commercial des Subdivisions du Centre EDF-GDF de St-BRIEUC

Quatre générations de papetiers
Plus de 100 ans d'expérience
Trois machines à papier

Belle-Isle-en-Terre



Tél. : 4 et 41 à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord)

Simili sulfurisé
Buvard de pur chiffon
Impression écrite

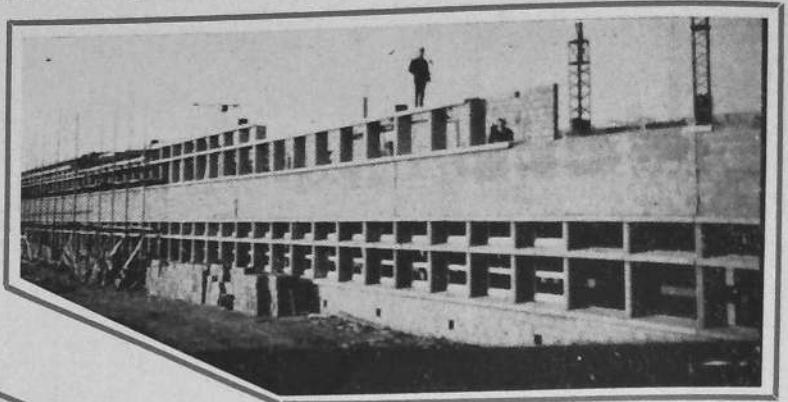
**PAPETERIES
VALLÉE**

TECHNIQUE ET MATÉRIEL MODERNES

CENTRIBÉTON

SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)

tout
le Béton
manufacturé



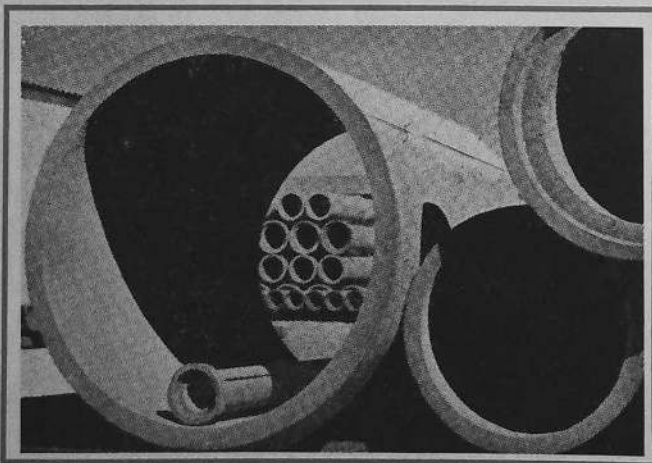
Éléments en cours de montage :
suppression totale de coffrage et d'enduit



Parmi nos réalisations : une vue d'un ensemble terminé

TUYAUX CENTRIFUGES

en diamètres depuis 0 m 12 jusqu'à 1 m 80
Longueurs de 2 m et 3 m à collet



SAINT-BRIEUC

Usine : 96, Rue de Rennes

BUREAUX : 75, AVENUE DU TERTRE NOTRE-DAME

TÉLÉPHONE 1-10, 10-90 et 18-20

PRODUITS VIBRÉS

POUR LE BATIMENT :

Blocs de façade à revêtements incorporés
Encadrements de baies, châssis et claustras
Limons et marches d'escalier
PLANCHERS nervurés
Maisons de vacances
Garages, abris de jardin

POUR ASSAINISSEMENT ET ROUTES :

Caniveaux et conduits ovoïdes
Regards et accessoires
Bordures de trottoirs
Bacs de décantation et d'épuration
Fosses septiques et filtres

CLOTURES, POTEAUX, etc...

Tous moulages sur plans

Centribéton

est à la disposition de
MM. les ingénieurs, architectes,
entrepreneurs, industriels, pour
études de tous problèmes
de **Pièces en Béton**
sur plans et
projets.



L'ÉCONOMIE DES CÔTES-DU-NORD

S O M M A I R E

NOTRE COUVERTURE

Les Etablissements Chaffoteaux et Maury, dont notre couverture montre l'usine de Saint-Brieuc, sont spécialisés depuis plus de cinquante ans dans la fabrication des chauffe-eau instantanés à gaz. L'ensemble industriel de Saint-Brieuc des Etablissements Chaffoteaux et Maury emploie environ 1 200 personnes et peut produire 1 500 appareils par jour. Les chauffe-eau Chaffoteaux et Maury sont vendus directement ou par l'intermédiaire des compagnies associées dans toutes les parties du monde. Une fabrication de générateurs de chauffage central complète depuis quatre ans la gamme des productions Chaffoteaux et Maury.

POUR L'EXPANSION ECONOMIQUE DES COTES-DU-NORD, par M. René Pleven, ancien président du conseil des ministres, député, président du conseil général des Côtes-du-Nord	12
UN PROBLEME HUMAIN : LA FORMATION DES JEUNES, par Mlle Marie-Madeleine Diensch, ancienne vice-présidente de l'assemblée nationale, député des Côtes-du-Nord ..	14
LE DEPARTEMENT DES COTES-DU-NORD ET SES ACTIVITES ECONOMIQUES, par M. René Bougrat, préfet des Côtes-du-Nord	15
LA VOCATION INDUSTRIELLE DES COTES-DU-NORD, par M. J. Sébilleau, président de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord	16
LA VOLONTE INDUSTRIELLE DE DINAN, par M. P. Delahaut, sous-préfet de Dinan ...	18
L'EXPANSION DE GUINGAMP ET DE SA REGION, par M. G. Labrunie, sous-préfet de Guingamp	19
UNE AGRICULTURE EN PLEIN DEVELOPPEMENT	21
L'EVOLUTION ET LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DES COTES-DU-NORD, par M. Henri Krier, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Rennes	22
LE COMITE D'ETUDE ET DE LIAISON DES INTERETS BRETONS	26
LES COTES-DU-NORD S'EQUIPENT POUR ACCUEILLIR DES INDUSTRIES NOUVELLES	27
LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS A LANNION ..	30
LE TRAFIC MARITIME A SAINT-BRIEUC, par M. Roger Lemoigne, directeur de la S.G.A.C.	32
LES INSTALLATIONS PORTUAIRES DES COTES-DU-NORD	33
LES COMMERCES DE GROS DANS LES COTES-DU-NORD, par M. J. Mafart, président du conseil d'administration de la Banque populaire des Côtes-du-Nord et du Finistère.	34
L'ARTISANAT DANS LES COTES-DU-NORD, par M. P. Le Durand, président de la chambre de métiers de Saint-Brieuc	35
LA FOIRE-EXPOSITION DE SAINT-BRIEUC, par M. J. Sauval, secrétaire général de la foire-exposition	36
L'ACCUEIL DES TOURISTES EST LA PREMIERE ACTIVITE ECONOMIQUE DES COTES-DU-NORD, par M. A. Boulhain, président de l'Union des Syndicats d'initiatives des Côtes-du-Nord	38
SAINT-BRIEUC, PORTE AERIENNE DE LA BRETAGNE	40
L'ENERGIE DANS LES COTES-DU-NORD	41
LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU BATIMENT ..	44
L'INDUSTRIE DE LA PAPETERIE	45
L'AVICULTURE DANS LES COTES-DU-NORD	46
LE PORC ET LA SALAISON	47
L'ARBORICULTURE : NOUVEAUX DEBOUCHES POUR LA POMME	48
LES DISTILLERIES CORNIC FRERES	49
SAINT-BRIEUC, CENTRE IMPORTANT POUR LA PRODUCTION FRANÇAISE DU PINCEAU	50
L'INDUSTRIE DU BATIMENT : L'ENTREPRISE RICHET	52
LES GRANITS DE BRETAGNE	54
LES EXTINGCTEURS SIGLI	55
LES ACIERIES DE SAMBRE-ET-MEUSE	56
LES FONDERIES DU PAS ET BRISOU REUNIES	58
LES ETABLISSEMENTS MARECHAL ET BRILLEAUD	59
« LA QUINCAILLERIE BRETONNE » A SAINT-BRIEUC	60
LA QUINCAILLERIE SEBILLEAU FRERES A SAINT-BRIEUC	61
LES ETABLISSEMENTS LE JAMTEL FRERES A GUINGAMP	62
L'ENTREPRISE ROLLAND FRERES A LANNION	63
LES ETABLISSEMENTS ANGE ROSSIGNOL	64
LES ABATTOIRS INDUSTRIELS DE CALLAC	65
UNE EXPLOITATION AVICOLE DE CLASSE INTERNATIONALE : LA MAISON STUDLER	66
L'ABATTOIR DE POULETS A.P.N.I.R.	68
LA SOURCE SASSAY DE PLANCOET	70
LE CIDRE PABU	71

Les photographies illustrant ce numéro ont été prises par :

AGENCE PHOTOGRAPHIQUE FRANÇAISE (Paris) - ARDUINI (Parma) - AUBERT (Loudéac) - BIZIEN (Guingamp) - BLIN (Saint-Brieuc) - CADE (Levallois) - DELAUNAY (Saint-Brieuc) - DUCHESNE (Matignon) - GOALEC (Plancoët) - LES PRISES DE VUES AERIENNES (Paris) - JOEL (Binic) - OUEST FRANCE (Rennes) - VALETTE (Lannion)



SUPPLÉMENT AU N° 97
DE DÉCEMBRE 1959 DE

L'OUEST INDUSTRIEL

PRIX DU N° SPÉCIAL : 4 NF

REVUE MENSUELLE * DIRECTEUR : HENRI LETESSIER
106, Boulevard Malesherbes, Paris - XVII^e - Tél. WAG. 00-60 - C. C. P. 4158-59

REVUES ASSOCIÉES : USINES D'AUJOURD'HUI - L'OUEST INDUSTRIEL - BUREAUX D'AUJOURD'HUI
LA QUINCAILLERIE MODERNE - CHAUFFAGE-PLOMBERIE - DROGUERIE-COULEURS - NOUVEAUTÉS-HABILLEMENT

Pour l'expansion économique

EN commençant par les Côtes-du-Nord la série de ses numéros spéciaux consacrés aux départements bretons, *L'Ouest industriel* a fait un choix judicieux. Au cœur de la Bretagne, les Côtes-du-Nord sont un département-témoin où se posent avec le maximum d'acuité les problèmes de l'emploi et ceux de l'adaptation de notre province à la transformation économique de la France et du monde.

Malgré sa vitalité et son taux élevé de fécondité, le département des Côtes-du-Nord a perdu 138 000 habitants de 1866 à 1954. Ce mouvement va en s'accéléralant : de 1866 à 1906 les Côtes-du-Nord ont perdu un millier d'habitants par an, 1 291 en moyenne de 1926 à 1946, période qui comprend l'holocauste de 1914-1918. Depuis 1946 la perte annuelle moyenne est de 2 972 habitants, due essentiellement à l'exode des jeunes vers les centres industriels de la région parisienne, de la Normandie et de l'Est de la France.

La qualité de ces jeunes hommes et femmes qui quittent les Côtes-du-Nord les fait rechercher dans tous les établissements industriels. Ils sont consciencieux, travailleurs, naturellement disciplinés. Ils ont le goût du progrès. D'excellentes écoles techniques publiques et privées dont l'extension est en cours les préparent à toutes les professions. Des cadres sont également disponibles, souvent formés par les exigeantes disciplines de la marine nationale ou de la marine marchande.

L'industriel qui s'installe dans les Côtes-du-Nord est donc sûr d'y trouver aisément une main-d'œuvre à la fois ardente et dévouée. C'est incontestablement la raison pour laquelle les établissements industriels qui, soit à l'occasion de la guerre 14-18, soit en 39-40, vinrent s'implanter dans les Côtes-du-Nord y sont restés et se sont développés sur place.

L'industriel qui se fixe dans les Côtes-du-Nord est certain aussi d'y trouver auprès des collectivités locales : conseil général, municipalités, ou auprès des services administratifs : préfecture, urbanisme, ponts-et-chaussées, génie rural, une volonté de coopération qui aplanira devant lui et pour lui difficultés et formalités.

Les villes les plus importantes des Côtes-du-Nord : Dinan, Guingamp, Saint-Brieuc et leurs banlieues sont toutes classées « zone critique ». C'est dire que les entreprises nouvelles y sont éligibles pour la prime d'équipement ou pour les facilités de crédit offertes par le fonds de développement économique et social. Elles sont naturellement exonérées pendant plusieurs années de la patente.

Depuis de récents décrets, tous ces avantages peuvent être accordés aussi aux entreprises qui se fixent dans les autres parties du département. Il n'est pas une ville importante qui n'aménage actuellement une zone industrielle : Dinan, Guingamp

des Côtes-du-Nord



Par M. René PLEVEN
Ancien Président du Conseil des Ministres
Député
Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord

aujourd'hui, Saint-Brieuc demain, disposent de tous les terrains nécessaires à des implantations nouvelles.

Le nom de notre département rappelle qu'il se déroule sur une très vaste longueur de côtes, parsemées d'une multiplicité de ports favorables au cabotage, facilitant le double mouvement d'importation et d'exportation si utile à l'activité industrielle.

Que manque-t-il donc à notre département pour que rapidement se développe cette activité et qu'ainsi s'améliore l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie. ?

Il y manque, comme aux autres départements bretons, une politique de l'Etat vigoureusement favorable à la décentralisation. Certes nous pensons que les pouvoirs publics devraient prendre modèle sur l'effort que l'Italie accomplit actuellement en faveur de ses régions les plus méridionales et de la Sicile. Mais avant tout nous demandons que la politique de l'Etat cesse de fausser les conditions de la concurrence entre la région parisienne et les départements qui, comme le nôtre, en sont éloignés de 400 à 500 km.

L'Etat, comme nous l'avons si souvent dénoncé, abaisse artificiellement les prix de nombreux services dans la région parisienne, comme par exemple par les 30 milliards de subvention dont jouissent les transports en commun de cette région. Il défavorise la nôtre par une politique du prix du charbon et de l'énergie qui nous fait perdre le bénéfice des avantages géographiques que nous permettait l'importation maritime.

Mais ce que l'Etat ne peut nous enlever ce sont les ressources agricoles d'un département dont les cultivateurs ont manifesté depuis la guerre un extraordinaire esprit de progrès et dont les productions variées, abondantes, peuvent servir de base à de multiples industries de transformation, accompagnées de toutes les activités orientées sur l'emballage et le conditionnement.

Ce que l'Etat ne peut nous enlever non plus c'est notre volonté de donner à tous les chefs d'entreprises qui veulent créer ou agrandir des usines l'aide maxima et de les entourer d'une ambiance qui facilite leurs efforts au lieu de les contrecarrer.

Ce que l'Etat ne peut nous enlever ce sont les qualités des ouvriers et ouvrières des Côtes-du-Nord qui veulent que leur intelligence et leurs bras puissent s'employer au développement et à la prospérité de la terre à laquelle les Bretons se sentent filialement attachés.

En un mot les Côtes-du-Nord sont un département de forte vitalité, et c'est ce dont a besoin l'industrie.



Par
M^{lre} Marie-Madeleine DIENESCH
Ancienne Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale
Député des Côtes-du-Nord

UN PROBLÈME HUMAIN

LA FORMATION DES JEUNES

LE problème de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle me paraît essentiel ; c'est d'ailleurs un de nos atouts pour demander la création de grandes et de moyennes industries ou l'expansion de celles qui existent.

★

La valeur de cette main-d'œuvre est incontestée — et l'expérience qu'en ont fait par exemple les Usines Renault est largement probante. Outre la qualité humaine, le chiffre de nos disponibilités en ce domaine est très élevé, et le taux de chômage ne les reflète pas. Il serait souhaitable que ce taux ne soit pas le seul retenu pour définir les zones critiques qu'il faut aider. Il faudrait qu'il soit corrigé par le taux d'émigration et de l'exode rural qui frappe très durement en particulier le sud des Côtes-du-Nord. En effet, de très nombreux jeunes gens — et encore plus de jeunes filles, ne se font jamais inscrire au bureau départemental de la main-d'œuvre et sont pourtant en fait à la recherche d'emplois. On constate pour la Bretagne 18 000 départs chaque année.

★

A tous ces jeunes gens et jeunes filles, il convient d'assurer d'urgence une formation professionnelle qui leur permette de répondre aux besoins économiques. En Bretagne, le sous-développement de la formation technique, industrielle et commerciale — comme agricole — est évident. Chaque année augmente le chiffre des demandes refusées par les centres, qu'ils soient publics ou d'initiative privée. Plus nombreux, ces centres devront être mieux adaptés aux prévisions économiques. Il y a trop de lenteur entre la fixation des objectifs économiques et la création ou l'adaptation des centres qui doivent permettre de les atteindre. Cette adaptation est difficile mais primordiale ; des simplifications administratives sont nécessaires aussi. Il faut enfin non seulement multiplier les centres mais aussi donner à la formation générale une place indispensable pour permettre aux jeunes d'éventuelles adaptations ou reconversions inévitables sur le plan local ou sur le plan national.

★

Ce problème n'est pas seulement économique, il est avant tout humain. L'exode vers Paris, le déracinement, l'absence de qualification, les emplois subalternes et mal rémunérés, compromettent gravement le développement et l'équilibre de la vie des jeunes et de leur foyer.

Par
M. René BOUGRAT
Préfet des Côtes-du-Nord



LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD ET SES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMME les autres départements du littoral breton, le département des Côtes-du-Nord est très largement ouvert sur la mer. Ses habitants ont été, de tous temps, attirés par les différents aspects de la vie maritime.

Si les activités de pêche, et notamment la pêche lointaine à la morue, ont à peu près complètement disparu, la tradition demeure et s'exprime dans le renouvellement constant d'un fort contingent de marins embarqués du commerce, dans un trafic de cabotage en nette reprise depuis la guerre, qui intéresse, entre autres, les ports du Légué-Saint-Brieuc, de Pontrieux, de Tréguier, de Lannion.

Dans le domaine nouveau de la navigation aérienne, l'aéroport de Saint-Brieuc assure la relève, par l'importance sans cesse accrue de son trafic suivi avec les îles anglo-normandes et la Grande-Bretagne.

Mais dans ce pays côtier et maritime, l'agriculture est devenue maintenant et de loin l'activité essentielle ; une agriculture en progrès incessant et continu, qui a placé les Côtes-du-Nord au premier rang en France pour la production avicole, au sixième rang pour la production des céréales, à un rang important et très enviable pour l'élevage et la production du bétail, tandis que la douceur du climat au voisinage de la mer et la fertilité du sol permettent l'extension d'une riche production de primeurs (pommes de terre, artichauts, choux-fleurs).

Le long et magnifique ruban de côtes sinueuses, découpées et dentelées, offrant en alternance de belles plages de sable fin, très réputées, et des sites d'une beauté et d'une variété étonnantes, le charme discret et pénétrant des pays de l'intérieur, semés d'églises, de chapelles, de calvaires, de croix de pierre simples et rustiques font des Côtes-du-Nord une terre de tourisme de premier ordre. C'est là une nouvelle richesse qui se développe et le nombre de visiteurs français et étrangers attirés, séduits par le charme du pays breton s'accroît d'année en année.

A ces deux activités essentielles, l'agriculture et le tourisme, l'industrie ajoute un appoint déjà important : métallurgie à Saint-Brieuc et à Guingamp, travail du bois et fabrication de meubles, industrie du papier et du carton, extraction et travail de la pierre de taille, du kaolin et de l'ardoise en sont les branches principales.

Mais pour donner à l'économie du département une assise plus solide et plus équilibrée, un effort d'expansion plus important s'impose comme une nécessité urgente. Il faut ajouter à une agriculture qui entend se moderniser encore et accroître ses possibilités, le soutien, le complément indispensable d'une industrie de transformation et de conditionnement des produits agricoles (abattoirs, silos et entrepôts frigorifiques, fabriques de salaisons et de conserves). Il faut veiller au maintien et au développement des industries existantes et surtout attirer des industries nouvelles.

Pour une telle politique d'essor économique, le département offre les ressources d'une population nombreuse, renouvelée grâce à un taux démographique favorable, et dont le courage, la ténacité, l'ardeur au travail sont les qualités dominantes depuis longtemps appréciées.

Le département des Côtes-du-Nord est donc prêt à accueillir avec ferveur les affaires nouvelles qui viendront s'installer sur son territoire. Il souhaite, résolument et hardiment, s'engager dans une politique d'expansion qui doit lui permettre de mettre en valeur toutes ses possibilités qui sont réelles, et d'apporter à tous ses habitants plus de bien-être, de richesse et de prospérité.

LA VOCATION INDUSTRIELLE

LES deux richesses principales du département des Côtes-du-Nord sont assurément l'agriculture et le tourisme. Ce sont là deux activités en plein développement et qui assurent des ressources à un grand nombre de travailleurs. Le commerce est assez florissant du fait même de la densité de la population. Mais l'industrie, bien que présentant un intérêt certain, n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir.

Un vaste champ d'action s'offre cependant aux entreprises qui désireraient utiliser les ressources humaines et matérielles des Côtes-du-Nord. Le sous-sol, notamment, recèle des richesses partiellement exploitées : de l'ardoise à Plévin et à Maël-Carhaix, du granit dans la région de Dinan, de Ploumanach, de Plaintel ; du sable et du gravier dans la région de Saint-Brieuc ; de l'argile dans la région d'Yffiniac et de Quessoy ; du kaolin dans les environs de cette même localité et à Plémet, de la pierre à chaux au Quiou et à La Harmoye, des matériaux d'empierrement à Mur-de-Bretagne, Plancoët, Pontrieux...

L'existence d'une main-d'œuvre excédentaire pose un problème d'une importance capitale à tous ceux qui s'intéressent à l'économie de notre région. Le seul remède réside évidemment dans l'industrialisation obtenue par le développement de certaines entreprises déjà existantes ou par l'implantation d'industries nouvelles.

CERTAINES INDUSTRIES EXISTANTES PEUVENT ETRE LARGEMENT DEVELOPPEES

Parmi les activités appelées à prendre une place accrue dans l'économie des Côtes-du-Nord, citons en premier lieu le traitement des algues marines. La côte bretonne jouit à cet égard d'une situation privilégiée. La fabrication de l'algine et des alginates, dont les applications sont innombrables, constituent une source de richesse inépuisable, mais il conviendrait que les usines de traitement des algues soient substituées aux usines de brûlage.

Déjà d'autres entreprises ont étudié les possibilités d'étendre leurs activités. Des fabrications d'emballages, en bois et en carton, pourraient ainsi être annexées aux cartonneries et papeteries existant dans le département. Les bonneteries, dont on compte un grand nombre, auraient intérêt à se grouper et à spécialiser leur production.

Des cultures industrielles peuvent, de même, être poussées et rationalisées. Celle du lin, par exemple, est déjà développée dans la région de Pontrieux, de Tréguier et de Lannion : une réorganisation des teillages permettrait à un grand nombre de ceux-ci d'atteindre un meilleur rendement. Des études pourraient d'autre part être faites pour la culture du genêt, notamment dans les parcelles de terrains incultes, en vue de l'utilisation industrielle de cette fibre. Plus généralement, le boisement ou le reboisement devrait être encouragé. Il permettrait à plus ou moins longue échéance l'approvisionnement des papeteries, actuellement tributaires de l'étranger pour la fourniture des matières premières. Il serait intéressant aussi de favoriser l'implantation de châtaigniers greffés, qui se plaisent admirablement dans nos sols, et qui fournissent, en plus d'un fruit apprécié, du bois d'œuvre de même usage que le chêne.

La betterave à sucre pose des problèmes particuliers. Des essais de culture de betteraves sucrières ont été développés en divers points du département, et plus particulièrement dans le triangle défini par les villes de Saint-Brieuc, Lannion et Paimpol. Contrairement à la betterave fourragère, qui épuise le sol, la betterave sucrière apporte aux éleveurs autant d'unités fourragères à l'hectare en feuilles, pulpes et collets, tout en améliorant les rendements en céréales et en apportant, en racines, une recette supplémentaire.

Cette culture convient parfaitement aux régions maritimes. En effet, des essais faits dans le Trégor ont donné des résultats extrêmement favorables. A la date du 15 août, des racines semées le 25 mai, après pommes de terre, ont produit des poids trois fois supérieurs aux poids des semis du mois de mars dans l'Oise, l'Aisne ou la Somme. Or le développement de la culture betteravière dans notre région est conditionné par la construction d'une sucrerie. Cette orientation nouvelle aurait une incidence favorable sur l'économie bretonne éprouvée par la mévente des primeurs. Notons à ce sujet qu'il serait sage, avant de construire cette usine, de développer les essais de culture pendant un court laps de temps, en autorisant à titre provisoire la distillation des récoltes. Signalons enfin l'importance prise depuis quelques années dans le département des Côtes-du-Nord par l'industrie touristique et hôtelière ; elle en constitue maintenant l'une des principales richesses. L'amélioration et la modernisation des hôtels se poursuivent, dans l'ensemble, normalement.

DES CÔTES-DU-NORD

Par M. J. SEBILLEAU

Président de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord



Le problème des transports routiers ne soulève pas de difficultés. Ceux-ci, en effet, doivent assurer un trafic intense pendant la saison estivale. Notons, en passant, qu'ils ont donné jusqu'à ce jour entière satisfaction aux usagers. Il semble tout de même que les possibilités d'extension du tourisme dans notre région ne soient pas encore utilisées au maximum. Augmenter et perfectionner l'équipement hôtelier est bien le but à atteindre, sans oublier l'aménagement des sites destinés à en rendre l'accès facile.

Les syndicats d'initiative œuvrent, d'ailleurs en ce sens, et nos compagnies consulaires ont soutenu leur action pour faire apprécier la beauté de nos sites à un nombre toujours accru de touristes.

L'action énergique entreprise par la Fédération thermale et climatique de Bretagne pour la mise en valeur des vertus thérapeutiques du climat breton et de la cure marine fait son chemin : elle doit aboutir prochainement à la création d'installations médico-climatiques.

Citons à ce sujet un extrait du rapport présenté par M. le docteur Leroy, professeur à la Faculté de Médecine de Rennes sur cette question :

« La Bretagne, « écrit-il », de par sa situation exceptionnelle, avancée sur l'Océan, bénéficie du vent, des aérosols naturels, d'un climat modéré, d'alternances fréquentes dans l'orientation des vents, de variations aériennes favorisant la tonicité et la résistance organiques... Elle est, comme l'a indiqué le Professeur Messerli, de Lausanne, « La Bretagne, « Pays de Santé ».

DES INDUSTRIES NOUVELLES DEVRAIENT ETRE ETABLIES DANS LA REGION

Si la grosse industrie métallurgique ne semble pas devoir trouver des possibilités immédiates d'implantation dans les Côtes-du-Nord, du fait de l'éloignement des centres producteurs de charbon et bien qu'on y trouve, paraît-il, des gisements de fer d'une forte teneur en métal, d'autres activités pourraient trouver leur lieu d'élection dans la région.

Par exemple, des débouchés constants et importants seraient assurés aux industries de terres à feu, qui pourraient s'installer sur les importants gisements d'argile en gare d'Yffiniac (raccordement à la voie ferrée) : ces argiles permettent d'exécuter tous les produits, pleins ou creux, depuis la brique pleine jusqu'aux boiseries, faïences, tuiles, poteries de bâtiment, etc. Le traitement des kaolins est une possibilité analogue : à l'heure actuelle, les kaolins extraits dans les Côtes-du-Nord sont acheminés vers l'Allemagne d'où ils nous reviennent sous forme de produits finis, ce qui est un paradoxe. Il serait éminemment souhaitable qu'une usine de transformation fût créée sur les lieux mêmes de l'extraction, dans la région de Plémet, à proximité de Loudéac, et de Quessoy, à proximité d'Yffiniac sur la ligne Paris-Brest. Enfin, on pourrait également étudier l'utilisation sur place du lin.

Les industries de transformation utilisant la force motrice électrique auraient d'autre part de grandes possibilités d'installation, spécialement celles qui utilisent une main-d'œuvre assez nombreuse et des matières ou produits d'un prix suffisant et d'un tonnage assez réduit pour supporter aisément les frais de transport. Au premier abord, nous pensons dans cette catégorie à la production de l'appareillage électrique spécialisé : appareillage pour T.S.F., relais, appareils ménagers, accessoires de machines électriques, matière plastique, etc.

Dans le domaine des produits agricoles et alimentaires, mentionnons l'intérêt que présenterait l'installation de beurreries, de fabriques de fromages, de biscuits, de pâtes, de conserves de viande, de conserves de légumes (notamment de petits pois et de légumes verts). L'utilisation de la pomme dans la confiserie pourrait être entreprise, ainsi que le traitement et le conditionnement de la viande, avec utilisation des sous-produits, fabrication d'engrais, de colle, etc.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à dire ce que nous attendons du plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne : il doit donner à notre Province sa chance de rénovation et d'expansion. L'exploitation de toutes ces sources de richesses, et leur distribution, font vivre la majeure partie de la population. Il n'est pas douteux qu'une décentralisation bien comprise de l'industrie et l'exploitation du sous-sol riche en minerais et en argiles devraient permettre de fixer la main-d'œuvre excédentaire en lui fournissant du travail. Là est la condition du développement économique du département des Côtes-du-Nord.

Renouant avec une tradition qui a fait son renom dans le passé

LA VOLONTÉ INDUSTRIELLE DE DINAN

Par M. P. DELAHAUT
Sous-Préfet de Dinan

LORSQUE le voyageur, au détour du chemin, découvre dans un site à la fois imposant et aimable, la vieille cité de Dinan, son œil émerveillé va des sévères remparts aux maisons de granit patinées par les ans qui descendent en cascade parmi les fleurs, jusqu'aux bords de la sinueuse Rance où se mire le doux ciel de Bretagne. Quittant à regret ce spectacle et pénétrant dans la ville, il s'étonne d'y trouver, parmi les vestiges d'un passé émouvant, tous les signes d'une activité commerciale intense dans des quartiers modernes et bien agencés où la circulation est dense et animée. Dinan doit ce privilège à la géographie et aux constructions des hommes qui se sont associés pour lui conférer cette vitalité qui frappe le visiteur.

Proche en effet des grandes agglomérations de la Bretagne orientale, Rennes (50 km), Saint-Brieuc (60 km), Saint-Malo (30 km), elle commande le passage de la grande route qui relie la Bretagne septentrionale à la Normandie et au Nord de la France et jalonne la seule voie d'eau navigable (1) permettant le transport économique des marchandises lourdes débarquées au port de Saint-Malo. Elle bénéficie également de voies ferrées qui lui permettent des transports faciles dans tous les axes avec les lignes Dinan-Normandie, Dinan-Saint-Brieuc et Dinan-Ille-et-Vilaine. Enfin, l'aérodrome de Dinard-Pleurtuit, situé à 12 kilomètres, assure des liaisons avec l'Angleterre, l'île de Jersey et, l'été, avec Paris.

Sa zone d'influence s'étend dans un rayon de 30 à 40 kilomètres dans les départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine sur un pays aux productions agricoles très variées. Ses grosses foires attirent des négociants de tous les départements de l'Ouest. Elle est, durant l'été, le centre d'une activité touristique remarquable.

Mais si les Dinannais sont fiers de l'héritage qu'ils ont reçu et auquel ils s'efforcent de conserver tout son attrait et sa beauté ils se tournent aussi résolument vers l'avenir. Ils sont, à juste titre, soucieux de retenir leurs enfants en leur procurant les moyens, sans être contraints de s'expatrier, d'obtenir un em-

ploi convenable en favorisant l'installation d'activités nouvelles. Aussi élus, édiles de la cité et personnalités les plus qualifiées ont-ils tout mis en œuvre pour que ces légitimes aspirations se concrétisent et que Dinan retrouve une vocation industrielle qui a fait son renom dans le passé, tant par la perfection de ses produits, que par l'habileté de sa main-d'œuvre attestées encore par la survivance d'un artisanat de haute valeur professionnelle encouragé par une chambre de métiers propre à l'arrondissement de Dinan.

S'appuyant sur les dispositions de l'arrêté interministériel du 13 juillet 1956, portant approbation d'un programme d'action régionale pour la Bretagne, après de minutieuses études poursuivies pendant cinq ans par des économistes et des techniciens sous l'égide du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (C.E.L.I.B.) animé et dirigé par son président, M. René Pleven, député, président du conseil général des Côtes-du-Nord, ancien président du conseil des ministres, un plan a été établi pour permettre aux industriels dinannais d'étendre leurs installations et à des industries nouvelles de s'implanter. Il est mis en œuvre par un syndicat intercommunal groupant la commune de Dinan et sa voisine la commune de Quevert, créé par arrêté préfectoral du 4 janvier 1958, et aux destinées duquel préside M. André Aubert, conseiller général, maire de Dinan.

L'aménagement d'une zone industrielle, d'un seul tenant, intéressant ces deux unités administratives a été immédiatement entrepris. Son périmètre actuel, *susceptible d'être largement agrandi*, est de forme elliptique (grand axe de 700 m et petit axe de 500 m) et sa superficie est de 20 hectares. Les projets de sa mise en condition ont été approuvés et les travaux de nivellement, adduction d'eau, assainissement, électrification seront mis en adjudication à la fin du mois de novembre 1959.

Les avantages offerts par cette zone industrielle sont nombreux : terrains parfaitement plats n'exigeant aucun travail de terrassement, à des prix très mûrs et facilités de paiement ; desserte

parfaite au moyen de voies transversales nombreuses ; proximité immédiate des quartiers commerciaux et industriels de la ville et de la gare, avec possibilités de raccordement à la voie ferrée ; présence d'une ligne de 60 000 volts rendant illimitées les disponibilités en courant électrique. A ces intéressantes caractéristiques viennent s'ajouter : le rayonnement commercial de la ville particulièrement avantageux pour des industriels recherchant un débouché régional, notamment pour l'agriculture ; l'abondance d'une main-d'œuvre travailleuse qui s'adapte très facilement aux techniques les plus modernes ; un excellent climat social à tel point qu'aucun conflit du travail n'est survenu depuis plusieurs années ; la possibilité de réaliser d'importantes économies sur les salaires et les charges sociales en raison de l'abatement de zone ; la présence d'excellents établissements d'enseignement, dont un collège technique qui va être reconstruit à neuf et un centre d'apprentissage féminin ; la possibilité de loger facilement les cadres ou les employés de maîtrise qui viendraient de l'extérieur ; un climat sain et salubre, la proximité de la mer, des distractions variées ; une volonté de la part de la municipalité d'apporter son concours aux industries nouvelles, y compris le dégrèvement maximum de la patente et enfin un équipement sanitaire complet comportant hôpital et cliniques.

Ces remarquables conditions ont déjà incité plusieurs chefs d'industrie à s'installer à Dinan. Certains commencent leur installation. Des lots sont toutefois encore disponibles, ainsi que le fait ressortir le plan. Leurs prix sont extrêmement avantageux, très inférieurs à leur valeur réelle, grâce aux sacrifices consentis par les municipalités de Dinan-Quevert. Aussi ne pouvons-nous qu'insister auprès de tous ceux que cette offre pourrait intéresser de s'adresser, sans tarder, à M. le maire de Dinan (services de la zone industrielle) afin d'en profiter. Nous gagnons que les retardataires ne pourraient que regretter de n'avoir su saisir à temps une occasion aussi rare.

(1) La Rance et le canal d'Ille-et-Rance.

Vers un démarrage rapide des industries liées à la terre

L'EXPANSION DE GUINGAMP ET DE SA RÉGION

Par M. G. LABRUNIE
Sous-Préfet de Guingamp

SITUÉE au carrefour de l'Armor (pays de la mer) et de l'Argoat (pays des bois), la ville de Guingamp demeure un très important marché agricole et commercial tributaire de la prospérité de la zone rurale étendue dont elle est le centre.

A ce titre, et comme la plupart des cités de la Bretagne intérieure, elle a été directement affectée par l'évolution de l'agriculture bretonne au cours du dernier demi-siècle. Les transformations intervenues dans la structure même des exploitations et dans les façons culturales, jointes à une natalité qui a toujours été très forte, ont eu pour conséquence tout à la fois une dépopulation progressive des cantons ruraux qui l'entourent, cependant que le surplus de main-d'œuvre devenu ainsi disponible doit s'expatrier pour trouver, notamment dans la région parisienne, le travail qui lui fait défaut sur place, malgré l'existence d'entreprises industrielles anciennes (tels les Ets Tanvez) ou plus récentes (S.I.B., etc.) qui constituent un élément non négligeable de son potentiel économique.

C'est en fonction de cette situation bien connue que les autorités locales et les pouvoirs publics se sont efforcés de développer l'industrialisation du secteur de Guingamp, de manière à fournir sur place à cette main-d'œuvre disponible une occupation qu'elle est présentement obligée d'aller chercher au loin.

Il a donc été décidé de créer une zone industrielle et de consentir aux industries qui viendraient s'y installer les facilités optimales permises par les textes réglementaires.

Mais ces mêmes autorités ont compris que, pour réussir une opération de décentralisation industrielle, il est préalablement nécessaire de créer une infrastructure générale qui débord largement le cadre de l'industrialisation proprement dite. C'est ainsi que des efforts considérables ont été effectués ou sont en cours, notamment dans le domaine du logement et de l'équipement scolaire.

Au cours de ces dernières années, l'Office H.L.M. de Guingamp a terminé 240 logements qui sont présentement occupés ; une tranche de 80 logements supplémentaires est en cours de réalisation et pourra être habitée dans quelques semaines.

Dans le domaine du logement

Simultanément, la Coopérative d'H.L.M. réalisait un programme d'accession à la propriété intéressant 60 logements actuellement terminés.

Trois groupes du genre « Castors », très largement aidés par la municipalité et les pouvoirs publics, ont réalisé 116 logements actuellement achevés, cependant que 53 vont sortir de terre sous quelques jours.

Enfin, des sociétés privées, qui ont foi dans le développement économique de la ville de Guingamp, construisent présentement 230 logements locatifs dont le gros œuvre est très avancé.

Par ailleurs, un projet de rénovation d'ilots insalubres est actuellement en cours d'étude dans le quartier du « Trotrieux » et l'on peut espérer sa réalisation dans un délai assez rapproché.

Il apparaît que l'ensemble de ces réalisations, comportant près de 800 logements nouveaux, devrait apporter une solution satisfaisante au problème du logement dans l'agglomération de Guingamp.

Sur le plan scolaire

En dehors des écoles primaires, dont deux nouveaux groupes ont été construits ces dernières années, des travaux très importants, actuellement en cours à la section féminine du Lycée, et un projet de construction d'un Lycée de garçons neuf dont la première tranche est d'ores et déjà financée, doteront l'ensei-

L'expansion de Guingamp et de sa région

gnement secondaire à Guingamp d'installations susceptibles de faire face à tous les besoins, si l'on tient compte, par ailleurs, de l'existence d'importants établissements secondaires privés.

Sous l'angle plus particulièrement industriel vient d'être achevé et ouvert, le 15 septembre dernier, un Centre d'apprentissage qui groupe 350 élèves et qui pourra fournir aux industries locales une main-d'œuvre et des cadres particulièrement qualifiés.

J'ajoute, pour être complet, que le département vient de décider la création à « Kernilien », près de Guingamp, de l'École départementale d'agriculture qui viendra compléter un ensemble scolaire particulièrement important et adapté aux contingences régionales.

La zone industrielle

Cette infrastructure générale réalisée, les autorités locales se sont attachées à la réalisation du projet de zone industrielle.

Deux zones ont été retenues au plan d'urbanisme et la première — celle dite de « la Patte d'Oie » — est dès maintenant en voie d'équipement. Un certain nombre d'entreprises ont déjà décidé de s'installer sur cette zone dont le succès paraît dès maintenant assuré.

La caractéristique essentielle du développement industriel envisagé réside dans le fait que la majorité de ces industries se rattachent directement à la production agricole de la région. Il est bien certain que la recherche d'industries traitant des matières premières inexistantes dans la région, pour aussi souhaitable qu'elle puisse être, se heurtera à des difficultés certaines. Par contre, une industrialisation à base de transformation et de commercialisation des produits agricoles dont la région est grosse productrice doit constituer une formule qui présente, au départ, les plus grandes chances de succès.

Présentement, il est prévu l'installation, sur la zone de Guingamp, d'un ensemble comportant : un abattoir intercommunal primitivement prévu pour 2 500 tonnes mais dont la capacité sera vraisemblablement doublée — voire triplée — par sa transformation en abattoir industriel ; un entrepôt frigorifique de grande capacité et un abattoir de volailles réalisé par la Société A.P.N.I.R. et qui doit être d'importance européenne, puisqu'il prévoit au départ une chaîne d'abatage de 4 000 volailles à l'heure.

Si l'on sait que le département des Côtes-du-Nord en général, et notamment l'arrondissement de Guingamp, se caractérisent par une production considérable de bétail de boucherie et de porcins d'une part, par un développement extraordinaire de l'aviculture, d'autre part, on concevra l'intérêt que présente l'ensemble envisagé.

J'ajoute qu'outre la certitude que ces industries trouveront sur place la matière première indispensable, cet investissement industriel devrait faciliter le débouché de la production agricole, lui donner, par les moyens frigorifiques dont il disposera, une souplesse qu'elle n'a jamais connue et éviter, notamment dans le domaine de l'aviculture, des prix « en dents de scie » qui ont, dans les années passées, mis parfois en cause l'avenir même de cette production.

Parmi les autres industries dont l'implantation est également prévue à Guingamp figurent : une fabrique d'emballages pour les œufs et deux fabriques d'aliments du bétail, industries qui, elles aussi, sont en relation directe et étroite avec la production locale et devraient donc trouver sur place la matière première et les débouchés indispensables.

On peut donc espérer que l'industrie locale va prendre, dans les mois à venir, un démarrage rapide centré sur la production agricole de la région.

Les activités agricoles et le problème du reboisement

Le développement industriel de la région de Guingamp ne doit pas faire oublier que l'agriculture constitue l'élément essentiel de la production locale. Ce qui vient d'être dit des relations étroites entre les industries dont l'installation est prévue et ladite production prouve d'ailleurs que nul n'a perdu de vue cet état de fait.

Il est certain que l'agriculture locale a connu, au cours des quinze dernières années, un progrès continu qui s'est traduit, grâce aux efforts conjugués des producteurs et des services techniques spécialisés, par une orientation nouvelle de la production et une recherche permanente de la qualité.

Les agriculteurs de la région ont compris notamment l'intérêt, dans une région au climat maritime doux et humide, du développement de la production de viande et des produits laitiers qui sont particulièrement demandés sur le marché national et international.

Les efforts faits tant au moyen de l'insémination artificielle que par le contrôle laitier, l'implantation, dans les zones les plus riches, de la race bovine normande ont marqué un progrès considérable sur les méthodes d'élevage traditionnelles.

Dans le même esprit, les efforts entrepris par un certain nombre de pionniers dans le sud de l'arrondissement ont donné à l'élevage du mouton, notamment de race South-Down, un renouveau particulièrement encourageant qui devrait permettre une utilisation rationnelle de pâturages secs de qualité médiocre.

Il reste cependant, malgré ces efforts largement couronnés de succès, des milliers d'hectares de landes qui, s'ils ne manquent pas de pittoresque, ont fait considérer certaines parties du sud de l'arrondissement comme sans avenir agricole. Il semble que, pour ces secteurs où la transformation des landes en pâturages ne peut être envisagée, une solution à terme pourrait donner un nouvel avenir aux zones considérées. Il s'agirait, en l'occurrence, de pratiquer une vaste politique de reboisement, la plupart des landes dont il s'agit pouvant parfaitement convenir à certaines essences de plantations.

La Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement de la Bretagne, qui équipe présentement la zone industrielle de Guingamp, s'est intéressée à ce problème et envisage, en deuxième urgence, de réaliser, à titre d'expérience sur des landes inexploitées, des plantations sylvestres dont la réussite devrait, dans l'esprit de ses promoteurs, prendre la valeur d'exemple et être le point de départ d'une large politique de reboisement. Ainsi se trouverait ultérieurement réalisé cet équilibre sylvo-pastoral qui est très certainement tout à la fois l'avenir et la chance de la partie sud de l'arrondissement.

Pour être complet, je dois ajouter que l'arrondissement de Guingamp demeure un centre très important de l'élevage du cheval de trait et postier breton qui, malgré le développement du machinisme agricole et de la traction mécanique, conserve encore d'importants débouchés. Le passage fréquent de commissions d'achat étrangères prouve que, de l'Espagne jusqu'au Japon, on apprécie les qualités exceptionnelles de cette race, cependant que les producteurs s'orientent également vers l'élevage d'animaux de boucherie dont la production française est déficitaire.

Cette note n'a pas la prétention de tracer un tableau complet de l'activité économique de la région de Guingamp. Il faudrait, pour cela, évoquer entre autres le maintien des activités traditionnelles telles que les ardoisières de la région de Mael-Carhaix, dans le domaine industriel, ou la production de pommes de terre de semence et de consommation, dans le domaine agricole.

Ce qu'il importe toutefois d'affirmer c'est que les autorités locales ont parfaitement saisi le sens de l'évolution de l'économie générale à l'heure du Marché commun et semblent décidées à s'y adapter en utilisant les qualités de travail et d'opiniâtreté qui sont la marque des populations bretonnes.

Il semble que les premiers résultats obtenus permettent de faire confiance aux hommes dévoués et dynamiques qui ont pris à cœur la lourde tâche de cette adaptation aux conditions nouvelles de l'évolution économique.

UNE AGRICULTURE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

DANS le département des Côtes-du-Nord, comme plus généralement dans la région de Bretagne, l'agriculture a toujours été l'activité principale. La population rurale des Côtes-du-Nord représente les 81 pour 100 du total de la population du département (contre 46 pour 100 en moyenne pour la France entière) et la population agricole active s'élève à 62 pour 100 du total (contre 36 pour 100 en France). De tous les départements français, il n'y en a qu'un, la Creuse, où la culture de la terre occupe une proportion encore plus importante de la population.

Aussi n'est-il pas surprenant de noter que, depuis quelques années, les Côtes-du-Nord se situent, par la valeur de leur production animale et végétale (compte tenu de la commercialisation et de la consommation sur place) entre le 3^e et le 8^e rang des départements français, à une place voisine de l'Ille-et-Vilaine, le Nord et le Finistère arrivant en tête. La production des Côtes-du-Nord est, par rapport à celle des autres départements français :

- au 1^{er} rang pour le sarrasin et pour l'aviculture ;
- au 2^e rang pour les betteraves fourragères ;
- au 3^e rang pour les pommes de terre ;
- au 4^e rang pour le cidre et pour les oignons ;
- au 7^e rang pour la production laitière ;
- au 8^e rang pour la viande ;
- et au 9^e rang pour le blé.

Longtemps archaïque dans ses méthodes, l'activité agricole des Côtes-du-Nord a bénéficié des progrès techniques au fur et à mesure que les sols ont été amendés, que le développement des transports a rendu aisé l'apport des engrais et de la chaux depuis la Mayenne et l'Anjou et depuis que la mise en valeur des terres a permis l'introduction ou l'extension des cultures essentielles (pommes de terre, froment), des prairies artificielles et l'essor de l'élevage. Au cours des dernières années, l'équipement du département s'est poursuivi à un rythme soutenu.

L'électrification en surface du territoire tout entier a été menée à bien. En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, alors que les Côtes-du-Nord occupaient en 1954 le 86^e rang des départe-

ments français avec seulement 15 pour 100 de la population desservie en eau, les programmes des années 1955 à 1957 ont permis d'installer ou d'améliorer la distribution dans quatre-vingt-deux communes. Parallèlement, le remembrement était poursuivi et, à la fin de 1959, on compte six communes remembrées, douze communes en cours de remembrement, trente-neuf projets de remembrements et soixante-douze projets d'échanges amiables.

**

La vulgarisation des méthodes modernes de culture est assurée par la direction des services agricoles, notamment sous le rapport de la fertilisation rationnelle, de l'étude des fumures, de la création de prairies temporaires, de la conservation des fourrages, des analyses de terres et de la sélection du bétail.

Pour améliorer la productivité, a été créée en 1952 la zone-témoin de Loguivy-Plougras, groupant trois cents cultivateurs répartis sur trois communes. Un ensemble de techniques modernes a été mis en œuvre et des progrès considérables ont été obtenus. La moyenne des rendements est passée de 10 à 28 qx pour le blé (avec un maximum de 50 qx) ; elle s'est élevée à 30 qx pour l'orge et à 27 qx pour l'avoine ; cultures fourragères et prairies temporaires ont été développées et des résultats importants ont été atteints pour l'amélioration du cheptel bovin.

De nombreux groupes d'agriculteurs soucieux de progrès techniques se sont constitués d'autre part. A la fin de 1959, il existait vingt C.E.T.A., vingt groupes d'études créés par la chambre d'agriculture et plusieurs centres de vulgarisation (à Loudéac, à Lanvollon, à Broons). Ces groupes, formés chacun de 15 à 20 cultivateurs, se réunissent une fois par mois, font le bilan des expériences faites par leurs membres et suivent les conseils d'agents techniques qui visitent les exploitations. Enfin un centre de comptabilité et d'économie rurale dépendant de la chambre d'agriculture a été mis en place.

Tel est l'effort d'un département qui, au moment où le Marché commun ouvre à l'agriculture française dans son ensemble des perspectives immenses, entend conserver le rang qu'il avait conquis sur le marché national.

L'ÉVOLUTION ET LES PERSPECTIVES

L'étude de la population d'une région ou d'un département est pleine d'enseignements pour l'établissement d'un diagnostic sur la situation économique et sociale, ainsi que pour la préparation de mesures de politique économique.

Les phénomènes qui affectent la population, en effet, peuvent être considérés tantôt comme le reflet de certains états typiques de l'économie — et à ce titre ils précisent les grandes tendances qui animent l'économie considérée —, tantôt comme la condition du développement économique, — et ils peuvent jouer un rôle de frein ou de moteur suivant les cas.

La population de la Bretagne présente un certain nombre de traits spécifiques, qui tiennent en particulier à la prépondérance de la population agricole et à l'importance corrélatrice de l'émigration ; mais, parmi les régions agricoles, la Bretagne occupe une place à part en raison d'une vitalité démographique qui s'est maintenue longtemps, contrastant avec le déclin démographique de nombreux départements agricoles (1).

Si les quatre départements de la VI^e région économique offrent du point de vue économique et du point de vue démographique beaucoup de caractères communs, il n'en reste pas moins que chaque département a sa physionomie propre, et la population des Côtes-du-Nord en particulier justifie une étude spéciale, car elle tranche sur plusieurs points sur l'aspect de celle de l'ensemble de la région.

Le département des Côtes-du-Nord marque tout de suite son originalité au milieu des autres départements bretons, par le sens de son évolution démographique : c'est le seul de la région dont le nombre d'habitants ait diminué en valeur absolue depuis un siècle. En 1954, sa population, avec 503 000 habitants, se trouve à 21 % au-dessous du niveau de 1851 et à peu près au chiffre de 1801. Ce pourcentage de dépopulation est comparable à celui qui a affecté plusieurs départements du Centre et du Sud-Ouest, transformés en « déserts démographiques » (par exemple, la population de la Dordogne a diminué de 25 %, celle du Lot-et-Garonne de 22 %, entre 1851 et 1954).

C'est également dans les Côtes-du-Nord que le dépeuplement atteint la zone la plus étendue : 331 communes sur 391, soit 85 %, ont subi une réduction de population entre 1936 et 1954. Seuls échappent à ce recul, le long de la côte, le secteur oriental de la Baie de Saint-Brieuc, le Trégor, la Côte de Granit, et les communes voisines de Saint-Brieuc.

La population de quelques villes connaît un certain développement : la population de Saint-Brieuc est passée de 31 640 à 37 670 habitants, de 1936 à 1954, ce qui représente une augmentation de 19 % et un accroissement moyen de 1,6 % par an ; un recensement partiel effectué en 1958 donne le chiffre de 41 520 habitants, qui traduit un accroissement encore supérieur, qui est de 2,5 % par an. La population de Dinan avait marqué également un net accroissement, entre 1936 et 1954 ; celle des autres villes était plutôt stagnante. Au contraire, dans de nombreux cantons ruraux, la perte de population enregistrée de 1936 à 1954 atteint de 10 à 20 %. Ces faits sont caractéristiques d'une forte émigration rurale : la population qui abandonne l'agriculture quitte pour la plus grande partie le département ; mais une partie se dirige cependant vers des emplois offerts par des activités commerciales, administratives, ou par des services, dans les bourgs ou les villes de la contrée, dont la population tend ainsi à augmenter plus ou moins vite.

L'importance des déplacements de population vers le

reste du territoire a pu être considérée comme la caractéristique dominante de l'économie bretonne (2) ; or ces migrations se révèlent particulièrement précoces et intenses dans le département des Côtes-du-Nord. Il est donc intéressant de mesurer ce mouvement migratoire et d'en préciser certains aspects.

L'ÉMIGRATION DE LA POPULATION

Les calculs de l'émigration apparente faits par M. Philipponneau (3) montrent qu'à l'intérieur de la Bretagne, le département des Côtes-du-Nord tient une place spéciale : c'est celui qui, depuis 1831, a dégagé les contingents les plus importants d'émigrants, en nombre absolu comme en valeur relative. De 1831 à 1954, les Côtes-du-Nord ont enregistré une émigration nette de 387 000 personnes hors du département, ce qui représente plus du tiers de l'émigration totale de la Bretagne au cours de cette période (1 034 000 personnes) ; le chiffre du Finistère, qui vient ensuite, n'atteint que 300 000 personnes, alors qu'il s'agit d'un département doté d'une population plus nombreuse.

Avec de telles valeurs, les Côtes-du-Nord se trouvent en tête de l'ensemble des départements français pour l'importance de l'émigration nette au cours des années les plus récentes, qu'on la mesure par rapport aux recensements ou par les migrations électorales. Toutefois, si l'on considère l'importance relative de l'émigration par rapport à la population du département, les Côtes-du-Nord viennent au troisième rang des départements français ; la Lozère et la Corse, ayant un nombre d'habitants plus faible, souffrent d'une dépopulation plus forte en pourcentage, bien que portant sur des effectifs moins nombreux.

(1) Les caractéristiques de la population bretonne ont fait l'objet d'études de M. Philipponneau, H. Krier et C. Guilomar, publiées dans le *Bulletin de conjoncture régionale*, 1956, nos 1, 2-3, 4 ; 1958, no 1. Le présent article leur fait de nombreux emprunts.

(2) Cf. M. Philipponneau : *Le problème breton et le programme d'action régionale*, A. Colin, 1957, auquel nous empruntons plusieurs statistiques sur l'émigration apparente.

(3) Ouvrage cité, p. 33.

DÉMOGRAPHIQUES DES CÔTES-DU-NORD

Par M. Henri KRIER

Professeur de la Faculté de droit et des sciences économiques de Rennes
Secrétaire général du Centre régional d'études et de formation économiques

Il est possible de préciser la physionomie des migrations en tenant compte de l'orientation des mouvements. L'examen des migrations d'électeurs (1) montre que, pour des années récentes (1949-1953), la population des Côtes-du-Nord, comme celle de l'ensemble de la région d'ailleurs, n'est pas caractérisée par une « mobilité » supérieure à la moyenne nationale, si on l'apprécie en ajoutant la proportion du corps électoral qui change de commune à l'intérieur du département et celle qui sort du département. Il y a là l'indice d'une relative stabilité de la population : dans bien des départements, la population bouge davantage ; mais ce qui est spécifique en Bretagne, c'est que les mouvements s'y font pour une large part à sens unique : les départs n'y sont pas compensés, comme souvent ailleurs, par un nombre équivalent d'arrivées. Ce qui caractérise nos départements, c'est moins l'importance globale des départs de leurs habitants, que le fait de donner aux autres régions sans en recevoir autant.

LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION

Le mouvement naturel de la population, qui résulte des tendances de la natalité et de la mortalité, reflète un certain nombre de caractéristiques sociales et économiques du département ; d'autre part, il conditionne les prévisions que l'on peut faire sur l'évolution prochaine de la population. A ce double titre il mérite une étude, même brève.

1. Pendant longtemps la Bretagne a connu une forte natalité qui lui a permis de maintenir sa population, malgré une émigration importante. Mais depuis quelques années et particulièrement depuis la guerre, on assiste à un alignement des *taux de natalité* de la région sur le taux national ; celui-ci n'est plus que légèrement inférieur aux taux de la Bretagne. Le département des Côtes-du-Nord est celui qui a dans la région le taux brut de natalité le plus faible ; le tableau I en montre les valeurs à quelques dates typiques.

Tableau 1. — Taux bruts de natalité (pour 1 000 h.)

	1884	1911	1938	1954	1956	1957	1958
Côtes-du-Nord	28,1	24,2	16,6	18,4	18,3	17,9	17,8
VI ^e Rég.	30,6	24,6	17,4	19,1	19,2	19,2	19,1
France	24,9	19,0	14,6	18,8	18,4	18,5	18,1

L'évolution retracée par ce tableau met en lumière la relation qui existe entre l'intensité de l'émigration et la faiblesse des taux de natalité. C'est le département des Côtes-du-Nord qui est atteint le premier et le plus sensiblement par l'émigration, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle ; son taux de natalité en subit le contre-coup, il tombe nettement au-dessous du taux moyen de la région, tout en restant supérieur au taux national. Par la suite, le taux de la région, qui s'est lui-même abaissé, rejoint le taux moyen de la France

(1) Les migrations d'électeurs, connues par les fichiers de l'I.N.S.E.E., ne représentent qu'une fraction des migrations totales. Elles donnent pourtant une idée valable du sens des courants migratoires.

entière ; mais celui des Côtes-du-Nord devient inférieur au taux national au cours de ces dernières années.

Il est naturel que le taux brut de natalité soit amoindri dans un département où, comme nous venons de le voir, les générations de 20 à 40 ans, qui sont les plus fécondes, sont réduites par l'émigration ; de ce fait, les naissances sont moins nombreuses et, rapportées à l'ensemble de la population, elles font apparaître un taux de natalité moindre.

2. Les *taux de mortalité* peuvent être évalués de la même façon que les taux de natalité, selon que l'on tient compte ou que l'on fait abstraction de la répartition par âge de la population. Les taux bruts de mortalité dans les Côtes-du-Nord sont légèrement supérieurs au *taux moyen de la région*, lequel est lui-même plus élevé que le taux national.

Tableau 2. — Taux bruts de mortalité (pour 1 000 h.)

	1884	1911	1938	1954	1956	1957	1958
Côtes-du-Nord	23,7	21,5	17,5	13,0	13,8	13,1	11,6
VI ^e Rég.	25,7	20,3	16,7	12,5	13,1	12,5	12,3
France	22,7	19,5	15,4	12,8	12,4	11,9	11,2

Cette particularité des Côtes-du-Nord ne peut s'expliquer par la structure de la pyramide des âges, car les générations âgées représentent un pourcentage inférieur au pourcentage national. D'ailleurs, le taux comparatif de mortalité, calculé pour 1954, montre également que pour la population masculine (et cela se répercute sur la population totale), les Côtes-du-Nord ont un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale, laquelle dépasse déjà de 18 % le taux moyen national.

Il résulte de ce taux comparatif que la « surmortalité » observée dans la région, et plus spécialement dans les Côtes-du-Nord, n'est pas imputable à la répartition par âge de la population, puisqu'elle se vérifie également avec les taux comparatifs ; mais elle signifie que la population bretonne est frappée par des décès plus précoces que l'ensemble de la population française. Il semble bien que ce phénomène, qui est surtout observé pour la population masculine, soit dû à l'alcoolisme, qui, en diminuant la force de résistance de l'organisme, accroît le risque de mort dans de nombreuses maladies.

Les travaux effectués par l'Institut national d'études démographiques ont d'ailleurs mis en relief la relation qui existe dans le temps et dans l'espace entre la consommation d'alcool et la surmortalité masculine ; cette relation est particulièrement nette dans les régions de l'Ouest de la France, caractérisées par une forte consommation de cidre et d'alcool de pommes.

Il est permis d'attirer l'attention sur ce danger social, dont les effets sont mesurés par les taux exposés ci-dessus : à la déperdition de force dont souffre la population bretonne du fait des migrations, s'ajoute celle qui résulte d'une mortalité excessive.

Au moment où la région fonde ses perspectives d'expansion économique sur son potentiel humain, sur les forces de travail qu'elle offre à des industries nouvelles, il est particulièrement nécessaire de se préoccu-

per de ce problème, afin que la chance majeure du développement régional, l'importance et les qualités de sa population, ne risque pas d'être compromise. Il semble que ce soit principalement par l'éducation et l'information que des remèdes puissent être apportés à cet état de chose : l'importance des conséquences sociales et économiques entraînées par l'alcoolisme justifie une mobilisation de l'opinion et de tous les organismes qui peuvent avoir une influence sur le comportement de la population : organismes professionnels, associations, collectivités locales (1).

3. *Les taux de mortalité infantile* suscitent une conclusion analogue. Ils sont dans les Côtes-du-Nord régulièrement supérieurs à la moyenne régionale, qui dépasse légèrement elle-même la moyenne nationale.

Tableau 3. — Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances)

	1954	1955	1956	1957	1958
Côtes-du-Nord	42,1	38,6	37,5	33,3	28,7
VI ^e région	39,2	37,5	34,8	31,0	27,9
France	36,6	34,2	31,6	29,2	28,1

La diminution régulière des taux est le signe d'améliorations certaines réalisées depuis quelques années. Les efforts ne doivent pourtant pas être arrêtés, car le taux français est encore plus élevé que dans bien des pays voisins. Une amélioration et une décentralisation de l'équipement sanitaire à l'intérieur du département, la diffusion d'informations auprès des jeunes, devraient permettre de consolider et d'amplifier les résultats déjà obtenus.

4. L'examen de l'évolution démographique d'un département n'offre pas seulement un intérêt historique, tenant à l'explication du passé, mais il apporte des lumières sur l'avenir proche, car le développement d'une population est naturellement déterminé par la structure atteinte à un moment donné, laquelle a été modelée par les tendances antérieures. D'après ce que nous savons des migrations et du mouvement naturel de la population dans les Côtes-du-Nord, nous ne serons pas étonnés que ce département soit celui de la région qui ait la population *relativement la plus vieille*. Ce caractère se rapporte à la répartition de la population par grands groupes d'âges, comme on peut le faire dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. — Structure comparée de la population par groupe d'âge en 1958

	0-20 ans	20-60 ans	60 ans et +
Côtes-du-Nord	33,4 %	50,8 %	15,8 %
VI ^e région	33,7 %	51,2 %	15 %
France	31,5 %	52 %	16,5 %

Ce qui est grave, dans l'immédiat, c'est la part de la population d'âge actif qui est plus faible dans la région et spécialement dans les Côtes-du-Nord ; la charge des générations « improductives » pèse donc plus lourdement sur la population en âge de travailler. Toutefois l'importance des générations jeunes contient une promesse d'amélioration, à condition que l'émigration s'atténue.

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Toute action économique, qu'elle soit le fait des entreprises ou des pouvoirs publics, implique nécessairement l'emploi de prévisions. Sur le plan national, les plans d'équipement s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses concernant l'évolution de l'emploi, du revenu, de la consommation, du produit global. Les

(1) Une Commission départementale de lutte contre l'alcoolisme a été créée par le conseil général des Côtes-du-Nord, qui a effectué et publié en 1955 une enquête très documentée, en particulier sur le coût social de certaines conséquences de l'alcoolisme.

mesures prises en vue de promouvoir le développement économique d'un département doivent également partir des transformations prévisibles des principales structures sociales et économiques, et à ce titre les prévisions démographiques présentent un très grand intérêt, non seulement elles renseignent sur le mouvement de la population totale, mais elles peuvent être utilisées pour des prévisions sur les variations de l'emploi ; d'autre part, elles sont particulièrement sûres, puisque les tendances démographiques ne se modifient que lentement et leur projection à cinq ou dix ans peut se faire sans de trop grands risques d'erreur.

La direction régionale de l'I.N.S.E.E. a présenté une évaluation qui repose sur l'hypothèse d'une émigration moins intense que celle observée entre 1946 et 1954 (1). Cette hypothèse se justifie par l'allure des migrations d'électeurs observées au cours des années récentes, qui constituent la seule information — approximative — sur les migrations intérieures, dans l'intervalle de deux recensements.

L'évaluation de la population des Côtes-du-Nord, qui tient compte d'un courant d'émigration atténué, aboutit aux résultats suivants :

	1954	1955	1956	1957	1958
(Milliers d'habitants)	507	505	502	501	499

La population des Côtes-du-Nord diminuerait ainsi de 1 000 à 2 000 personnes par an, ce qui correspondrait à une émigration de 3 à 4 000 personnes par an (au lieu d'une émigration moyenne de 6 400 par an entre 1946 et 1954).

Ces évaluations semblent être assez proches de la réalité, car les prévisions de naissances faites par l'I.N.S.E.E. sur les mêmes bases se sont trouvées confirmées à 1 % près, en 1957 et 1958, pour le département des Côtes-du-Nord, alors que l'écart est beaucoup plus grand pour l'ensemble de la région.

Si le rythme d'émigration supposé se maintenait, la population des Côtes-du-Nord représenterait donc en 1960 environ 495 000 habitants, au lieu de 507 000 en 1954 (en comptant à leur domicile les militaires du contingent).

Des prévisions sur l'évolution de la *population active* présentent l'intérêt de fixer un ordre de grandeur pour le nombre d'emplois non agricoles qu'il faudrait créer afin de permettre l'occupation sur place de la totalité de la population et arrêter ainsi le mouvement d'émigration.

Etant donné la date à laquelle nous sommes arrivés, nous pouvons nous limiter à l'étude des prévisions élaborées pour la période 1960-65. Dans les Côtes-du-Nord, la population active augmenterait de 1960 à 1965 de 8 600 personnes (6 600 hommes et 2 000 femmes) du seul fait du *mouvement naturel de la population*, en tenant compte des taux d'activité constatés en 1954 pour chaque âge. (La prolongation de la scolarité obligatoire réduira évidemment ce nombre.)

Mais ce nombre ne représente pas une exacte estimation du nombre d'emplois qu'il faudrait créer de 1960 à 1965 pour fournir du travail sur place aux effectifs nouveaux qui atteindront l'âge actif. Il suppose en effet le maintien de la structure actuelle de la population active ; or la population affectée à l'agriculture diminuera certainement, de sorte que les personnes quittant l'agriculture viendront grossir le nombre des candidats à un emploi industriel ou commercial provenant des jeunes générations.

Des calculs effectués (2) en tenant compte du mouvement naturel de la population active agricole mascu-

(1) Bulletin régional de statistique, Supplément 1957, p. 2. Ces évaluations concordent avec celles que nous avons présentées dans le Bulletin de conjoncture régionale, 1956, n° 4, p. 133, dans l'hypothèse C, caractérisée par une atténuation des migrations par rapport à 1946-1954.

(2) R. Pressat, « La population agricole des départements : Structure actuelle, évolution jusqu'en 1964 », Population, 1957, n° 2.

line et des migrations professionnelles prévisibles permettent de présenter quelques chiffres qui évoquent au moins l'ordre de grandeur de l'évolution probable. D'après l'étude citée, la population active agricole masculine des Côtes-du-Nord augmenterait de 3 000 unités entre 1954 et 1964 du seul fait du mouvement naturel ; mais des départs de l'agriculture sont à prévoir, d'abord chez ceux qui avaient de 15 à 34 ans en 1954 (on adopte les taux de migration observés de 1946 à 1954 en les diminuant de 20 %); mais aussi chez les enfants d'agriculteurs, qui avaient de 5 à 14 ans en 1954 et qui vont arriver progressivement à l'âge actif ou à celui de l'apprentissage. R. Pressat suppose qu'il y aura dans cette classe d'âge 75 % d'entrées dans l'agriculture. Ce pourcentage nous apparaît trop élevé pour la région ; en effet une enquête effectuée par la Jeunesse agricole chrétienne auprès d'un grand nombre de ses adhérents a révélé que dans les Côtes-du-Nord près de 50 % des jeunes agriculteurs n'avaient pas l'intention de rester dans l'agriculture, ceci s'expliquant par la dimension moyenne particulièrement modeste des exploitations et par l'insuffisante rentabilité qui en résulte. Nous avons donc doublé les chiffres de R. Pressat pour les migrations chez les enfants d'agriculteurs et obtenu alors les résultats suivants (en arrondissant les nombres) :

Population active agricole masculine en 1954	75 000
Mouvement naturel de cette population de 1954 à 1964	+ 3 000
Migrations chez les 15-34 ans de 1954	- 7 000
Migrations chez les 5-14 ans de 1954	- 9 000

Population active agricole masculine en 1964 62 000

L'évolution de la répartition de la population active masculine serait alors la suivante :

	1954	1960	1965	Par rapport à 1954
Population active masculine	140 000	143 000	150 000	+ 10 000
dont agricole	75 000		62 000	- 13 000
non agricole	65 000		88 000	+ 23 000

On voit donc que le nombre d'emplois masculins non agricoles devrait passer de 65 000 en 1954 à 88 000 en 1965 (et encore avons-nous placé en 1965 la population agricole estimée pour 1965, alors qu'elle diminue d'année en année).

Comme l'accroissement de la population active sera plus fort entre 1960-65 qu'entre 1954-1960, nous pouvons estimer que le nombre d'emplois masculins non agricoles à créer de 1960 à 1965 dans les Côtes-du-Nord serait de l'ordre de 15 000 (66 % de 23 000), et pas seulement de 6 600 comme le montraient les premiers calculs. Pour l'ensemble de la population, il s'élèverait vraisemblablement au niveau de 20 000, car les jeunes filles employées dans l'agriculture ont tendance elles aussi à aller vers d'autres activités ; cela représenterait 4 000 emplois nouveaux par an entre 1960 et 1965, si l'on voulait supprimer totalement l'émigration hors du département.

Notons pour terminer que cette évaluation des emplois à créer, qui ne vise d'ailleurs qu'à fournir un ordre de grandeur, nous paraît être un maximum : en effet, nous avons utilisé des hypothèses peut-être trop pessimistes sur l'évolution de l'agriculture ; d'autre part, la prolongation de l'âge de scolarité diminuera le nombre des jeunes qui entreront dans la population active.

Enfin il faut préciser que le nombre d'emplois dont la création est souhaitable ne doit pas provenir entièrement de l'installation d'entreprises industrielles nouvelles (ou de l'extension d'entreprises anciennes), car un certain nombre d'emplois doivent être créés indirectement, par suite de la distribution de revenus supplé-

mentaires, dans des activités telles que le bâtiment, les commerces, les services. Il n'est pas impossible que la création de 2 000 emplois « visibles » (dans des entreprises nouvelles par exemple) entraîne finalement par contre-coup la création dans le département d'un nombre équivalent d'emplois par suite de l'utilisation de revenus accrus. Ici encore il ne s'agit que d'une estimation, mais qui n'est pas dénuée de vraisemblance.

CONCLUSIONS

Il est permis de tirer de l'étude démographique des Côtes-du-Nord quelques conclusions valables pour l'orientation de la politique d'expansion économique.

a) La nécessité d'un développement économique des Côtes-du-Nord ressort de la gravité particulière de l'évolution démographique du département : il s'agit en effet du département breton qui a subi et continu à subir l'émigration la plus forte ; c'est le seul dont la population diminue, dont le nombre des naissances se restreint chaque année, signes d'une détérioration certaine de son « capital humain ».

Du point de vue de l'intérêt général de la nation, il n'est pas opportun de laisser se créer des déserts démographiques. Les régions où la population diminue et simultanément vieillit, constituent pour l'économie nationale des poids morts qui freinent le progrès du revenu de l'ensemble du pays.

Au lieu d'attendre que la collectivité nationale soit amenée à prendre en charge les départements « économiquement faibles » — ce qui est inéluctable —, il est plus raisonnable de susciter, par une aide financière appropriée, un regain d'activité dans les régions où il existe un potentiel de forces de travail. Il n'est pas question de défendre des privilèges en faveur de telle région, mais d'encourager une meilleure répartition géographique des industries, nombreuses dans l'état actuel de la technique, dont la localisation n'est pas impérativement fixée.

L'intérêt social de ces mesures est d'autant plus grand qu'il s'agit de régions à forte population actuelle et où le déclin démographique est le plus menaçant, ce qui est bien le cas des Côtes-du-Nord.

b) Il ne faut pas se cacher que le développement économique des Côtes-du-Nord suppose des changements importants dans les structures actuelles. L'ampleur de l'exode subi par ce département est explicable par l'importance de la population rurale ; celle-ci est certainement appelée à diminuer. Ce n'est sans doute pas un hasard si le département des Côtes-du-Nord ne possède que deux villes de plus de 10 000 habitants. L'existence de centres urbains plus nombreux, qui sont des foyers de développement, est de nature à ralentir l'émigration hors du département.

Il conviendrait, d'autre part, que l'expansion économique soit mieux répartie à l'intérieur du département : un déséquilibre fâcheux risque de se produire si seule la partie côtière continue à se développer, et la partie sud à se dépeupler. Le problème mériterait d'être examiné avec les responsables des départements voisins du Finistère et du Morbihan, qui ont des cantons présentant des caractères analogues à ceux du sud des Côtes-du-Nord.

c) La situation démographique des Côtes-du-Nord montre enfin que le département ne manque pas d'éléments favorables pour entreprendre un développement de son économie. La population est encore plus jeune que la moyenne nationale, et les prévisions avancées mettent en lumière l'importance des effectifs qui vont gonfler la population active dans les prochaines années.

Le département se présente donc avec un potentiel démographique encourageant pour sa croissance économique : il est plus facile de créer des emplois pour une population en excédent que de réanimer des régions vidées de leur population. Il est urgent de profiter de cette « richesse en hommes », qui va en se dégradant à mesure que le temps passe.

LE COMITÉ D'ÉTUDE ET DE LIAISON DES INTÉRÊTS BRETONS

C'EST à Saint-Brieuc, en décembre 1950, que s'est tenue la réunion de fondation du C.E.L.I.B. Depuis cette date, l'organisation régionale n'a cessé de se développer en Bretagne. Mais il était normal que l'initiative vint de ce département des Côtes-du-Nord, placé au centre de notre province et qui, sans doute de ce fait, ressent avec une particulière netteté l'unité des problèmes économiques, sociaux et humains qui se posent de Brest à Rennes, de Saint-Brieuc à Vannes et à Nantes.

Chacun des départements bretons a certes sa physionomie et ses besoins propres. Il peut même exister un certain particularisme départemental, provoqué par près de 170 ans d'administration commune. Mais l'histoire de l'unité bretonne remonte bien au delà et se compte par siècles. Quant aux données géographiques et économiques, elles sont permanentes.

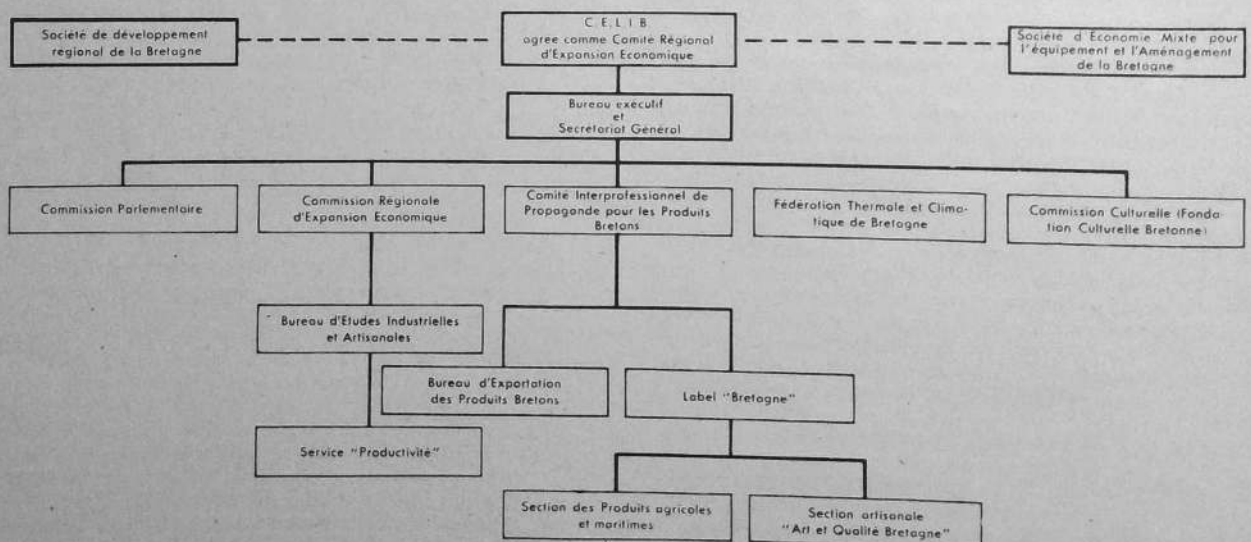
Après la dernière guerre, au moment où commençaient à se poser les grands problèmes de reconstruction de la France, d'expansion économique, d'équipement national et d'aménagement, il convenait de mettre en place un organisme solide capable de représenter valablement la Bretagne, d'exprimer ses besoins et de défendre en permanence ses intérêts.

Telle est la vaste tâche du C.E.L.I.B. qui groupe aujourd'hui, à côté des conseils généraux, des chambres de commerce, d'agriculture, de métiers, l'ensemble de la représentation parlementaire bretonne, plus de six cents municipalités et environ deux cents organismes professionnels et syndicaux.

Tout a été dit — et souvent dans cette revue même — sur l'action du C.E.L.I.B. en Bretagne et sur son rôle dans le lancement de la politique des économies régionales en France. Mais la structure du Comité, devenue de plus en plus complexe en fonction même de son développement, est souvent mal connue.

« L'organigramme » que nous publions ici intéressera tous ceux qui suivent les activités régionales dans nos départements bretons. Nous l'avons fait contrôler par M. Joseph Martray qui, avec le président René Pleven, fut il y a neuf ans à l'origine du C.E.L.I.B. et qui en est le secrétaire général depuis sa création.

L'ORGANISATION DU C. E. L. I. B. EN BRETAGNE





Le pont franchissant le Gouëdic tel qu'il apparaîtra en 1962.

LES CÔTES-DU-NORD S'ÉQUIPENT POUR ACCUEILLIR DES INDUSTRIES NOUVELLES

LA Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement de la Bretagne a dans ses attributions l'aménagement des voies de communication, et des zones d'habitation et d'industrie dans les départements de la VI^e région économique, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan. Elle rassemble à cet effet des représentants des quatre départements ci-dessus, des chambres d'agriculture et de commerce de la région, de la caisse des dépôts et consignations et de la Société centrale pour l'équipement du territoire enfin.

Nouveaux quartiers d'habitation et nouvelle zone industrielle à Saint-Brieuc

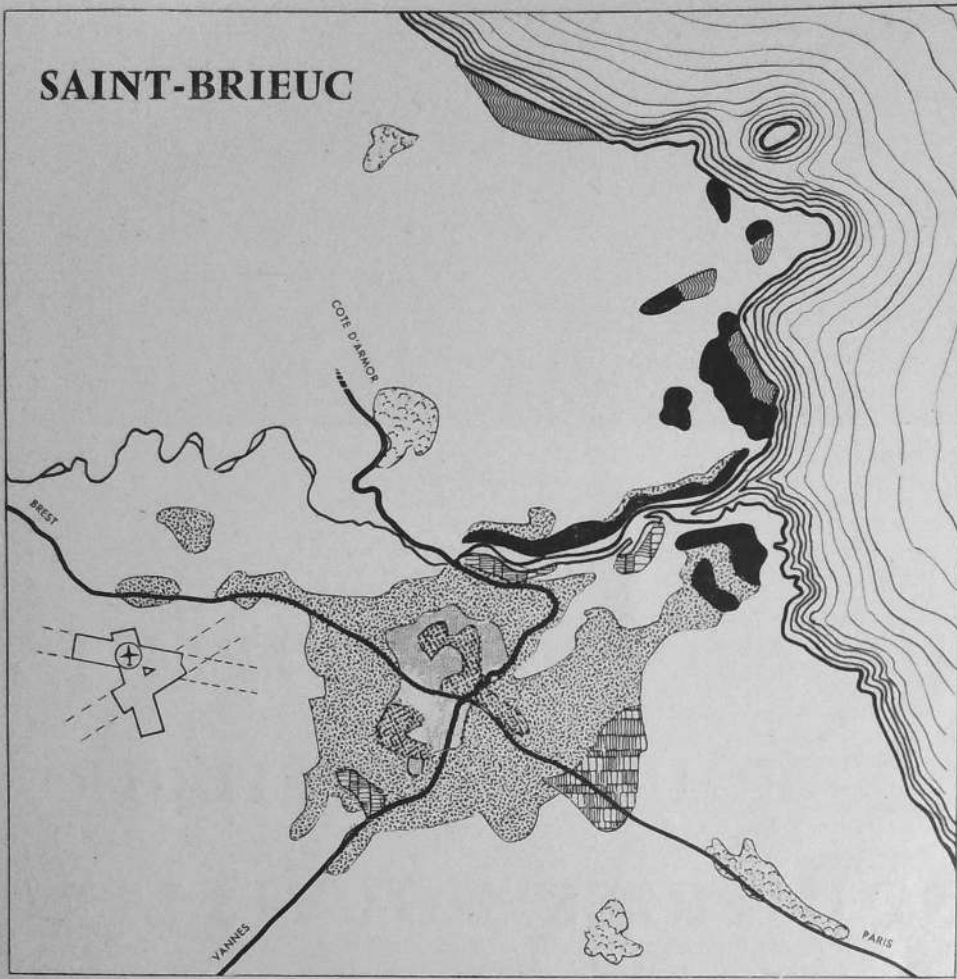
A Saint-Brieuc, les projets en cours de réalisation concernent l'aménagement d'une zone qui comprendra 2 500 logements, zone qui sera reliée au centre de la ville par un nouveau pont lancé sur le Gouëdic. La Société d'économie mixte réalise l'infrastructure de cette zone — voirie, création de centres commerciaux, construction d'écoles et de bâtiments destinés à abriter les services commu-

naux — et y coordonne la construction. Celle-ci démarrera en juin-juillet 1960 pour quelque 1 100 logements, dont certains dans une tour haute de seize étages.

Le pont franchissant le Gouëdic, dont nous donnons ci-dessus la préfiguration, n'assurera pas seulement les communications de ce nouveau quartier avec le centre de l'agglomération, il permettra aussi de réaliser la déviation par le nord de la route de Paris. Cette route, évitant désormais une banlieue industrielle peu attrayante, aboutira devant le Palais de justice de Saint-Brieuc, sur une place où sera aménagée une gare routière. Le pont comprendra une arche en béton de 80 m de portée ; il doit être terminé dans deux ans, pendant l'hiver 1961-1962.

En ce qui concerne l'industrie, la ville de Saint-Brieuc disposera de trois zones bien distinctes. Deux existent déjà : l'une, couvrant 7 ha dans le quartier du Légé, occupée par des dépôts d'essence et autres ; l'autre, de 10 ha, au sud-ouest de la gare ferroviaire, utilisée par diverses entreprises. La troisième, qui sera la plus importante, couvrira une superficie de 39 ha à cheval sur la route nationale n° 12 reliant Paris à Brest. Elle est

SAINT-BRIEUC







aménagée par la Société d'économie mixte suivant les termes d'un traité de concession accordé par la ville. Située aux alentours immédiats des futurs abattoirs de la ville, elle conviendra particulièrement aux industries de transformation de produits alimentaires.

Des activités industrielles nouvelles bénéficieront à Saint-Brieuc de conditions humaines très favorables. Outre la main-d'œuvre susceptible d'être recrutée directement sur place, les chefs d'entreprise pourront trouver là, grâce au réseau des transports urbain et suburbain, tout le personnel qu'ils désirent. A quoi il faut ajouter que le niveau des salaires y est moins élevé qu'à Rennes et dans d'autres villes de la Bretagne orientale, et que les conflits du travail n'y ont jamais connu un caractère de gravité.

Une usine d'alvéoles plastiques pour œufs s'installera à Guingamp

A Guingamp, le plan d'urbanisme prévoit l'aménagement de deux zones industrielles.

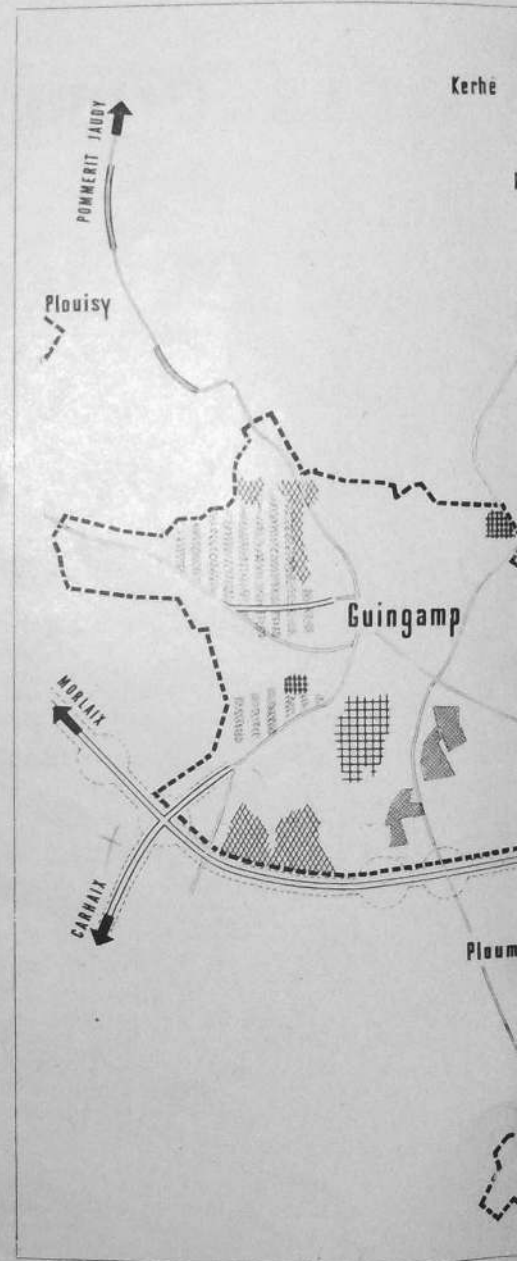
L'une, dite de la Patte d'oie, est située

-  Localisations commerciales.
-  Zone d'habitations continue.
-  Zone résidentielle.
-  Zone industrielle.
-  Centres ruraux.
-  Plages et estivants.
-  Localisation de pêcheurs.

au sud de la ville et couvre une superficie de 74 ha. Les travaux d'équipement de cette zone ont été confiés par un syndicat intercommunal à la Société d'économie mixte ; ils commenceront en janvier 1960. Un abattoir intercommunal et des entrepôts frigorifiques sont prévus dans cette zone. On y installera aussi un centre d'abattage de volailles et, en liaison avec cette catégorie d'activités, diverses entreprises, dont une fabrique d'alvéoles en matières plastiques pour œufs, seule de ce type en France. Il reste là 2 ou 3 ha disponibles. Le prix de cession prévu est de 700 F le m².

L'autre zone est située à la sortie de Guingamp en direction de Saint-Brieuc, entre la route nationale n° 12 et la voie ferrée de Paris à Brest. Elle a une superficie de 41 ha. Comme la précédente, cette zone est reliée à la route et au fer.

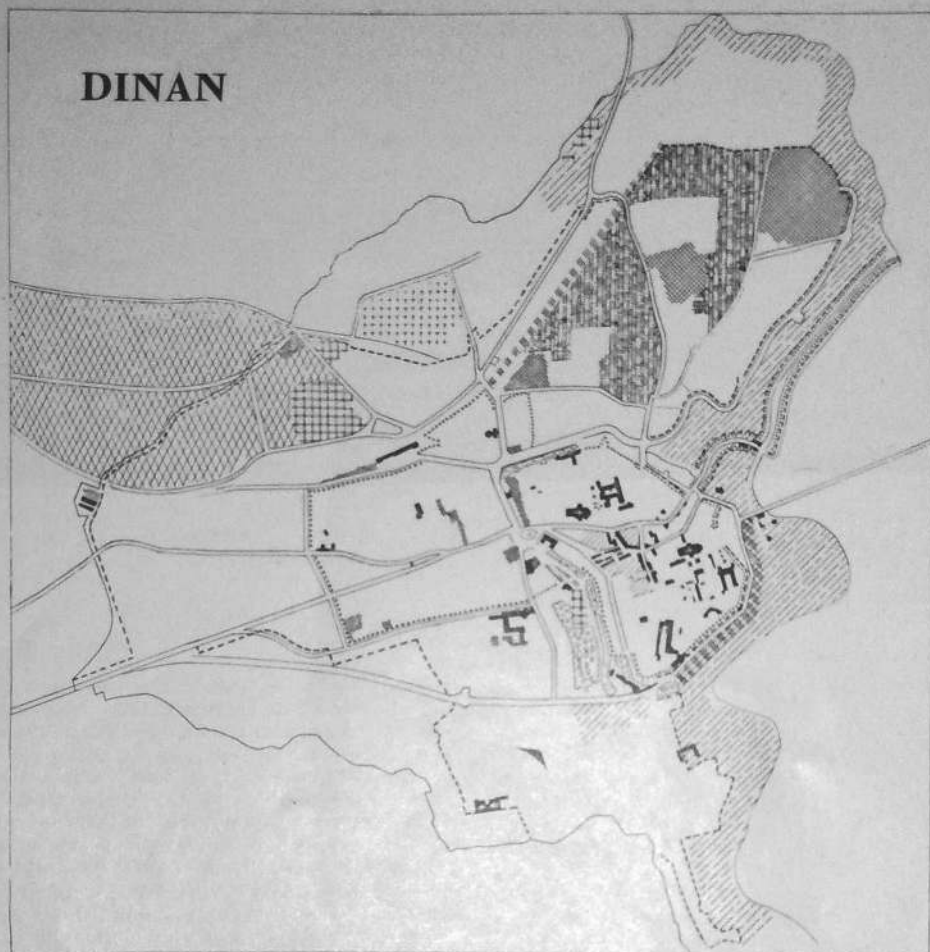
Les perspectives d'industrialisation de la région de Guingamp sont liées au fait qu'il s'agit d'une ville où s'opère le contact entre la zone d'économie riche et complexe du Trégorrois et les zones agricoles moins prospères de l'intérieur. Une main-d'œuvre abondante, mascu-



line et féminine, est immédiatement disponible et l'abattement de zone des salaires est là au niveau maximal.

L'électricité et le textile dans la zone de Dinan-Quevert

La zone industrielle de Dinan déborde le territoire de la commune et occupe une partie de celle de Quevert : elle couvre une superficie totale de 84 ha. Comme dans les cas précédents, les travaux ont été confiés par un syndicat intercom-



GUINGAMP

- == Voirie projetée, nouveaux alignements.
- ▨ Réserve pour services publics.
- Marge de reculem.
- ### Espaces boisés à conserver.
- ▧ Terrain de sports existant.
- ▩ Zones industrielles.
- Périphérie d'agglomération.
- ▨ Zones dont l'aménagement sera fixé par un projet complémentaire.

- Périphérie d'agglomération.
- Limite secteur A (construction en ordre continu).
- Immeubles classés, édifices publics.
- ▨ Réserve pour services publics.
- ▨ Réserve pour espaces libres publics.
- ▧ Terrains de sports existants.
- ▨ Réserve pour terrains de sports.
- ▨ Servitude non œdificandi.
- ▨ Espace soumis à une servitude de protection.
- ▨ Cimetière.
- ▨ Zone industrielle.
- ▨ Ilots insalubres.
- ▨ Zone soumise aux règlements sur les lotissements.

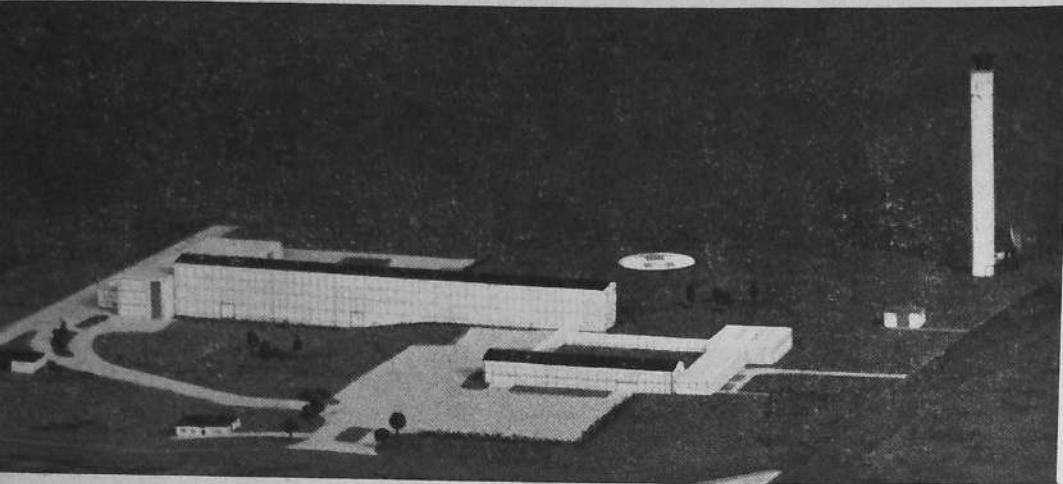
munal à la Société d'économie mixte, qui a lancé récemment les appels d'offres pour la mise en viabilité d'une première tranche, située sur le territoire de la commune de Dinan. Le prix de cession prévu du terrain dans cette zone est de 850 F le m².

De nombreuses demandes ont été présentées déjà par diverses entreprises, et certaines d'entre elles, la Compagnie d'entreprises électriques, mécaniques et de travaux publics, la Société des Fila-

tures du Capricorne, entre autres, ont commencé la construction de bâtiments.

Dinan possède un collège technique, un centre féminin d'apprentissage et une école technique privée. C'est dire qu'il serait aisé à un industriel de recruter sur place une main-d'œuvre déjà formée et adaptable immédiatement aux techniques les plus modernes, qu'il s'agisse de mécanographie et de machines électroniques pour les femmes, de carrosserie et de mécanique pour les hommes. Le rayonnement commercial de la ville, étendu à tous les départements bretons et à la partie la plus proche de la Normandie, est un avantage en ce qui concerne la fixation d'industries recherchant un débouché régional.

Nous parlons ailleurs dans ce numéro de l'installation du Centre national d'études des télécommunications dans une zone industrielle proche de Lannion. Celle-ci couvrira 11 ha. Deux autres zones industrielles sont inscrites aux plans d'urbanisme des communes des Côtes-du-Nord : l'une à Lamballe (9 ha), l'autre à Paimpol (5 ha).



DES TÉLÉ

*Cinq cents
techniciens et agents
travailleront
dans le laboratoire
le plus moderne
d'Europe*

LES « Télécommunications », c'est-à-dire toutes les transmissions quasi-instantanées des informations à distance soit par fil, soit par radio, soit encore par tous autres systèmes optiques ou plus généralement électromagnétiques, répondent aux exigences de notre monde moderne au même titre que les moyens de transport bateau, train, automobile, avion.

Elles constituent un merveilleux ensemble de câbles, d'ondes qui englobe l'univers assurant partout la diffusion des nouvelles, qu'il s'agisse d'un écrit (télégraphe), d'un son (téléphone, radiodiffusion), d'une image (télévision), d'une mesure (radar), d'un ordre (radioguidage d'un engin).

Complexité, diversité, telles sont les caractéristiques de la technique des télécommunications qui est l'une des plus savantes parmi les techniques modernes.

C'est au Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.), créé en 1944 et réorganisé en 1954, qu'a été confiée la lourde tâche de créer et de réaliser des matériels, en un mot de mettre en valeur cet immense domaine scientifique et technique.

DÉPENDANT directement du ministère des postes et télécommunications, le C.N.E.T. est à la fois le service des recherches et de contrôle techniques de cette administration et l'organisme interministériel chargé dans le domaine des télécommunications, des recherches de base intéressant l'ensemble des départements de la défense nationale, de l'intérieur, des travaux publics et transports, de la radiodiffusion et télévision d'outre-mer.

Ce caractère interministériel procède du souci de grouper et de coordonner

en cette matière les efforts pour les rendre plus productifs.

Les effets de cette concentration ont été particulièrement heureux puisqu'aujourd'hui, le C.N.E.T. est le *plus grand laboratoire européen de recherches électroniques*. Il groupe, dans de vastes bâtiments construits à Issy-les-Moulineaux, deux mille personnes parmi lesquelles 200 physiciens et ingénieurs.

LES moyens se trouveront encore accrus avec l'implantation d'une annexe à Lannion (C.-du-N.) dans le cadre de la décentralisation des établissements industriels de l'Etat (Comité de décentralisation institué par décret du 30 juin 1955). C'est le premier exemple de l'espèce affectant un organisme officiel.

Les travaux de construction commenceront incessamment et aboutiront à la mise en place d'un vivant « complexe », car aux laboratoires de recherche pure ne tarderont pas à s'adjoindre des usines ainsi que de nombreux centres d'enseignement. Déjà un échelon constitué par un groupe d'hélicoptères, véritables laboratoires volants, spécialement équipés pour les essais en vol, y est à pied d'œuvre.

Il n'est pas douteux qu'un essor nouveau va être donné à cette région grâce à cette heureuse initiative.

L'ACTIVITÉ du C.N.E.T. est de nature très variée ; elle s'étend des recherches et études de base à caractère scientifique jusqu'à la réalisation et à l'établissement des spécifications des matériels. Certaines ont un caractère général qui rend leurs résultats applicables à des utilisations multiples ; elles sont menées

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES ÉCOMMUNICATIONS A LANNION

par le Service général ; d'autres au contraire répondent à des besoins plus spécifiques : elles sont conduites par la Section particulière des postes et télécommunications. Parmi les voies principales dans lesquelles sont engagées les études du Centre, citons :

— L'investigation systématique de la haute atmosphère qui s'inscrit dans le programme des grandes campagnes d'étude de la physique du globe. Dans ce domaine, le C.N.E.T. a récemment apporté une notable contribution à l'année géophysique internationale. Les travaux sur l'ionosphère sont axés à la fois sur l'élaboration d'une théorie physique de l'ionosphère et sur l'exploitation statistique des renseignements recueillis en vue d'assurer la permanence des liaisons radioélectriques.

— L'exploration de la haute atmosphère se faisant souvent à l'aide de fusées, ces études sont menées conjointement avec les recherches sur le guidage des engins et c'est ainsi que le C.N.E.T. a été conduit à participer au Sahara l'hiver dernier, d'une manière active, à la campagne de fusées Véronique.

— De puissants moyens sont consacrés à l'étude des problèmes théoriques et technologiques posés par la mise au point et la fabrication de nouveaux dispositifs utilisant les semi-conducteurs tels que le germanium et le silicium. L'emploi des transistors et des diodes à semi-conducteurs va permettre d'introduire la technique des machines à calculer électroniques dans les télécommunications, première étape vers la réalisation d'un central téléphonique électronique.

— La réalisation de nouveaux systèmes de transmission allant des câbles sous-marins (Marseille-Alger) aux faisceaux hertziens destinés à la France comme à la Communauté.

— La modernisation du réseau téléphonique interurbain et rural, la mise au point d'un téléimprimeur électronique.

Quelque peu en marge des télécommunications, le C.N.E.T. consacre également une partie de son activité à la modernisation des installations postales notamment à leur automatisation.

Toutes ces réalisations placent le réseau de télécommunications français parmi les plus modernes du monde.

CONDUIT par des savants et des ingénieurs éminents ayant su former des équipes ferventes dont la jeunesse et l'allant frappent toujours les visiteurs étrangers, le C.N.E.T. est devenu en quinze ans le premier laboratoire de recherches électroniques européen qui, avec une activité en plein essor est fier de se consacrer à l'information universelle.

LA photographie que nous publions représente la maquette de la future construction C.N.E.T. à Lannion. Cet ensemble d'une superficie de 10 000 m² est destiné à recevoir environ 500 techniciens et agents et sa situation en bordure de l'aérodrome de Servel va permettre d'effectuer les essais en vol indispensables aux études de téléguidage des engins et aux recherches spatiales.

Un avion viendra renforcer le groupe d'hélicoptères déjà existant pour participer aux travaux scientifiques d'une part et assurer d'autre part des liaisons rapides avec la direction à Issy.

Le laboratoire de Lannion sera l'image, à une échelle moindre, il est vrai, du C.N.E.T. C'est ainsi que toutes les disciplines techniques étudiées à Issy s'y re-

trouveront, ceci afin de faciliter l'implantation d'industries électroniques dont les réalisations sont liées aux études et recherches entreprises par le Centre.

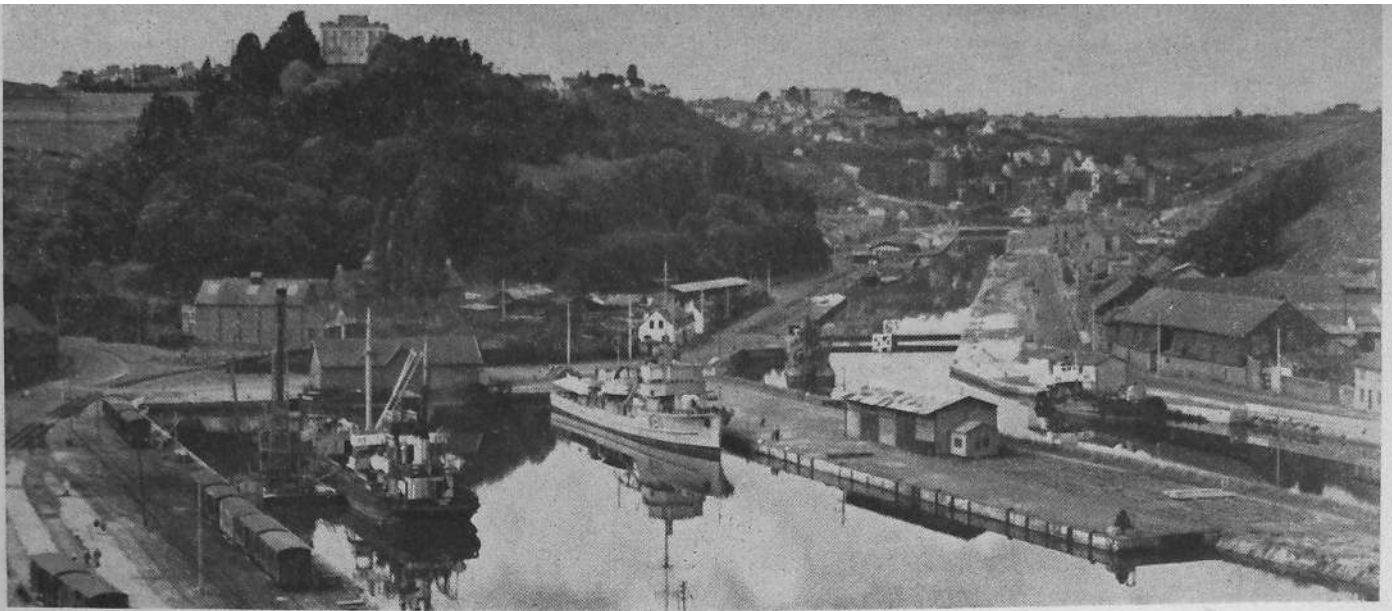
Un premier échelon sera installé dès l'achèvement des travaux et sera chargé plus spécialement des recherches scientifiques spatiales en attendant la mise en place des compartiments techniques dont il a été déjà fait mention.

NOUS espérons que de nombreuses industries électroniques répondront à cette invitation. Ce serait alors une grande chance pour la Bretagne qui, ne disposant pas de sources d'énergie puissantes, ne peut accueillir des industries lourdes.

L'industrie électronique, par contre, — à l'image de la haute couture — si elle requiert peu de matières premières, exige beaucoup de « matière grise » ce qui se traduit en définitive par des prix très élevés sous un faible poids et des transports peu onéreux comparativement aux autres industries en général.

L'EXPÉRIENCE de Lannion est la première qui soit réalisée dans le cadre de la décentralisation d'un organisme scientifique et technique de l'Etat, dans une région éloignée de la capitale.

Bien que les promoteurs de cette opération soient convaincus de son plein succès, il n'en demeure pas moins que cette réussite est intimement liée à l'attrait que saura exercer la Bretagne sur les jeunes ingénieurs et techniciens. Puisse l'agrément des conditions de vie de cette région bretonne l'emporter sur le « climat » intellectuel que réservait Paris à cette jeunesse d'élite !



LE TRAFIC MARITIME A SAINT-BRIEUC

Par M. Roger LEMOIGNE
Directeur de la S.C.A.C.

LE PORT DU LÉGUÉ

Le port du Légué est situé au fond de la baie de Saint-Brieuc, à 2 km environ de l'embouchure du Gouët. L'accès à l'écluse d'entrée des bassins à flot se fait par un chenal de 1 500 m de longueur et de 25 m de largeur. De direction peu variable, ce chenal court entre des grèves assez élevées et les pilotes en ont une connaissance parfaite. L'écluse elle-même, dont les buses sont à la cote 5,00 par rapport au zéro des basses mers, a 14 m de largeur et 85 m de longueur utile.

Les hauteurs d'eau, dans l'écluse et le bassin N° 1 sont de 7,40 m aux plus hautes vives eaux, de 6,25 m aux vives eaux moyennes, de 3,50 m aux mortes eaux moyennes et de 2,60 m aux plus petites mortes eaux. Dans le bassin N° 2, ces hauteurs sont moindres de 1,00 m aux quais aval et de 1,50 m à l'extrémité amont du port. Le port du Légué peut donc recevoir, dans la période des vives eaux, des navires ayant jusqu'à 6 m de tirant d'eau, 12 m de largeur et 80 m de longueur.

DEUX BASSINS DE 57 000 m²

Indépendamment du quai d'attente long de 77 m réservé à l'évitage, le port de Saint-Brieuc comprend, dans les bas-

sins d'opérations, un assez grand développement de quais, appontements et cales.

Ainsi, le bassin N° 1 comporte-t-il sur la rive droite, un appontement de 90 m de long, et un quai de 285 m pourvu de quatre voies normales reliées à la gare du Légué et de deux grues sur rail (la surface des terre-pleins propres aux manutentions est de 1 000 m² environ) ; le fond du bassin est formé par un quai de 65 m occupé dans sa plus grande partie par un chai à vin. Sur la rive gauche, perpendiculairement au quai précédent se trouve un appontement présentant une longueur de quai de 165 m.

La longueur totale des quais et appontements du bassin N° 1 est ainsi de 605 m dont 90 m d'appontement qui ne peuvent supporter que des opérations restreintes. La surface d'eau totale du bassin est de 21 000 m² en chiffres ronds.

Dans le bassin N° 2, ou nouveau bassin, le premier quai utilisable est celui de la rive gauche du Gouët en aval du pont tournant ; il présente une longueur de 100 m. Après ce pont, toujours sur la rive gauche, on trouve une ligne de quais de 687 m de long, puis, sur la rive droite, plusieurs quais successifs présentent une longueur utilisable de 550 m.

La longueur totale des quais du bassin N° 2 est ainsi de 1 337 m. La surface d'eau est de 36 000 m².

Le plus grand bâtiment entré à ce jour dans le port de Saint-Brieuc mesurait 80 m de long et 12 de large, pour un port en lourd de 2 000 t. Les navires qui fréquentent généralement le port ont une longueur de 55 à 75 m, une largeur de 9 à 11,50 m et un tirant d'eau de 3,60 à 5 m, pour un port en lourd de 600 à 1 200 tonnes.

UN TRAFIC REGULIER AVEC L'AFRIQUE DU NORD

A la sortie, parmi les marchandises qui transitent par le port du Légué, il convient de citer aujourd'hui particulièrement les céréales, les pommes-de-terre, le kaolin, les aciers laminés, des outillages divers et des appareils ménagers. A l'entrée, on enregistre surtout le passage de charbons, de bois du Nord et de bois coloniaux, de goudrons, de bitumes, de sables pour la construction, de maërl, de chaux et de ciments, de tourteaux, de vins et d'hydrocarbures.

La Société navale chérifienne assure un trafic régulier entre Alger-Oran et Tréguier-Le Légué, apportant des vins et emportant des produits divers. Le chiffre le plus élevé des tonnages à l'entrée et à la sortie a été enregistré en 1957 avec 183 013 t et le nombre le plus élevé de navires en 1958 avec 1 800 navires.

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES DES CÔTES-DU-NORD

Le département des Côtes-du-Nord ne possède pas de grands ports. On y compte cependant trois ports de commerce actifs : Le Légué en Saint-Brieuc, Pontrieux et Paimpol, et neuf ports à marées : Tréguier, Lannion, Perros-Guirec, Le Guildo en Notre-Dame-du-Guildo, Erquy, Daouet en Pléneuf, Binic, Le Portrieux en Saint-Quay-Portrieux et Lézardrieux. En outre, de nombreux petits ports de pêche s'échelonnent tout le long du littoral.

Nous parlons du port du Légué dans une page voisine. Immédiatement après Le Légué, se classe le port de Pontrieux. La largeur de ce port, à haute mer, est de 40 m (l'embouchure du Leff en a plus de 100). Son développement nécessite la construction d'un appontement de 50 m de longueur en aval du quai aval de la rive droite du bassin à flots. Dans l'avenir, on prolongera le quai pour rejoindre le quai aux sables, qui sera distant de 40 m seulement lorsque l'appontement aura été construit. Tout cela terminé, le port de Pontrieux disposera de près de 700 m de quais continus. De 1953 à 1958, le trafic y a doublé ; pour les sables et amendements marins, il est actuellement de l'ordre de 75 000 m³.

A Paimpol, on a reconstruit en 1947 la jetée de « Kernoa » en aménageant deux cales basses, et les bateaux de trois mètres de tirant d'eau peuvent se présenter dans ce port pendant les marées à mer haute. Récemment, le service maritime des ponts-et-chaussées s'est livré à une étude pour améliorer la signalisation des accès du port, en remplaçant les feux fixes par des feux scintillants, en déplaçant des balises et en revêtant d'autres balises par une peinture réfléchissante. De nombreux parcs à huîtres existent dans la région, et les huîtres sont débarquées sur le port ; leur prix a été évalué à environ 300 millions de francs en 1957 et à 350 millions en 1958.

Le port de Lannion n'est actuellement qu'un port d'échouage, où l'on note des allées et venues de sabliers apportant du sable de construction ; irrégulièrement, quelques cargos y déchargent du ciment, du bois, du charbon. Il est constitué par la rivière Le Léguer, sur une longueur d'un km en aval du pont Sainte-Anne à Lannion.

Situé à 9 km de la mer sur la rivière Le Jaudy, le port de Tréguier est, après celui de Lézardrieux, le plus profond des Côtes-du-Nord. Il est accessible quelle que soit la valeur de la marée. On vient d'y construire un silo à blé de 30 000 quintaux, opération qui diminue très sensiblement les frais d'approche du blé. Deux grues électriques sur rail sont à la disposition des industriels. Les quais sont pourvus en eau et en électricité, mais l'éclairage du port est insuffisant la nuit. L'envasement pose un problème, dont la solution exigerait un emprunt et des taxes de péage. Les importations faites par Tréguier concernent le maërl, la marne, les bois du Nord, les bois coloniaux, le charbon, le ciment, les vins. À l'exportation, on trouve du blé, des pommes de terre et des conserves. En tant que port de pêche, le trafic enregistré à Tréguier intéresse les poissons blancs, les crustacés, les mollusques. Il y a dans le quartier de Tréguier cinquante-neuf établissements ostréicoles sur une superficie de 52 ha.

Les ouvrages d'accostage du port de Perros-Guirec consistent en un quai, le quai de la Rade, de 125 m de long avec d'assez vastes terre-pleins (mais les navires ne peuvent aborder l'ouvrage qu'en vives eaux) et en une jetée, la jetée du Linkin, qui est très facilement accostable. Construite à l'origine contre le vent, cette jetée fut élargie en 1935, en même temps qu'était construit un quai neuf. La jetée a une longueur d'environ 300 m. Port d'importation pour la houille avant la guerre, Perros-Guirec a aujourd'hui un trafic portant sur les sables, galets, amendements marins, etc. On y exporte des pommes de terre et du blé.

Le port de Lézardrieux est situé dans l'estuaire du Trieux. Il possède actuellement un quai d'une vingtaine de mètres à l'emplacement des anciens quais détruits pendant la guerre. Le trafic de ce port concerne les sables et galets et les engrais marins.

Le port du Guildo en Notre-Dame-du-Guildo est le seul qui soit d'une certaine importance dans l'arrondissement de Dinan. On a étudié le balisage de son chenal d'accès et l'on envisage aussi la création d'une station de pilotage. Le port d'Erquy est dominé par des falaises escarpées de 68 m de hauteur. On y trouve une jetée de 150 m et un quai de 110 m avec une cale d'accès de 42 m. La construction d'une nouvelle cale y est envisagée. Un modeste trafic de sable mis à part, Erquy est surtout un port de pêche, pêche des poissons de la baie, pêche aux oursins et pêche aux praires.

Le port de Daouet en Pléneuf a un passé brillant ; les marins de la région armèrent jadis pour la pêche à la morue vers les bancs d'Islande et de Terre-Neuve. Il présente une passe difficile, mais il est fort bien abrité de tous les vents et offre des quais d'une longueur de 500 m. Les pommes de terre, pommes à cidre et le blé de Lamballe, Pléneuf et Matignon y ont un débouché tout indiqué ; les importations concernent le charbon, le ciment, la chaux, les bois et les amendements calcaires.

Le port de Binic est situé à l'embouchure de l'Ic. C'est un havre très sûr contre le ressac et un refuge pour les navires surpris dans la baie par des vents violents. Il offre 1 300 m de quais, un môle et une jetée. Par grandes marées, sa profondeur est de 6 m, mais il n'y a pas toujours assez d'eau. Ce port reçoit et abrite un nombre important de bateaux de plaisance, et un arrêté préfectoral a fixé le plan de mouillage applicable à tous les navires ayant leur attache là, soit à longueur d'année, soit pendant tout ou partie de la saison balnéaire. Autrefois prospère, son trafic est aujourd'hui peu important (sables, maërl, etc.). Portrieux, enfin, est le port d'où partirent en 1612 les premiers navires français pour la pêche à la morue à Terre-Neuve. Aujourd'hui, c'est un port de pêche modeste, et, du point de vue commercial, le seul trafic est le sable. Une flottille de bateaux de plaisance s'ajoute aux bâtiments de pêche.

Plus de vingt petits ports de pêche complètent les installations portuaires offertes par les Côtes-du-Nord ; ils font l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics, tant à l'échelon des communes qu'à celui du département.

LES COMMERCES DE GROS DANS LES CÔTES-DU-NORD

Par M. J. MAFART

Président du conseil d'administration
de la Banque populaire des Côtes-du-Nord
et du Finistère

POUR permettre de juger de l'évolution des commerces de gros dans le département des Côtes-du-Nord et d'envisager leur avenir, il est bon d'avoir quelques chiffres de base.

Le département représente une super-

ficie de 721 764 hectares et sa population — au recensement de 1954 — était de 503 178 habitants. Cette population est plus dense dans la zone côtière qu'à l'intérieur du département. La répartition par commune se présente comme suit :

en est de même de quelques groupements de commerçants indépendants. Toutefois, ce mouvement est beaucoup moins sensible dans notre région que dans celles où la population est dense et très concentrée.

Répartition de la population entre	Nombre de communes	Population
Villes de plus de 10 000 habitants	9	51 509
Commune de 1 000 à 10 000 habitants	170	328 359
Communes inférieures à 1 000 habitants	219	123 310
	391	503 178

IMPORTANCE DU COMMERCE DE GROS

Les chiffres ci-dessus caractérisent bien la nature du « terrain commercial » des Côtes-du-Nord. Si l'on ajoute que le département — malgré une petite augmentation récente — se trouve classé dans la dernière moitié des départements français quant à l'indice total de richesse vive et dans un rang encore plus défavorisé si l'on calcule cet indice par tête d'habitant, on comprend que le commerce de gros, surtout dans certaines branches y est irremplaçable pour la distribution de la plupart des produits et, en particulier, pour ceux du secteur non alimentaire.

La presqu'île bretonne se trouve loin de la plupart des principales régions industrielles. Quel que soit le mode de transport utilisé : rail ou route, la différence de son prix entre le détail et les tonnages de wagons sera toujours importante. Elle aura même tendance à augmenter. Dans bien des cas, cette différence équivaut au bénéfice du grossiste.

La distribution à effectuer ensuite par faible quantité chez de nombreux clients, souvent peu importants, ne peut — sur un territoire comme ce département — être faite plus économiquement que par l'entreprise de gros effectuant elle-même ses transports. Aussi, la fonction de grossiste, utile presque partout et dans la plupart des commerces, constitue ici une charnière irremplaçable entre les grands secteurs industriels et des secteurs plus restreints mais non moins importants de notre économie régionale : agriculture, commerces ruraux, artisanat, où la distribution des produits industriels à l'utilisateur professionnel ou au revendeur est techniquement impossible sans l'intervention d'entreprises commerciales de gros bien équipées.

L'économie des Côtes-du-Nord est à base d'activités agricoles.

Du fait du morcellement de la terre (la moyenne des exploitations agricoles avoisine 10 hectares) du relief du sol, de la dissémination des points d'eau, la population rurale y est extrêmement dispersée dans de nombreux hameaux, écarts et fermes isolées.

Ces données sont indispensables pour la bonne appréciation du fonctionnement de l'appareil commercial constitué des commerces de gros ; des commerces de demi-gros ; des commerces de détail sédentaires ou non sédentaires.

DIMINUTION CONSTANTE DES POINTS DE VENTE

Cet appareil commercial, en raison même de la dispersion des acheteurs, est caractérisé par un nombre important de points de vente au détail, par leur faible importance et, comme conséquence, par une certaine concentration des entreprises de gros.

L'ensemble des points de ventes (gros + détail) est en diminution constante depuis 1949. Comme l'indique le tableau ci-dessous le nombre des patentés était en 1957 sensiblement inférieur à celui du dernier recensement d'avant guerre et même au nombre des patentés 1914 :

Année 1914	19 224
> 1938	20 702
> 1949	20 948
> 1953	19 273
> 1954	19 203
> 1955	19 900
> 1956	18 781
> 1957	18 478

(Il y a lieu de remarquer que dans ce nombre 21 % des établissements des Côtes-du-Nord sont des débits de boisson soit : 1 pour 97 habitants).

Au 30 septembre 1958, on y comptait 780 établissements de gros ventilés comme suit :

Commerces agricoles : 351 ; alimentaires : 295 ; non alimentaires : 129 ; non sédentaires : 5.

Sur ce chiffre il faut noter qu'il y a 642 entreprises personnelles soit 82,41 % ; les autres étant en sociétés ou associations diverses.

Comme pour toutes les autres activités commerciales, on assiste à une diminution des points de vente des entreprises de gros depuis 1952, particulièrement dans le secteur alimentaire : vins et spiritueux, épicerie, etc., et dans les commerces agricoles, ces derniers étant vivement concurrencés par les coopératives.

Les chaînes volontaires ont fait leur apparition surtout dans l'alimentation. Il

L'ARTISANAT DANS LES CÔTES-DU-NORD

Par M. P. LE DURAND,
Président de la Chambre de métiers
de Saint-Brieuc

PRÈS de soixante mille personnes vivent de l'artisanat dans les Côtes-du-Nord soit environ le 1/8^e de la population totale de ce département. Deux chambres de métiers, celle de Saint-Brieuc, avec 46 cantons, soit les deux tiers du département, et celle de Dinan, se partagent la responsabilité de guider et de défendre les artisans de leurs circonscriptions respectives. C'est de la chambre de métiers de Saint-Brieuc que l'on traitera ici.

Huit mille artisans, de création, de production, réparateurs, prestataires de service, tel est l'effectif actuel de l'artisanat dans le ressort de cette chambre de métiers.

Le bâtiment groupe 2 023 artisans, maçons, cimentiers, couvreurs, plombiers, carreleurs, charpentiers... De plus, il n'est que de voir les nombreuses constructions neuves ou en cours d'édification, œuvres d'artisans, pour se rendre compte de la vitalité de cette branche. C'est enfin dans le bâtiment que l'on trouve la plupart des artisans étrangers, une vingtaine.

En seconde position se place l'alimentation qui groupe 1 613 artisans, bouchers, charcutiers, salaisoniers, boulangers, pâtisseries. Cette branche a étendu son circuit de distribution jusqu'au plus profond des campagnes. Cette catégorie est elle aussi, très vivante. Elle utilise déjà les possibilités de l'aviculture : tueries de volailles, commerce des œufs. Ajoutons qu'une activité connexe à la tuerie de volailles a pour objet le lavage, le séchage et le tri des plumes pour le compte des maisons fabriquant des matelas. L'alimentation peut encore s'orienter vers la fabrication des pâtes alimentaires et la biscuiterie.

Vient ensuite, dans l'ordre d'importance, avec ses 984 artisans, le machinisme agricole : charrons, charrons-forgerons, maréchaux-ferrants, maréchaux-forgerons, mécaniciens agricoles. Certains de ces métiers, tels que ceux des charrons, des maréchaux-ferrants, devront au plus vite s'adapter à l'évolution économique sous peine de périr ou bien changer presque totalement d'orientation.

Le travail des étoffes rassemble 767 tailleurs, couturières et d'autres professions connexes, brodeuses, lingères, remailleuses, tricoteuses... Dans cette catégorie les habilleuses de poupées régionales, les tricoteuses connaissent un accroissement régulier depuis quelques années, alors que les fabricants de coiffes ont presque totalement disparu, comme ont disparu les tisserands. Il est vrai que cette dernière activité semble vouloir sortir de l'oubli actuellement.

621 artisans sont groupés dans le cuir, cordonniers, bottiers, maroquiniers, bourrelliers, selliers, sabotiers, galochiers, chaussonniers. Ici également certains métiers devront être reconvertis, tels les sabotiers, les galochiers. On porte plus facilement des bottes dans les campagnes maintenant. Les chaussonniers auraient pu souffrir de cet état de fait si les chaussons à sabots ne pouvaient être utilisés dans les bottes. La bourrellerie, elle, est victime de la disparition progressive du travail hippomobile.

L'automobile et le cycle rassemblent 464 mécaniciens.

Dans cette catégorie sont compris des métiers neufs, les peintres en voitures, les électriciens, spécialistes de l'automobile ; il semble, en revanche, que la sellerie connaisse des difficultés par suite de l'utilisation des housses en matière plastique.

Villes, bourgs se partagent les 312 artisans de la coiffure et des soins de beauté. La vitalité des artisans prestataires de service n'est plus à démontrer et ici nous en donnons pour preuve le fonctionnement de l'atelier technique départemental de la coiffure qui permet aux artisans de cette catégorie de se tenir au courant et même à l'avant-garde du progrès en ce domaine.

Toujours dans l'ordre d'importance, le bois compte 260 ébénistes, tapissiers, matelassiers, tourneurs et sculpteurs sur bois, tonneliers. La profession d'ébéniste est une des plus florissantes et gagnera encore en qualité, et en débouchés, quand une formation artistique, connaissance approfondie des styles par exemple, pourra être donnée à ceux des artisans qui déjà possèdent une excellente formation professionnelle.

Il y a dans la branche de l'électricité 220 artisans, électriciens, installateurs, électriciens-radio, bobiniers électriciens. La mise en activité de l'émetteur de télévision de Rennes, toute récente, augmente encore les possibilités des électriciens-radio. D'autre part, certains électriciens installateurs ajoutent à leur activité ordinaire la plomberie, l'adduction d'eau étant moins avancée que l'électrification dans le département.

Viennent ensuite d'autres catégories de moindre importance numérique. Il s'agit du travail du jonc ; les vanniers ont étendu leur activité du mobilier en rotin aux réalisations artistiques. Il s'agit des photographes, des métiers de la précision, des métiers du livre, des métiers utilisateurs du produit des carrières, de la blanchisserie, du travail des métaux, de la moyenne mécanique : tourneurs, ajusteurs, fondeurs, mouleurs, chaudronniers ; il s'agit de la céramique, de la poterie, des cordiers, des charpentiers de navires, des accordeurs de pianos, etc.

En définitive, la situation de l'artisanat dans le ressort de la chambre de métiers de Saint-Brieuc est favorable, comme en témoigne le nombre croissant des apprentis. Cependant pour lui permettre de suivre l'évolution économique, il est nécessaire d'adapter certains métiers et aussi de créer des entreprises nouvelles dans des branches dont l'activité n'est pas douteuse dans d'autres régions. En bref, il faut donner à l'artisanat des Côtes-du-Nord la possibilité de lutter sur un pied d'égalité avec l'artisanat des autres départements et avec l'artisanat étranger. En ce qui concerne ce dernier point, conscients des problèmes que pose le Marché commun, la chambre de métiers de Saint-Brieuc vient de créer un centre de formation qui est une preuve de plus de sa détermination de conserver aux activités dont elle a la charge la place qui leur revient tant sur le plan national que sur le plan international.



LA FOIRE-

LA Foire-exposition de Saint-Brieuc a aujourd'hui plus de dix ans.

Elle fut en effet créée en 1948, sur l'initiative du regretté maire de Saint-Brieuc de l'époque, M. Jean Nicolas, par une équipe d'hommes de bonne volonté réunis dans une association qui fut reconnue d'utilité publique. Depuis lors son succès est allé sans cesse grandissant.

Conduite pendant neuf années de suite par son président et fondateur, M. Auguste Rateau, et après la mort de celui-ci par M. Jean Sébilleau, président de la chambre de commerce des Côtes-du-Nord, la Foire-exposition a atteint tout de suite son but initial : contribuer au développement de la ville de Saint-Brieuc dans la période de l'après-guerre. Aujourd'hui, elle répond à des ambitions plus vastes.

APRÈS avoir facilité les échanges dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département, après avoir accéléré la modernisation des campagnes et des villes et, en bref, avoir mis à la portée et à l'appréciation de tous les progrès constants réalisés à tous les stades de la production, de la distribution et de la consommation, la Foire-exposition de Saint-Brieuc, dans l'esprit de synthèse qui la caractérise, vise désormais à servir de catalyseur à l'action des organismes officiels de la région : conseil général, municipalités, chambres de commerce, d'agriculture et de métiers, union départementale des syndicats d'initiative, chambre syndicale de l'hôtellerie enfin. Il s'agit, par une action coordonnée, vigoureuse et efficace, d'associer dans un délai très court les activités du département aux efforts que développe l'ouverture du Marché commun européen.

C'est à la Foire-exposition de Saint-Brieuc que revient à cet égard le mérite d'avoir déjà pris d'heureux contacts avec l'un des principaux pays participant à ce marché, l'Allemagne, et d'avoir suscité de sérieux espoirs, tant en ce qui concerne ce pays que plusieurs autres.

La Foire-exposition, organisme neutre,

Tous les ans, dans la deuxième semaine de septembre

EXPOSITION DE SAINT-BRIEUC

Par M. J. SAUVAL

Secrétaire général de la Foire-Exposition

désintéressé financièrement, a conscience du rôle qu'elle s'est dévolu. Elle mènera cette tâche à bien comme les précédentes. Le concours et l'appui du préfet, des parlementaires, du président du conseil général, du maire et des présidents des organismes intéressés lui sont très précieux en cette occurrence, et c'est la raison de sa détermination.

SAINTE-BRIEUC, « cité gentille », est par ses voies d'accès faciles, ferrées, routières et maritimes, une plaque tournante. C'est aussi la porte aérienne de la Bretagne. Son aérodrome, à trafic international, ouvert toute l'année, bien agencé, capable de recevoir des avions commerciaux de 32, voire 45, places, prend chaque jour une extension plus considérable, et cela vaut à la Foire-exposition de Saint-Brieuc un supplément de visiteurs en provenance des îles britanniques, ce qui renforce sa solide renommée, tant parmi ses exposants que ses visiteurs, ces derniers se comptant à plus de cent mille en dix jours. Cela montre l'effort réalisé par les organisateurs, lesquels d'ailleurs ne considèrent pas ce résultat comme une fin.

La Foire-exposition de Saint-Brieuc proprement dite se présente en deux enceintes. L'une, enfermant le parc des Promenades, contient dans un cadre de verdure la présentation des articles relatifs au commerce, à l'artisanat et à la marine. L'autre, enfermant l'immense place du Champ de Mars, permet la présentation du matériel industriel et agricole. Les deux enceintes sont très voisines l'une de l'autre, à proximité du centre des affaires, et leur accès se fait pour les visiteurs au moyen d'un billet unique.

La superficie globale occupée par cette manifestation, qui est une foire d'échantillons où la vente n'est pas permise, est de 25 000 mètres carrés. Les constructions, pour leur part, couvrent 6 000 m². Néanmoins, cet espace est insuffisant et le commissaire général de la foire, M. Armand Prud'homme, membre de la chambre de commerce, se voit, à son grand regret, obligé actuellement de limiter le nombre des participants à cinq cents. Une aire plus importante est nécessaire,

ce qui pose un problème ardu. Il est certain toutefois qu'il sera résolu, et déjà les organisateurs, escomptant la participation d'exposants étrangers, ont réservé à l'usage de ceux-ci des emplacements nouveaux. La Foire-exposition, se tenant dans la deuxième semaine de septembre, est particulièrement bien placée dans le temps, les récoltes étant terminées, la saison touristique touchant à sa fin et la reprise des affaires étant commencée. On comprend dès lors que la location des emplacements par les exposants soit faite dès la fin du mois de mai. On ne saurait mieux souligner la satisfaction des participants, qui s'accordent tous à reconnaître l'excellent climat d'affaires dans lequel ils travaillent, et à se féliciter des transactions auxquelles ils arrivent.

Le comité de la Foire-exposition ne cesse d'apporter ses soins à la présentation de celle-ci. Sa propreté, sa coquetterie, son organisation dotée d'un secrétariat administratif permanent lui donnent le sérieux d'une manifestation équilibrée et réfléchie. La presse et la radiodiffusion apportent leur contribution à l'effort des organisateurs pour en faire un rendez-vous annuel de première importance. Une caravane publicitaire groupant une quarantaine de véhicules appartenant à des firmes nationales sillonne le département pendant les quatre jours précédant son ouverture. Au cours de cette tournée essentiellement publicitaire, il est distribué gratuitement 40 000 exemplaires du journal édité à cette occasion par la Foire, *Saint-Brieuc-Expo*, lequel fournit tous les renseignements officiels, ainsi que le programme des festivités et des attractions.

Parmi ces dernières, de grandes manifestations attirent la foule à Saint-Brieuc. Le comité, constitué en plusieurs commissions, commerciale, industrielle, artisanale, agricole, commissions de propagande et de publicité, de réception et d'hébergement, de sécurité, du contentieux et des finances, n'a pas négligé de constituer une commission des fêtes. Cette dernière occupe une place prépondérante au sein de la Foire, sous la pré-

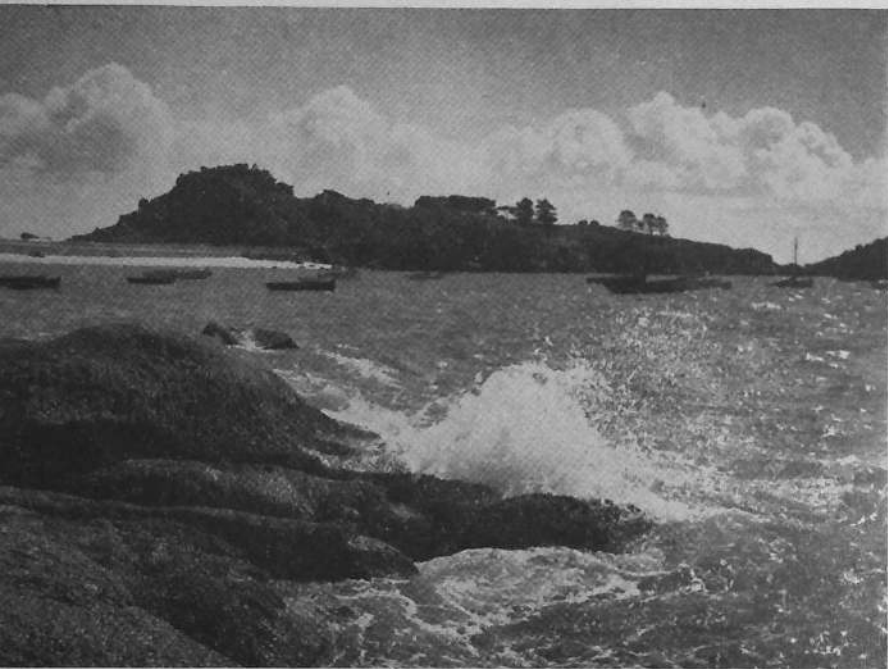
sidence dynamique du premier vice-président Pierre Lorguilloux, secrétaire général de la mairie de Saint-Brieuc.

Le département des Côtes-du-Nord, dont la vocation est principalement agricole, artisanale, touristique et maritime, qui est le premier département avicole de France, et qui brille dans l'élevage des porcins, des ovins, des chevalins et des bovins, se devait de présenter au cours de la Foire ses meilleures productions. C'est pourquoi la Société départementale d'agriculture, en accord avec la chambre d'agriculture et le ministère de l'Agriculture (direction départementale des services agricoles), a choisi ce tremplin pour organiser depuis 1948, chaque année, un concours départemental agricole doté de prix très importants, et dont le renom a dépassé depuis longtemps les limites du département.

Sous l'égide de la chambre de métiers, l'artisanat aussi présente chaque année une exposition de haute qualité des meilleurs artisans de l'Armor et de l'Argoat. L'industrie se manifeste par ses conserveries, salaisonneries, papeteries, briquetteries, fabriques de brosses et de pinceaux, chauffe-eau, machines agricoles, meubles et vêtements. L'activité maritime enfin, par le développement du port de commerce du Légué, l'essor des nombreux ports de pêche et la présence de chantiers de construction de bateaux à faible tonnage, est non moins mise en valeur à la Foire.

La Foire-exposition de Saint-Brieuc forme ainsi un tout cohérent, et sa répétition annuelle revêt le caractère de la plus heureuse des nécessités. Elle est empreinte d'un dynamisme qui trouve une prolongation bienfaisante pour le commerce briochin dans la commission de la Semaine commerciale. Celle-ci a pour objet de créer, chaque année aussi, cette ambiance commerciale si recherchée dans les époques critiques. La Foire s'acquitte magnifiquement de cette tâche, dans une entente amicale où l'esprit personnel de compétition fait place à l'esprit de cohésion, pour le plus grand bien de la ville, du département, de la Bretagne et du pays tout entier.

L'ACCUEIL DES TOURISTES EST LA ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES CÔTES



TREBEURDEN



QUINTIN

Les Côtes-du-Nord sont l'un des fleurons d'une province, la Bretagne, dont l'attrait est indiscutable. Un climat tempéré, des plages abritées et sûres, des villes où les monuments du passé abondent, une cuisine aux spécialités variées et justement appréciées : de Dinan à Saint-Brieuc, de Guingamp à Lannion, l'endroit est idéal pour des vacances vivifiantes et reposantes. Les cures marines y sont de plus en plus suivies. On y pratique tous les sports de l'été, et notamment la voile. On y goûte aussi les plaisirs plus rares de la pêche en mer. Les fêtes folkloriques, les pardons ajoutent encore à l'intérêt que présente cette région pour le visiteur point trop pressé.

En Côtes-du-Nord, le tourisme est, avec l'agriculture, la principale richesse du département. C'est assurément l'industrie la plus active, celle à laquelle le conseil général, la chambre de commerce et les collectivités intéressées ont tenu à donner tous leurs soins.

Les Côtes-du-Nord, sont en tous points, facilement accessibles de partout. Par le train d'abord : la ligne Paris-Brest est desservie, pendant la saison, par trois trains dans chaque sens ; en outre la ligne Saint-Brieuc - Lisieux relie la région à la Normandie voisine, et celle de Saint-Brieuc à Vannes et Lorient la rapproche de ce qu'on nomme maintenant les Pays de la Loire. Avec l'Angleterre, les centres du département sont reliés par bateau, à partir de Saint-Malo, et par avion, à partir de Saint-Brieuc (Jersey et l'Angleterre par la compagnie Jersey Airlines) et de Dinard (mêmes destinations par la British European Airways). Des services d'autocars organisés par plusieurs compagnies assurent en outre la liaison entre les villes principales du département, les localités de l'intérieur et les stations balnéaires ou touristiques.

Pendant la saison, des excursions nombreuses sont organisées au départ des syndicats d'initiative en direction de Bréhat, du Mont-Saint-Michel, de Dinard et Saint-Malo, du Cap Fréhel, de la Pointe du Raz, de Quiberon, et de la Côte de Granit Rose par la route côtière. Des routes touristiques, permettant des circuits particulièrement intéressants, sont projetées, ou déjà réalisées : ainsi la route Saint-Brieuc - Paimpol dans sa section Saint-Brieuc - Etables et la route de Trébeurden, offrant l'une et l'autre une vue panoramique sur la mer.

Pour l'accueil et le séjour des touristes, les Côtes-du-Nord comptent 264 hôtels, classés en diverses catégories, et 8 pensions de famille. Le

PREMIÈRE -DU-NORD

Par M. A. BOULBAIN

Président de l'Union départementale
des Syndicats d'initiative des Côtes-du-Nord

plus grand nombre de ces établissements pratique le « tout compris », c'est-à-dire l'incorporation des taxes et pourboires dans le prix de la pension. Ces prix figurent dans un document publicitaire qu'on trouve dans tous les bureaux de tourisme.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que, là comme en bien d'autres régions de France, l'hôtellerie traverse une crise grave. Si les hôtels installés dans les principales villes bénéficient d'une clientèle à l'année, les établissements dits saisonniers pâtissent de la brièveté excessive des vacances. Certains hôtels de grande réputation — le Rosaria aux Rosaires, l'Hôtel du Golf et des Arcades à Sables-d'Or-les-Pins — ont disparu entraînant une régression sensible du potentiel touristique. A Saint-Brieuc, l'un des principaux hôtels, l'Hôtel d'Angleterre n'existe plus et l'on parle de la fermeture prochaine d'autres hôtels.

Il s'agit là d'un problème national qui doit retenir l'attention du commissariat général au tourisme et que ce dernier doit inscrire au chapitre de ses principales préoccupations. En effet, si l'on constate cette situation alarmante, un peu partout en France, l'hôtellerie est au contraire florissante à l'étranger, notamment en Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Suisse et en Italie.

Il faut dire qu'à l'étranger les gouvernements se sont penchés sur la question et ne se contentent pas de faciliter l'exploitation des hôtels, mais encore favorisent par une heureuse politique du crédit, l'éclosion de nombreux établissements. La nécessité de pratiquer des prix moins élevés est contrariée chez nous par les charges supportées par les hôteliers. Le remède à cette crise sévère est à chercher d'abord dans l'assimilation de l'hôtellerie aux industries exportatrices, puis dans l'étalement de la période des vacances dont l'Angleterre et l'Allemagne donnent l'exemple. Il s'agit on le voit, d'un problème qui dépasse l'industrie hôtelière en général, et celle des Côtes-du-Nord en particulier.

De plus en plus nombreux sont les « vacanciers » et, si tous ne peuvent ou ne veulent descendre à l'hôtel, si tout le monde, d'autre part, ne pratique pas le camping, formule qui prend de plus en plus d'extension et qui s'épanouit heureusement dans le département des Côtes-du-Nord où les camps sont nombreux et bien aménagés, il est un autre moyen d'hébergement qui pourrait rendre de très grands services si l'on se penchait un peu sur son cas : il s'agit des « meublés ». Tous les syndicats d'initiative sont assaillis de demandes de personnes désireuses de



SAINT-QUAY-PORTRIEUX

loger chez l'habitant et de faire leur cuisine chez elle, quitte à se rendre de temps en temps à l'hôtel si le cœur leur en dit. Malheureusement, les taxes qui frappent les loueurs de meublés sont excessives. Voilà encore une question que nous aimerions voir inscrite à l'ordre du jour des prochaines activités du nouveau haut-commissariat au tourisme !

Et pourtant chaque station touristique de ce département possède de quoi séduire celles et ceux qui cherchent le repos et la joie de vivre. Tennis, piscines, golfs miniatures, jeux de plage, clubs de voile, l'équipement de la plupart de ces stations est assez complet. Sables d'Or possède un golf ; la même station, le Val-André, Perros-Guirec et Saint-Quay-Portrieux ont leur casino. Des régates et des croisières sont organisées un peu partout. La pêche offre en outre des grandes distractions : pêche en mer à l'époque des grandes marées, pêche en rivière sur de nombreux cours d'eau très poissonneux.

Les fêtes folkloriques, au cours desquelles la jeunesse du pays aime à revêtir les costumes traditionnels, les pèlerinages autour des sanctuaires, les pardons de Saint-Brieuc, de Guingamp et d'ailleurs attirent enfin les foules moins frivoles et achèvent de donner son caractère à cette région si justement célébrée par Jules Janin. « Rien », disait-il, « ne manque à ce beau lieu. La terre est féconde, le ciel est clair, l'océan limpide. Cette terre est le pays de l'abondance. On dirait une récolte sans fin : la culture est partout, partout la moisson. Le champ de blé touche à la prairie, le jardin à la ferme, la ferme au château, le château à la ville, la ville à la mer »... Et ainsi en effet les villages et les landes, les monts et les vallées font la chaîne et des contreforts du Ménez jusqu'aux rivages s'exprime un pays peuplé de plus de cinq cent mille âmes, bretonnes bien sûr et fières de l'être.



TREGUIER



SAINT-BRIEUC PORTE AÉRIENNE DE LA BRETAGNE

« **P**ORTE aérienne de la Bretagne », la formule n'est pas exagérée : Saint-Brieuc a la chance de l'être en raison de sa situation géographique et aussi du remarquable écheveau de voies et de routes qui éclatent en tous sens, du chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, en direction de toutes les villes de Bretagne.

Les liaisons assurées par la S.N.C.F. d'une part, celles que la Compagnie armoricaine des transports a établies d'autre part avec des horaires judicieusement calculés, un complexe qui n'est pas négligeable de services assurés par des transporteurs indépendants, voici une armature solide à la disposition des passagers aériens. Atterrissant à Saint-Brieuc le matin, ils peuvent rejoindre dans la journée, les plages depuis la Côte d'Emeraude jusqu'à celles du Granit Rose, aussi bien que n'importe quelle station de la Bretagne intérieure.

Le franchissement du département, depuis notre aéroport, est une question de quelques heures seulement. Sait-on qu'il existe un train rapide qui relie Saint-Brieuc à Paris en moins de 6 heures ?

Aussi bien n'y a-t-il pas de problème pour cueillir, aussitôt après l'atterrissage, soit un train, soit un autocar rapide et se trouver très vite à Rennes, à Quimper, au Mont-Saint-Michel, à Brest ou dans le golfe du Morbihan.

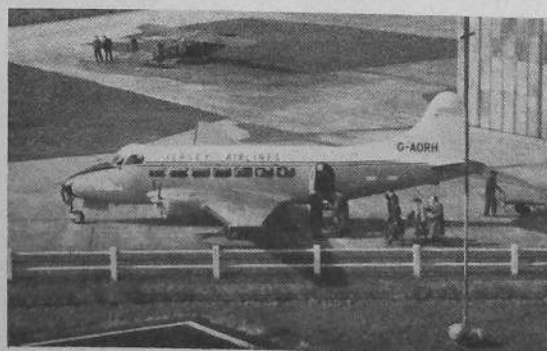
Considéré comme l'un des terrains les mieux équipés de l'Ouest, celui de Saint-Brieuc, dont le trafic s'accroît régulièrement, justifiant les efforts de la chambre de commerce, dispose de trois belles pistes où les appareils se posent en toute sécurité.

L'une de ces pistes, avec ses 1400 mètres, conforme aux normes permettant la réception d'appareils de 20 tonnes vient d'être mise en service et très prochainement les appareils amèneront par groupes de 45, des passagers étrangers en plein cœur du département des Côtes-du-Nord ; c'est un magnifique résultat qu'il n'est pas superflu de souligner.

A noter que la liaison régulière assurée par la compagnie « Jersey Airlines » accuse une progression constante et justifierait à elle seule l'importance de l'aéroport briochin.

Aménager un aéroport n'est pas, en effet, chose facile. Il ne suffit pas de disposer d'un vaste terrain ; il faut encore songer à l'accueil des passagers. C'est chose prévue à Saint-Brieuc où le centre d'accueil avec son bar-restaurant, ses salons où les touristes peuvent faire leur correspondance, son service de taxis, ses nombreuses commodités, est assurément un atout de choix.

La coquette aérogare dont la tour de contrôle bien équipée met à la disposition des navigateurs une permanence de jour pour les services de navigation aérienne, le bloc-traffic (bâtiment inauguré le 15 avril 1957) rassemblant les services de contrôle : douane et police, la balise radio-goniométrique à moyenne fréquence — toute récente réalisation et la seule fonctionnant actuellement en Bretagne — diffusant l'indicatif S.B., tout ceci concourt à justifier ce titre de « porte aérienne de la Bretagne » que l'on a décerné à l'« aéroport international » de Saint-Brieuc.



L'ÉNERGIE DANS LES CÔTES-DU-NORD

LE GAZ

DEPUIS quelques années, on pourrait même dire depuis sa nationalisation, l'industrie du gaz est en pleine évolution, et le département des Côtes-du-Nord en est la meilleure illustration. Le procédé, permettant d'obtenir un gaz combustible en chauffant de la houille en vase clos, découvert aux abords de 1800, a d'abord été mis en application pour la production de gaz d'éclairage. En 1863, l'usine à gaz et le réseau de la ville de Saint-Brieuc ont été établis pour l'éclairage des voies publiques de la cité, puis des logements de ses habitants.

Progressivement, l'usage du gaz d'éclairage a été étendu à la cuisine et au chauffage. Par la suite, l'industrie du gaz s'est étendue à d'autres villes. Les premiers fours des usines à gaz de Guingamp (1892) et de Dinan (1902) étaient constitués, comme ceux de Saint-Brieuc, par des cornues horizontales en produit réfractaire, disposées dans le laboratoire d'un four en tunnel, dans lequel circulaient les gaz chauds produits par un foyer à grille. Ce mode de chauffage fut rapidement remplacé par des gazogènes et ce type de four a assuré la production de gaz dans les trois exploitations, jusqu'à leur récente modernisation.

Saint-Brieuc

En 1929 un « feeder » de moyenne pression a été posé pour alimenter la ville de Saint-Quay-Portrieux et en 1935 il a été prolongé jusqu'à Guingamp, entraînant l'arrêt de l'usine de cette dernière ville. Les moyens de production de l'usine à gaz de Saint-Brieuc, devenus insuffisants, ont dû recevoir le secours de gaz d'appoint constitué d'un mélange de gaz de gazogène et de gaz d'huile obtenu à partir du gazole. A partir de 1952, le propane livré et stocké par grande capacité a été utilisé comme matière première en appoint du gaz de houille, après craquage dans des lignes continues auto-thermiques. Enfin, il a été monté et mis en service, au début de 1959, deux lignes de craquage cyclique catalytique d'une capacité unitaire de 1 000 m³/h qui ont permis l'arrêt de la distillation du charbon.

Ces lignes réalisent l'opération de craquage, c'est-à-dire de décomposition par la chaleur en présence d'un catalyseur, du propane aussi bien que de l'essence légère, pour produire un gaz parfaitement substituable au gaz des fours, ce qui n'entraîne aucune modification des appareils d'utilisation. Il est à noter que cette essence légère est impropre à la carburation, par suite de son faible indice d'octane ; son utilisation pour la production de gaz présente donc un intérêt national.

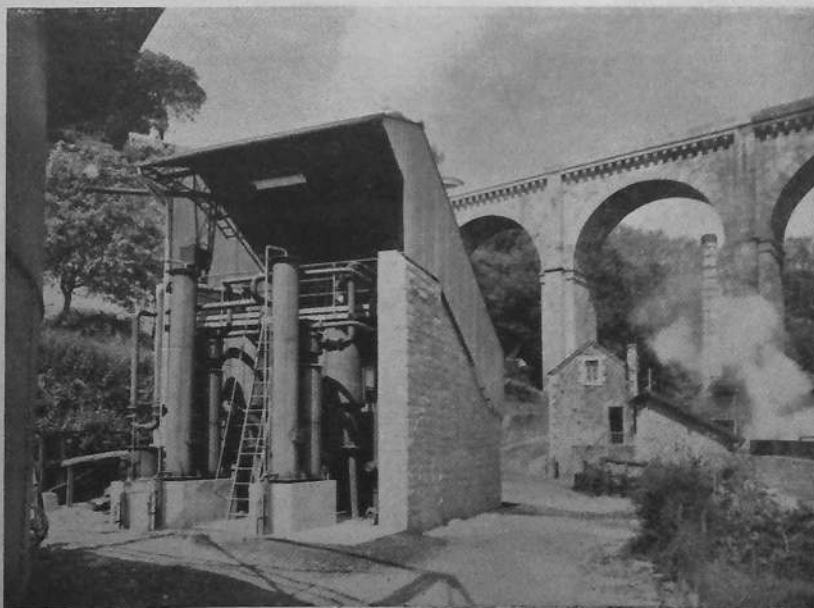
A noter qu'en 1954, une partie de la ville de Binic a été alimentée en gaz, par installation d'un détendeur sur le « feeder » Saint-Brieuc - Saint-Quay. Il serait toujours possible de donner satisfaction aux demandes de fourniture de gaz qui seraient formulées par les utilisateurs installés sur le parcours du « feeder ».

Dinan, Lannion et Lamballe

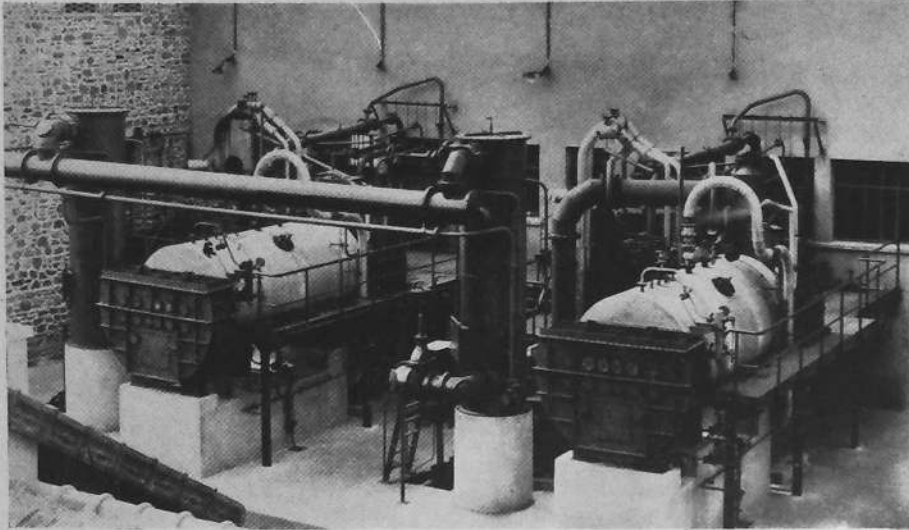
La modernisation de l'usine à gaz de Dinan a été étudiée quelques années après la nationalisation. Elle a été réalisée en 1957 au moyen du craquage de

propane qui s'est substitué à la distillation de la houille. La capacité de production a été augmentée. L'usine à gaz de Lannion est de construction assez récente (1936). Elle a été immédiatement conçue pour alimenter par « feeders » les villes de Perros-Guirec et de Tréguier. Les installations sont encore en bon état mais le prix de revient du gaz à partir du charbon est devenu prohibitif, aussi le Gaz de France va-t-il entreprendre d'y installer une distribution d'air propané à 6 500 calories qui doit être mise en service pour l'été 1960. Le transport du propane gazeux, à partir du dépôt de Lannion, se fera dans le « feeder » vers Perros-Guirec et Tréguier où seront installés des générateurs d'air propané.

C'est à Lamballe enfin qu'a été réalisée en 1937, pour la première fois en France, une installation de distribution publique de propane pur. Une station a été construite dans laquelle des réservoirs de 2 350 litres sont raccordés au réseau par l'intermédiaire d'un détendeur et d'un régulateur. Actuellement, le Gaz de France entreprend l'installation d'un dépôt constitué de deux réservoirs cylindriques de 25 m³.



USINE A GAZ DE DINAN



LES DEUX LIGNES STEIN ET ROUBAIX DE L'USINE A GAZ DE SAINT-BRIEUC

Ainsi la rénovation et la modernisation de l'ensemble des installations de production de gaz dans le département des Côtes-du-Nord auront été menées à bien en quelques années, permettant l'accroissement des quantités de gaz disponibles pour la distribution et l'ameublissement des prix de revient.

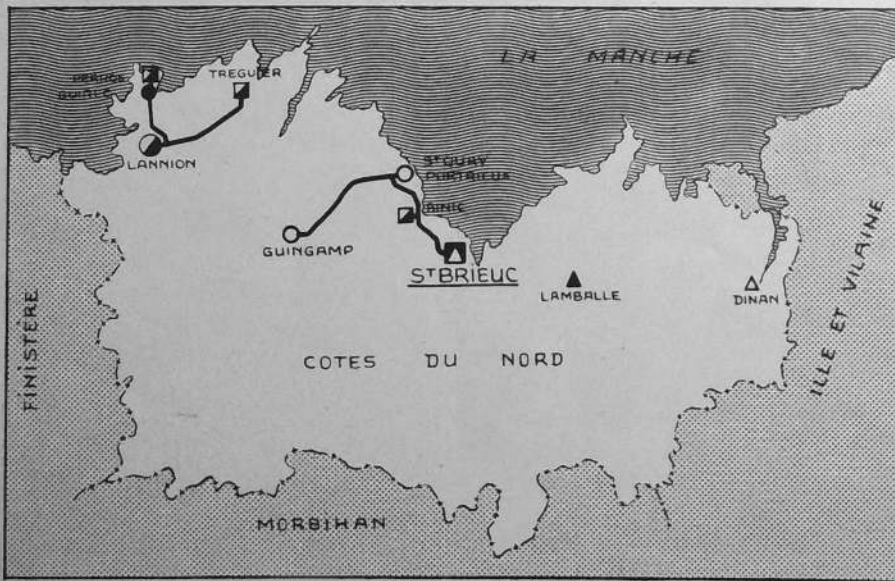
VARIATION DES EMISSIONS ANNUELLES
(en milliers de thermies)

Villes	1948	1958	Variations
Saint-Brieuc	21 743	29 890	+ 37 %
Dinan	2 944	5 393	+ 83 %
Lannion ..	5 647	6 217	+ 10 %
Lamballe ..	591	1 660	+ 181 %

VARIATION DES EMISSIONS JOURNALIERES MAXIMA
(en milliers de thermies)

Villes	1948	1958	Variations
Saint-Brieuc	72	119	+ 63 %
Dinan	10	20	+ 97 %
Lannion ..	17	27	+ 57 %

- Usine de production gaz de houille.
- ▲ Usine de production, craquage de propane et d'essence.
- ▲ Stockage et distribution de propane pur.
- ▲ Usine de production, craquage de propane.
- Station gazométrique H.P.
- Station gazométrique B.P.
- Poste de détente.
- Feeder de transport H.P.



L'EXPANSION économique d'un territoire et l'amélioration du niveau de vie de sa population nécessitent des quantités d'énergie en constante et rapide augmentation. Le département des Côtes-du-Nord n'échappe pas à cette règle et les résultats acquis dans ce domaine reflètent les efforts réalisés dans la région au cours des dernières années.

Ce qui caractérise la distribution de l'électricité dans les Côtes-du-Nord c'est sa rapide évolution ; le tableau ci-dessous fait apparaître, par étapes annuelles depuis 1950, les résultats atteints concernant les éléments caractéristiques. La loi du doublement en dix ans généralement admise est dépassée (voir tableau ci-contre).

L'installation de nouveaux postes HT/MT à Paimpol (avril 1955), Rophemel (juillet 1957), Dinan (janvier 1959) et à Guingamp (prévue pour 1960) a été rendue nécessaire par l'accroissement continu de la demande d'énergie dans les Côtes-du-Nord. La modernisation des postes existants et les installations neuves se réalisent suivant les derniers progrès de la technique. Ayant acquis au cours de ces dernières années une meilleure connaissance des incidents qui affectent la distribution du courant électrique, les ingénieurs sont conduits au choix de dispositifs de protection bien définis et précis :

1) La mise à la terre du neutre moyenne tension se généralise dans le département dans le dessein de permettre l'amélioration des dispositifs de protection.

2) L'installation de relais de protection à réenclenchement rapide sur les disjoncteurs des départs 15 kV des postes HT/MT réduit à 0,3 seconde la durée des coupures sur défaut fugitif, ces coupures devenant ainsi insensibles aux usagers, les défauts fugitifs représentant approximativement 80% du total, le réenclenchement rapide apporte une importante amélioration à la continuité du service.

3) On y ajoute un cycle de réenclenchement lent, en vue de réduire les conséquences des défauts semi-permanents, ces derniers réapparaissant après un cycle rapide, mais pouvant être éliminés après une coupure plus longue d'environ 15 secondes au maximum.

4) Il sera procédé prochainement dans le centre de Saint-Brieuc à l'installation de disjoncteurs simples et robustes montés en haut des poteaux de tête des dérivations de lignes principales M.T. : le but est la sélection des défauts permanents sur un départ, suivant le principe du compte-passages ; chaque disjoncteur possède une mémoire qui compte les passages successifs d'un courant de défaut pendant un temps donné et au deuxième, troisième ou quatrième passage, le déclenchement du disjoncteur de dérivation est commandé selon le préréglage de la mémoire.

La contexture actuelle du réseau maillé de 60 kV permet, en cas d'incidents

ÉLECTRICITÉ

sur une ligne, de faire des reports de charges d'un poste HT/MT sur un autre, et même de plusieurs postes sur un seul ; par exemple il est possible depuis le seul poste de Mur-de-Bretagne, d'alimenter les postes de Saint-Brieuc, Paimpol et Plancoët, l'alimentation en secours du poste de Guingamp, actuellement possible depuis Saint-Brieuc en 45 kV le sera ultérieurement en 60 kV.

La même recherche de souplesse dans l'exploitation a conduit à couvrir l'ensemble du département d'un réseau radial de lignes à 15 kV à partir de chaque poste 60/15 kV avec renforcement des lignes (nouveaux tracés, armements

temental de l'E.R. et de l'E.D.F. ; environ 24 000 abonnés anciens seront alors alimentés en B.2. Il convient de noter que cette opération est fonction des crédits dont dispose le syndicat départemental.

En accord avec les collectivités concédantes, les tarifs ont été unifiés dans le département, en fonction des densités de consommation ; ainsi, les communes rurales bénéficient du même tarif depuis 1955 ; en ce qui concerne les villes de Saint-Brieuc, Guingamp, Dinan, Lannion, Lamballe et Perros-Guirec, leurs tarifs sont unifiés depuis le 1^{er} janvier 1957.

Enfin, en moyenne tension, la mise en

Unité	1950	1958
Energie totale appelée	kWh 68 284 836	127 770 934
Ventes : B.T.	> 34 405 069	61 773 440
M.T.	> 19 873 637	43 805 123
Longueur totale des lignes	km 7 700	16 095
Nombre de postes MT/BT	1 425	2 770
Puissance maximum de pointe	kW 18 780	31 000
Nombre d'abonnés M.T.	246	332
Nombre d'abonnements B.T.	128 850	193 163

suspendus, etc.) et construction de postes de coupure MT/MT. Ces derniers permettent des reports de charges rendus indispensables dans l'optique du service continu aux abonnés.

La construction autour de Saint-Brieuc d'une ceinture 15 kV a été récemment réalisée et permet de résorber progressivement le vieux réseau souterrain à 3 kV et de mettre ainsi les puissances nécessaires à la disposition des abonnés et notamment des industriels. Le réseau 5 kV du secteur de La Chèze sera prochainement modifié pour être exploité en 15 kV. Le passage de 5 kV en 15 kV pour l'alimentation de l'Île-de-Bréhat n'est pas prévu dans l'immédiat, du fait de son caractère insulaire et de la faible importance de la puissance en jeu.

Le renforcement des réseaux de distribution réalisé par la substitution de la tension 220-380 volts (B.2) à celle de 127-220 (B.1) permet, sans aucune modification des sections des lignes, de tripler la capacité de distribution des ouvrages existants, notamment dans le domaine aérien. Cette opération de changement de tension constitue un programme de dépenses entièrement à la charge de l'E.D.F. pour les centres urbains, des collectivités concédantes pour les zones rurales. Dans le centre de Saint-Brieuc, le passage de B.1 en B.2 se poursuit sans relâche. Sur les dix agglomérations de plus de 2 000 habitants, sept sont déjà alimentées en 220-380 V ; Saint-Brieuc, Dinan et Loudéac doivent l'être au cours de ces deux prochaines années.

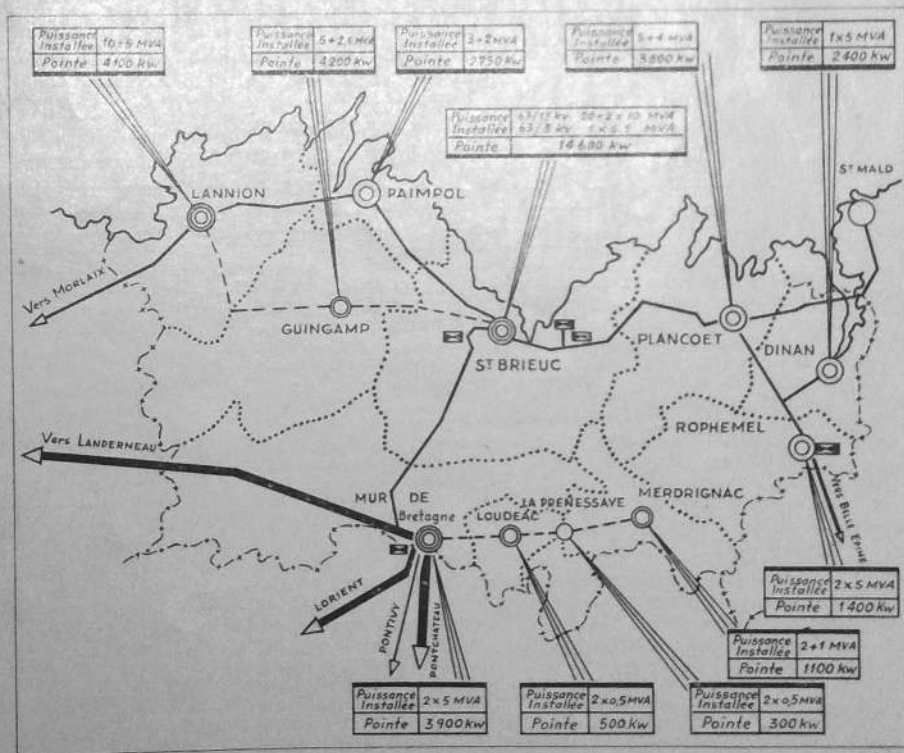
Dans le domaine de l'électrification rurale, où les réseaux B.1 étaient moins importants, l'alimentation des abonnés nouveaux se faisant systématiquement en B.2 depuis 1948, le changement de tension doit se dérouler durant les années à venir selon le programme établi conjointement par le syndicat départe-

mental de l'E.R. et de l'E.D.F. ; environ 24 000 abonnés anciens seront alors alimentés en B.2. Il convient de noter que cette opération est fonction des crédits dont dispose le syndicat départemental.



VUE INTERIEURE DU POSTE 15 kV DE PAIMPOL

et les saisons, se poursuit sans relâche depuis 1957. A fin août 1959, sur 347 abonnés M.T., 129 bénéficient de ce tarif, et chaque mois voit de nouveaux abonnés en reconnaître les avantages.



- ☐ Centrale hydraulique.
- ⊙ Poste 63/45/15 kv existant.
- ⊙ Poste 63/15 kv existant.
- ⊙ Poste 63/3 kv existant.
- ⊙ Poste 45/15 kv existant.
- ⊙ Poste 45/5 kv existant.
- Ligne 150 kv existante.
- » 63 kv existante.
- » 45 kv existante.
- ⋯ Limite des zones d'action des postes HT/MT existants.
- + -+ Limite de centre.

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU BATIMENT DANS LE CADRE DÉPARTEMENTAL

LE Syndicat du bâtiment des Côtes-du-Nord, que préside M. Robert Richet, est l'une des quatre-vingt-neuf unions départementales de la profession, regroupées en dix-neuf fédérations régionales, et que coiffe la Fédération nationale du bâtiment et des activités annexes qui est, comme on le sait, l'un des plus grands groupements patronaux français.

Groupant, dans les Côtes-du-Nord, trois cents adhérents, tous entrepreneurs, le syndicat du bâtiment a pour objet de définir et d'assurer l'application d'une politique professionnelle dans tous les domaines intéressant l'activité de la construction. Il a non seulement un large rôle d'information à l'égard de ses membres, mais encore il assure auprès des pouvoirs publics la représentation et la défense de la profession, suscite les initiatives souhaitables en vue de favoriser le développement de la construction et s'attache à promouvoir la création des organismes et services utiles à cette fin.

C'est ainsi que le Syndicat départemental du bâtiment possède, rapportés au cadre départemental, tous les services de la Fédération. Son président assure l'application de la politique fédérale déterminée en commun avec le bureau et le conseil d'administration, ainsi que la diffusion des doctrines fédérales ; il maintient la liaison avec les organismes professionnels et les pouvoirs publics, ainsi que les relations avec l'ensemble du public (presse, etc.) ; enfin, il coordonne et contrôle les autres services. Ceux-ci sont : 1° le service des études juridiques et professionnelles, chargé de toutes études juridiques qui ne sont pas du ressort d'un service spécialisé, des questions relatives au financement des entreprises, de l'ensemble des problèmes posés par l'assurance décennale ; ce service suit l'évolution des problèmes posés par le « Marché commun » et assure le secrétariat de divers organismes et comités professionnels ; 2° le service des marchés et des prix, qui a pour mission de défendre les intérêts des entreprises dans ce domaine (législation et réglementation des marchés, rapport des clients et fournisseurs, législation des prix, etc.) ; 3° le service du logement (aide à la construction, urbanisme, réglementation des normes, etc.) ; 4° le service fiscal, qui intervient contre les excès et les complexités de la fiscalité ; 5° le service des questions sociales, intéressé par tous ce qui concerne le statut des salariés, leurs rapports avec l'entreprise, la législation du travail (conventions collectives, contrats, etc.), les relations avec les syndicats des diverses catégories du personnel, la législation internationale du travail ; 6° le service de la formation professionnelle (sur lequel nous revenons plus loin) ; 7° le service de coordination de la production (relations avec les fournisseurs de matériaux et de matériel, statistiques, fichier central) ; 8° le service des chargés de mission enfin, auquel incombe les relations permanentes avec les groupements syndicaux, la Caisse de retraite des entrepreneurs, les organismes professionnels et financiers, etc.

En ce qui concerne la formation professionnelle, que nous venons de mentionner, le Syndicat du bâtiment des Côtes-du-Nord a constitué un groupement départemental de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, qui occupe six cents apprentis. C'est là une activité importante

du Syndicat, et qui tient particulièrement à cœur à ses adhérents. Les apprentis travaillent dans des entreprises, et y trouvent automatiquement un emploi à la fin de leurs études. L'organisme directeur de ce groupement est le Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, 7, rue de Villersexel, à Paris, constitué par la Fédération nationale du bâtiment.

Signalons encore que le Syndicat départemental représente aussi l'organisme de qualification et de classification du bâtiment, qui établit pour chaque entrepreneur qui en fait la demande un certificat de qualification professionnelle lui permettant en particulier de participer aux adjudications. Il est également l'organisme local habilité par l'Union du crédit pour le bâtiment, et par la Compagnie française d'épargne et de crédit.

LE SYNDICAT PATRONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DES COTES-DU-NORD

Le syndicat, créé en 1936, est dirigé par un conseil d'administration actuellement composé de :

- M. Robert Richet, président (Saint-Brieuc) ;
- M. Louis Morvan, vice-président (Saint-Brieuc) ;
- Dinan : M. Julien Chauvin (Dinan) ;
- Lannion : M. Claude Kerambou (Lannion) ;
- Faimpol : M. Albin Useo (Faimpol) ;
- Perros-Guirec : M. Maurice Coumou (Perros-Guirec) ;
- Côte Est : M. Antoine Lépine (Le Val André Brievet) ;
- Côte Ouest : M. François Loquillard (Pleuven) ;
- Vice-président, secteur I.P. : M. Pierre Martin (Saint-Brieuc) ;
- Secrétaire départemental : M. Auguste Liorzou (Saint-Brieuc) ;
- Secrétaire adjoint : M. Pierre Pincemin (Saint-Brieuc) ;
- Trésorier départemental : M. Jean Boutin (Saint-Brieuc) ;
- Trésorier adjoint : M. François Davy (Saint-Brieuc) ;
- Délégué départemental maçonnerie et B.A. : M. Jean Tessier (Saint-Brieuc) ;
- Délégué adjoint : M. Henri Conti (Saint-Brieuc) ;
- Délégué département menuiserie charpente : M. Pierre Rolland (Saint-Brieuc) ;
- Président d'honneur : M. Prosper Richet (Saint-Brieuc) ;
- Vice-président : M. Antoine Graziana (Saint-Brieuc) ;
- Secrétaire des services administratifs : M. Louis Kervizic.

LE SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE DINAN

Le syndicat, créé en 1903, est dirigé par les personnalités suivantes :

- M. Chauvin, président ;
- M. Le Bourdet, vice-président ;
- M. Morel, secrétaire ;
- M. Le Branchu, trésorier ;
- M. Lriverand, rapporteur.

L'ÉLEVAGE DU PORC ET L'INDUSTRIE DE LA SALAISON

L'ÉLEVAGE du porc a toujours figuré parmi les plus importantes activités de la Bretagne. Mais si, en 1954 encore, on pouvait affirmer que les quatre départements de la région renfermaient entre le cinquième et le quart des truies élevées en France, si la Bretagne pouvait être qualifiée de réservoir de porcs de la région parisienne, on admettait aussi que la qualité du porc y était médiocre et irrégulière.

Depuis lors, un effort immense a été accompli à l'initiative de l'Institut national de la recherche agronomique, des directions des services agricoles et des directions des services vétérinaires, visant, par des conférences et des démonstrations pratiques, à améliorer le logement des porcs et à accroître la qualité de ceux-ci.

Sous le rapport du logement, une nette amélioration a été apportée en ce qui concerne l'aération et la lumière. Le porc, considéré comme un élément important de la prospérité de l'exploitation agricole, n'est plus relégué, en Bretagne, dans des bauges obscures, basses, sans lumière, avec une couche de fumier entretenant une atmosphère viciée. Les stalles sont claires, aérées, à sol cimenté, à pente bien étudiée. La nourriture est versée de l'extérieur dans des auges faciles à nettoyer. Enfin des courettes extérieures permettent aux élèves de prendre quelques ébats. A l'intention des porcelets, des barrières descendant jusqu'à 20 cm du sol séparent l'espace qui leur est réservé de la loge de la truie mère, afin que celle-ci ne puisse, par maladresse, les écraser. Des lampes à infra-rouge assurent aux porcelets la chaleur qu'ils affectionnent.

L'amélioration de la qualité des porcs a été plus sensible encore. Des progrès énormes ont été accomplis dans le domaine de la morphologie : l'ancien porc, glabre, le dos rond, haut perché, le jambon plat, la poitrine serrée et le ventre descendu, a complètement disparu. Des arrêts ont réglementé la monte publique des verrats, faisant disparaître la monte des verrats sans origine. Une prime représentant 20 pour 100 de la valeur d'achat du verrot est accordée aux verrats de race pure inscrits à un livre généalogique. En 1957, les Côtes-du-Nord ont versé 80 primes de ce genre, dont 70 à 75 pour la race Large White, 2 à 3 pour la race Normande, et autant pour la race Danoise. Il existe dans ce département des souches splendides, en particulier pour les truies.

Deux méthodes sont utilisées pour l'alimentation des porcs, étant entendu que la nourriture doit être produite par l'exploitation agricole elle-même. Dans l'une, la ration alimentaire est fondée sur les productions traditionnelles : lait écrémé, pommes de terre, orge et avoine, et complément minéral. Dans la deuxième méthode, la pomme de terre est remplacée par la betterave danoise ; cette dernière, à haute teneur en matière sèche, présente une valeur alimentaire

sensiblement égale à la pomme de terre et, sur celle-ci, l'avantage considérable d'être consommée crue et de présenter un rendement supérieur à l'hectare. En revanche, sa conservation n'est pas possible au-delà du 15 avril, et il faut donc, pendant six mois, trouver un aliment de remplacement.

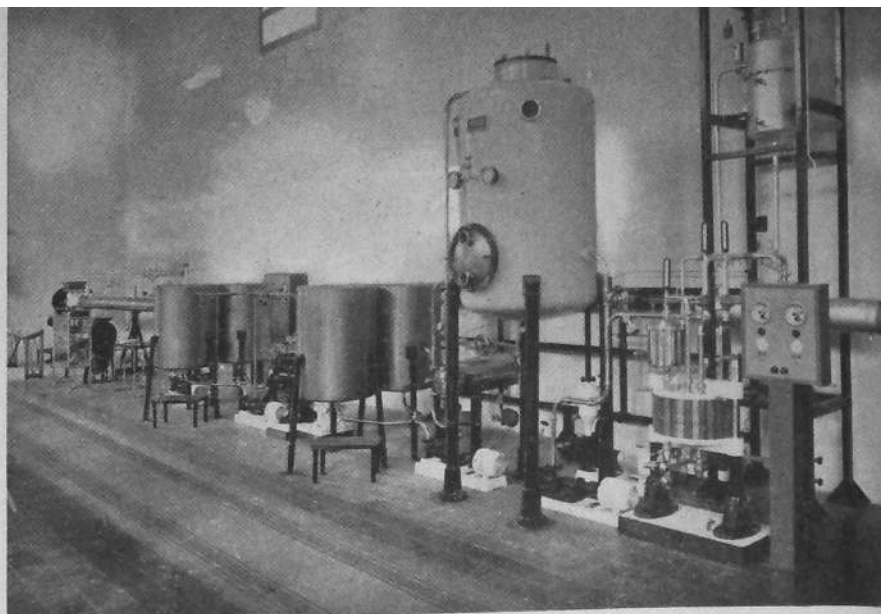
Un procédé récent de conservation de la pomme de terre cuite, par ensilage, s'est révélé simple et sûr. Des cuiseurs de pommes de terre à grand rendement, valant un million de francs et pour lesquels peuvent être attribuées des subventions de 500 000 F se sont répandus. On en compte vingt-et-un dans les Côtes-du-Nord.

L'industrie de la salaison est, en Bretagne, fort ancienne. Les salaisonniers bretons d'autrefois constituaient en hiver des stocks impressionnants allant jusqu'à 100 t de « lard gras ». Leur production était distribuée dans la région au moyen de charrettes. Les goelettes d'Islande étaient de gros clients. Après 1918, les conditions économiques ont été complètement bouleversées. Les nombreuses colonies de Bretons établis dans les grands centres urbains et industriels du pays sont consommatrices de produits venant de la péninsule armoricaine, et notamment de charcuterie. La salaison bretonne présente ainsi un caractère bien particulier de « charcuterie en gros ». Les produits expédiés sont exactement ceux qui sont offerts par les charcutiers de détail bretons, mais fabriqués à l'échelle industrielle. On n'a pas enregistré l'évolution et la spécialisation constatées dans les régions grosses productrices de salaisons.

Le salaisonnier breton ne vend que de la charcuterie fraîche, laissant à des confrères établis dans d'autres régions la tâche de transformer une quantité considérable de viande produite en Bretagne. La raison de cet état de chose est d'ordre financier. S'il est vrai qu'il est parfaitement possible de fabriquer du saucisson sec et du jambon sec en Bretagne, il est non moins certain que la construction et l'agencement de toute une chaîne de conditionnement impliquent des investissements importants. Dans les Côtes-du-Nord, où l'on compte quatre ou cinq entreprises à forte activité, comme dans le Finistère et le Morbihan, les salaisonneries, quelque prospères qu'elles soient, n'ont d'autre ressource que de recourir à l'autofinancement et leurs trésoreries sont toujours très serrées. Le paradoxe, c'est que les départements bretons assistent à l'exportation hors de leurs limites d'une quantité énorme de matière première qui, traitée dans les usines bien équipées installées dans d'autres régions, revient ensuite pour partie sous forme de produits fabriqués vendus en Bretagne pendant l'été. La salaison bretonne n'en est pas moins une activité dont la prospérité ne fait aucun doute et qui, bénéficiant d'un minimum de sollicitude de la part des pouvoirs publics, pourrait retenir une main-d'œuvre importante.

L'arboriculture

NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR LA POMME



Ligne de fabrication de jus de fruits homogénéisé et de « crème de pommes »

La récolte des pommes à cidre s'est située cette année autour de 12 millions de quintaux, dont un peu plus de 5 millions pour la Bretagne, région à l'intérieur de laquelle les Côtes-du-Nord sont relativement bien placées. Quelle que soit la faiblesse de ces chiffres par rapport à ceux de l'année 1958, ils n'en posent pas moins le problème de l'écoulement des récoltes et de la reconversion partielle de l'activité des distilleries. L'évolution de celles-ci vers la fabrication des jus de fruits et des concentrés n'en est rendue que plus difficile.

Il y a quelques années seulement, les contingents d'alcool fixés par les pouvoirs publics permettaient d'absorber annuellement plus de 15 millions de quintaux de pommes. Aujourd'hui, sauf l'exception d'une récolte extraordinaire comme celle de l'année dernière, ce chiffre est tombé à environ le tiers de ce qu'il était : 5 à 6 millions de quintaux. Aussi des mesures de réadaptation, touchant tant l'agriculture que l'industrie, ont-elles dû être prises après que les pouvoirs publics eurent renoncé à encourager, par des primes diverses, l'abatage des pommiers primitivement envisagé.

L'action du gouvernement et de la profession s'est manifestée sur plusieurs plans. De nombreuses distilleries ont été transformées en

fabricques de jus de pommes et de concentrés de jus de pommes. On peut estimer à un milliard et demi de francs les sommes investies à cet effet. Une campagne a d'autre part été entreprise pour améliorer la qualité des fruits et, dès la campagne 1958-1959 quelque deux cents millions de francs de primes de qualité ont été versés aux producteurs. A la suite de ces dispositions, la production du concentré de jus de pomme a triplé, et celle du jus a augmenté sensiblement. 1 million de quintaux de pommes ont été transférés de la production de l'alcool aux « productions nobles ».

Cependant, si des résultats intéressants ont déjà été obtenus, il reste encore beaucoup à faire pour assurer des débouchés réguliers et satisfaisants à la pomme bretonne. L'effort à poursuivre doit porter sur l'aménagement de la production des fruits, sur l'équipement des industries de transformation, enfin sur la distribution et la diffusion dans le public des produits relativement nouveaux que sont les jus de fruits.

L'orientation, tant qualitative que structurelle, des vergers suppose la mise au point d'une méthode satisfaisante de sélection des fruits. Actuellement, des primes de qualité sont versées par les fabricants de jus de fruits, ce qui ne donne pas toujours à l'utilisateur

la garantie de l'espèce qu'ils recherchent. L'identification des pommiers par un service administratif, à l'exemple de ce qui se fait à l'étranger, constituerait sous ce rapport un progrès dont bénéficieraient à la fois les récoltants, les producteurs et les consommateurs.

L'industrie du jus de pomme doit faire face à des amortissements particulièrement onéreux, à raison de la nature de ses installations (aciers spéciaux, etc.) et parce que la rotation des stocks y est exceptionnellement lente. Elle réclame aussi que soit menée à bien l'organisation des circuits de distribution des jus de fruits, en liaison bien entendu avec les producteurs, mais sans que ceux-ci aient à établir ces circuits par leurs propres moyens. L'exportation qui absorbe une part importante de la production, doit elle aussi être organisée.

La pomme est, pour la Bretagne en général et les Côtes-du-Nord en particulier, un élément de richesse dont l'exploitation est sur la bonne voie. Récoltants et utilisateurs s'adaptent à une situation nouvelle et partent à la conquête de nouveaux marchés. Ils ont conscience que leur action, qui tend à réduire les ravages de l'alcoolisme, est conforme à l'intérêt général et escomptent qu'elle recevra des Pouvoirs Publics tout l'appui qu'elle mérite.

LES DISTILLERIES CORNIC FRÈRES

L'histoire des distilleries Cornic Frères remonte à la première année de ce siècle. C'est en 1901 en effet que M. Auguste Cornic, aujourd'hui président et directeur général de la société des Distilleries Cornic, fonda une fabrique de cidre à La Roche Derrien. L'activité de cette fabrique se développa régulièrement jusqu'à la guerre de 1914.

Rendu à la vie civile en 1916, M. Cornic ouvrit à Dinan une deuxième cidrerie, à laquelle il adjoignit deux ans plus tard une distillerie d'alcool, la demande de ce produit étant alors très forte du fait des hostilités. Le succès couronna cette entreprise et, en 1928, l'affaire prenait la forme d'une société anonyme. Sous l'impulsion de son créateur, elle étendit rapidement ses activités et créa ou reprit les distilleries de Saint-Armel, Saint-Sauveur, Sainte-Gauburge, Saint-Dominenc, Messac, Mamers, Neufchâtel et Miraumont. La petite affaire du début était devenue une puissante entreprise, qui produisait à elle seule 15 pour 100 de la production totale d'alcool de pommes en France.

Après la deuxième guerre mondiale, une fois la situation redevenue normale, la production de ce groupe industriel était, suivant les années, de 50 000 à 90 000 hectolitres d'alcool de pommes, ce qui supposait la mise en œuvre de 100 000 à 180 000 tonnes de fruits à cidre. A cette production venait s'ajouter quelque 45 000 hectolitres d'alcool de betterave, ainsi que la rectification et la déshydratation d'une grande quantité d'alcool extra neutre. Étaient également traités les marcs séchés provenant de ces fabrications.

Cependant, le 9 août 1953, un décret-loi fut publié qui modifiait le régime économique de l'alcool en France et qui prévoyait la fermeture d'une partie des usines. Lorsque les modalités d'application

de cette mesure eurent été précisées par les pouvoirs publics, deux possibilités restaient aux intéressés : la fermeture, ou la reconversion. C'est à cette deuxième solution que se rallièrent les distilleries Cornic Frères.

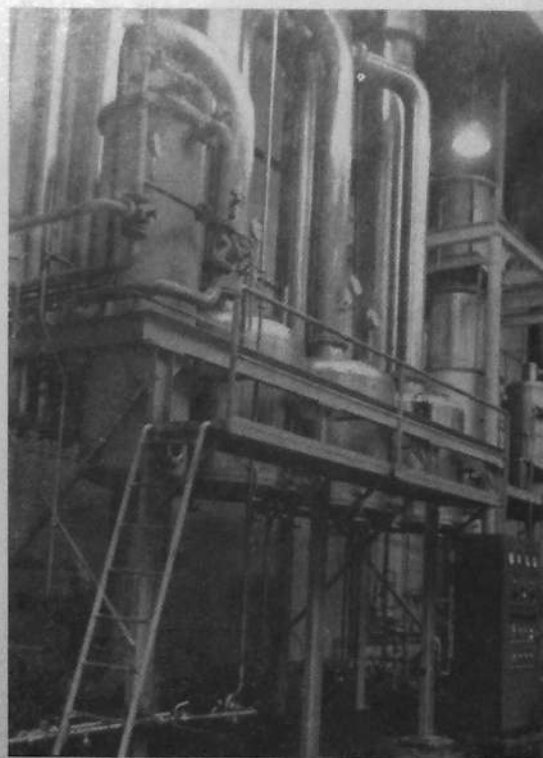
En 1955, cette politique de reconversion se traduisait par le démarrage de l'usine-pilote de Guichen, à Bourg-des-Comptes. L'installation nouvelle comprenait : 1) une ligne pour la fabrication des jus de pommes clairs et des jus homogénéisés ; 2) une ligne pour la fabrication du concentré de jus de pommes ; 3) une ligne pour la fabrication d'un nouveau produit, vendu sous le nom de « crème de pommes », et qui est en fait une compote de qualité supérieure utilisable en dessert, en glace, en boisson lactée, et dont le succès semble devoir être très vif.

Après ces essais, l'usine de Chateaubourg était à son tour équipée, dès 1958, en vue de la fabrication de produits nobles à partir de la pomme. Il était ainsi créé l'un des plus grands centres industriels d'Europe pour l'utilisation de ce fruit. Les possibilités de ces installations s'étendent de la fabrication du jus de pommes à celle du concentré de jus de pommes ainsi que des concentrés de tous jus de fruits. Un équipement spécial permet la récupération des arômes volatils normalement perdus lors de la concentration des jus de fruits. Enfin on y traite aussi les marcs séchés et on y distille l'alcool.

Aujourd'hui, le complexe industriel que représentent les distilleries Cornic Frères permet une fabrication de 40 tonnes de concentré par jour, soit le tiers de toute la production française. Grâce à cet effort, les produits bretons sont exportés aux États-Unis d'Amérique, au Canada, dans les États de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, au Danemark, en

Grande-Bretagne et en Allemagne. En France, ils sont surtout diffusés dans les collectivités (centres hospitaliers, écoles, usines, colonies de vacances, maisons de repos, etc.) qui utilisent les concentrés dilués sous forme de boisson sans alcool.

Parallèlement, des débouchés nouveaux ont été trouvés pour les concentrés de jus de fruits et ce produit qui, il y a dix ans seulement, paraissait ne pas présenter de grandes possibilités d'écoulement, est maintenant utilisé par les fabriques de gelées et de confitures, les fabriques de boissons gazeuses, les vinaigreries et les fabriques d'alcool de bouche, au point qu'il occupe une place importante sur les marchés étrangers.



Appareils de concentration des jus de pommes



*Coupage du poil sur
une queue de petit gris.*

*Fabrication du pinceau aquarelle :
peignage de la touffe.*



SAINT-BRIEUC

CENTRE IMPOR- TANT POUR LA PROD- UCTION DU PINCEAU

Les Briochins eux-mêmes l'ignorent, mais cependant leur ville est considérée comme le deuxième centre mondial de la Brosserie, très exactement de la Pinceauterie, car l'on ne fabrique à Saint-Brieuc que la brosse à peindre. Relativement récente ; l'implantation de l'industrie du pinceau à Saint-Brieuc a pris une extension si régulière que cinq usines ont ouvert leurs portes en 70 ans, permettant l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée en majorité féminine, relativement nombreuse.

C'est en effet en 1872 que les **Ets BULLIER Frères** ont construit leur usine qui part de la matière brute pour produire des articles dont la nomenclature est particulièrement importante. En 1922, les **Ets Edgard SELLE**, dont l'usine principale était à l'époque à l'Isle Adam ont ouvert un atelier spécialisé dans la fabrication des pinceaux d'artistes, suivis en 1925 par les **Ets SAUER** (Raphaël) qui de Meulan où une importante usine existe déjà, viennent également fonder une succursale très spécialisée dans la pinceauterie fine. La dernière née des firmes, les **Ets BURLOT**, ouverte en 1946 est également spécialisée dans les pinceaux fins. Nous devons signaler un exemple de décentralisation puisque les **Ets SELLE**, déjà cités, ont fermé leur usine de l'Isle Adam pour grouper toutes leurs fabrications dans leur usine de Saint-Brieuc.

PARTICULARITES

Le caractère essentiel de l'industrie du pinceau est sa forme d'artisanat industrialisé. L'on ne peut en effet réaliser un pinceau et surtout un pinceau d'artiste, sans un fort pourcentage de main-d'œuvre. L'ouvrière est en général embauchée très jeune et s'instruit à l'art du métier pendant un laps de temps variant de un à trois ans. Nous disons l'ouvrière, car par suite d'un état de fait, ce sont les femmes qui à Saint-Brieuc fabriquent les pinceaux. Le nombre des personnes employées est d'environ 600 ce qui représente localement un effectif assez important. Les femmes et jeunes filles employées dans les broseries se recrutent le plus souvent dans les communes périphériques de Saint-Brieuc et en minorité dans la ville elle-même.

Le travail est régulier, la seule saison creuse étant la fin de l'année (15 décembre - 1^{er} janvier).

Avant la guerre certaines usines exportaient une grande partie de leur production. Pour des raisons bien connues telles que : l'expansion de l'industrie étrangère dans cette branche, due à la guerre ; le passage de certains pays à l'économie socialiste ; le cours élevé des charges sociales

RTANT DUCTION FRANÇAISE

et fiscales françaises, l'exportation est actuellement en baisse, malgré les efforts pratiqués en commun pour ramener l'exportation au pourcentage d'avant-guerre. Les poils fins (fourrures) doivent par ailleurs être entièrement importés des pays à climat froid comme l'U.R.S.S., le Canada, la Corée, la Chine. La France ne produit malheureusement pas de fourrures adéquates.

Le nombre de pièces produit par l'ensemble des firmes briochines (à l'exception de l'une d'entre elles se refusant à toute activité syndicale et que nous n'avons malheureusement pas pu citer par ailleurs) avoisine annuellement 5 millions de pièces.

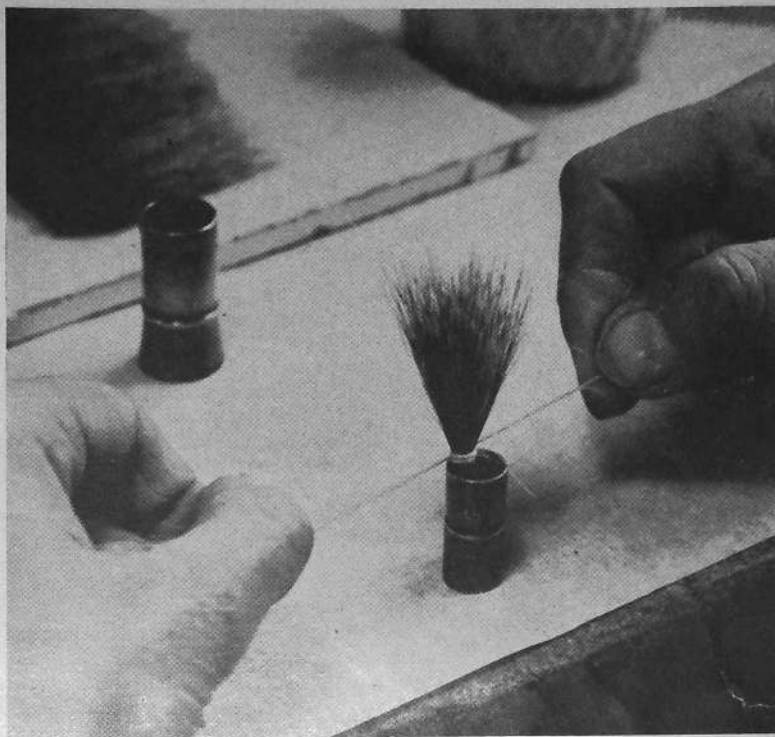
AVENIR ET EVOLUTION

L'avenir du pinceau d'artiste et du pinceau bâtiment est assuré d'un débouché régulier par suite des besoins accrus provoqués par le goût de plus en plus prononcé que les Français expriment pour l'embellissement de leur maison et aussi de la plus grande facilité d'application des peintures modernes actuelles. Les nouvelles méthodes pédagogiques préconisent également l'emploi du pinceau et de la peinture fine chez les jeunes enfants comme moyen d'expression et de distraction éducative.

L'évolution de la profession est certaine dans le domaine commercial et dans la finition et présentation des articles. Elle sera lente sinon inexistante au point de vue technique, car rien ne peut remplacer, dans ce métier, l'habileté et la sûreté du geste d'une ouvrière dans la fabrication de pinceaux dont les dimensions sont souvent réduites à un diamètre de 1 mm ou 2 mm et dans le travail de la fourrure, matière première impalpable et extrêmement légère (2 à 3 décigrammes à la pièce de moyenne !). Néanmoins les machines de finissage sont de plus en plus modernes et permettent une amélioration certaine de la présentation.

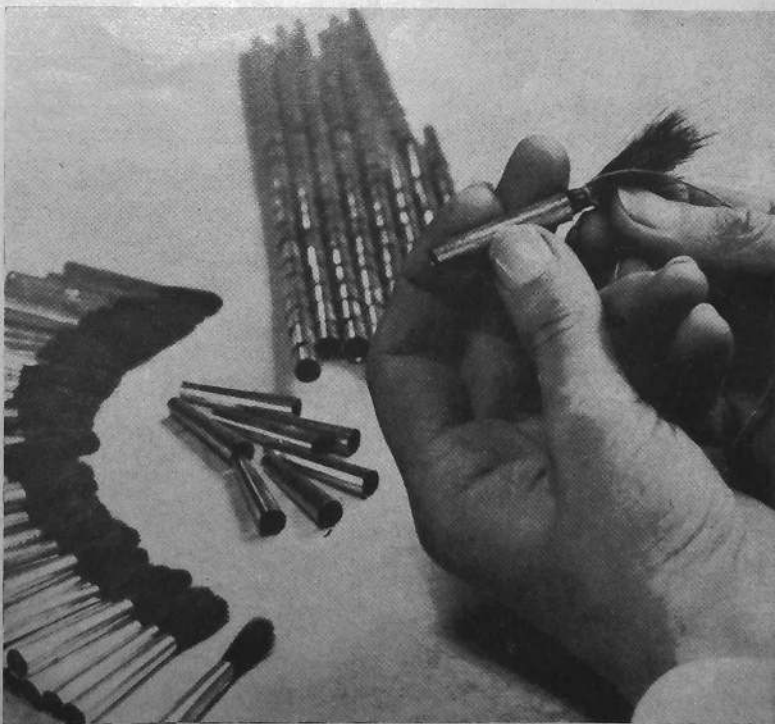
Il semble donc que ce débouché soit assuré pour la population ouvrière féminine de Saint-Brieuc et des environs et nous ne pouvons que souhaiter que l'activité de l'industrie bretonne du pinceau se développe pour la plus grande prospérité de Saint-Brieuc et même des Côtes-du-Nord. En effet, les différentes maisons ont des ateliers complémentaires à Lamballe, Loudéac, Quintin, qui concourent à la production de la maison mère en employant une centaine d'ouvrières supplémentaires.

Ets BULLIER - BURLLOT - SELLE - SAUER.



*Fabrication du pinceau aquarelle :
la touffe de poils, formée au moule,
est arrachée.*

*Fabrication du pinceau aquarelle :
mise en virole.*



L'ENTREPRISE RICHET

L'industrie du bâtiment est illustrée dans les Côtes-du-Nord par l'Entreprise Richet dont le siège social est établi à St-Brieuc depuis plus de 30 ans, exactement 1928. Trois ans plus tôt, en 1925, l'Entreprise Richet s'était établie à Guingamp. Mais son histoire remonte bien plus haut, puisque vers 1830 l'arrière grand-père de M. Robert Richet, aujourd'hui chef de l'entreprise, était déjà dans la profession et qu'une entreprise de bâtiment fut créée par Prosper Richet, breton de vieille souche, à Verdun en 1919. Ce Prosper Richet, qui, voulant se rapprocher de sa province d'origine, transféra ses activités dans les Côtes-du-Nord, comme nous l'avons dit plus haut.

Après de brillantes réalisations dans la décennie qui précéda la dernière guerre — notamment des ouvrages d'art pour les chemins de fer, des travaux routiers et des constructions à Brest pour le compte de l'Artillerie navale — l'entreprise se trouva, à la libération du territoire, dans une situation désastreuse, son matériel pillé et ses installations sinistrées. Sa renaissance est alors facilitée par l'aide des organismes de répartition grâce auxquels elle reconstitue partiellement son parc de matériel. Elle compte, à cette époque, jusqu'à 500 ouvriers, abondance de main-d'œuvre souvent d'ailleurs plus embarrassante qu'utile. Mais Prosper Richet n'est plus seul, il a à ses côtés son fils Robert. Sous leur conduite l'entreprise connaît une nouvelle progression.

C'est à cette époque que sont exécutés divers travaux de démolitions à Brest et dans sa région : blockhaus et ouvrages militaires, immeubles sinistrés, etc. ; construction pour le M.R.L. de l'immeuble de l'ancien bague de Brest (100 millions) ; pour l'A.S.R. de Brest, plusieurs immeubles préfinancés (240 millions) ; reconstruction de la Préfecture à Quimper (50 millions), de 220 logements rue Kerfautras à Brest, etc.

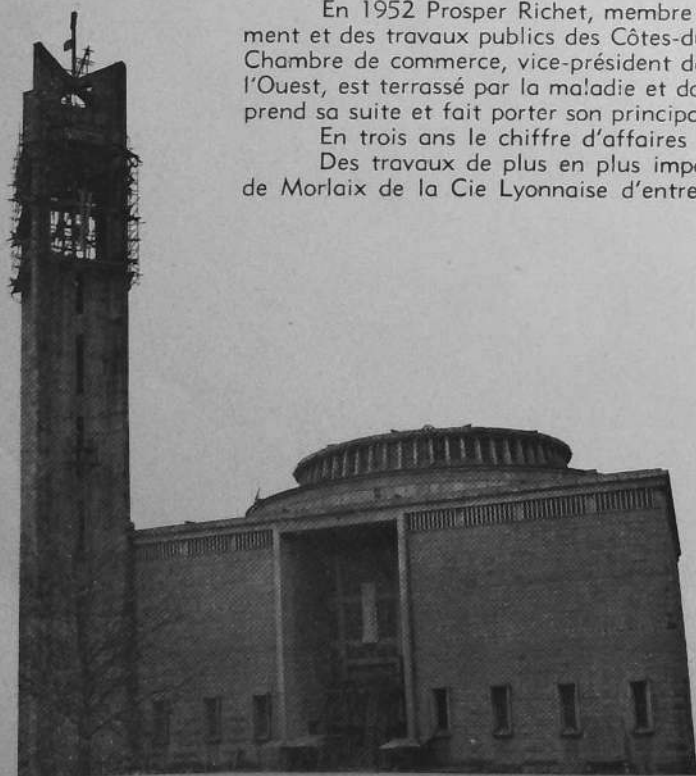
En 1948, est créée une section terrassement dotée d'engins mécaniques modernes, qui s'attaque immédiatement à d'importants travaux : aplanissement d'une partie des fortifications Vauban de Brest, dont la disparition est indispensable à l'extension de la ville ; terrassements de la Cité universitaire brestoïse ; aménagement du parc des sports de Lorient. Au total 200 000 m³ de terrassement.

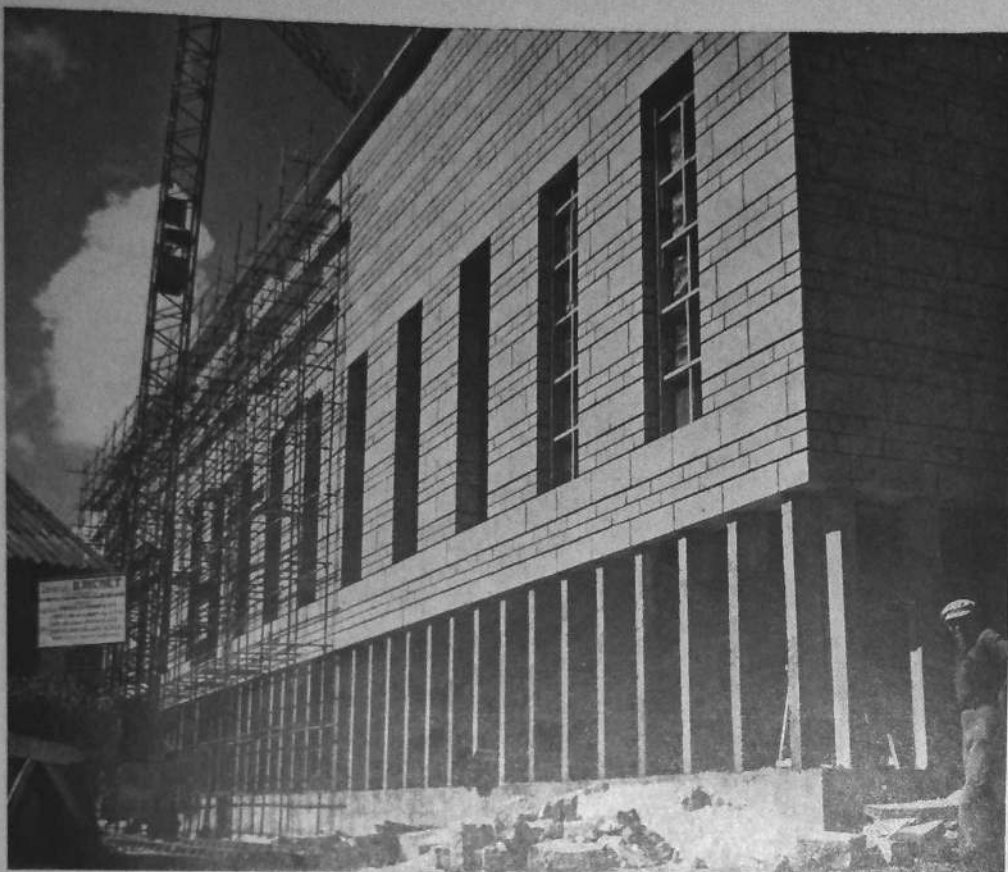
C'est encore à Brest, la construction d'un imposant mur de soutènement à l'Arsenal, de 14 m à la base, construit en béton cyclopéen dont l'agrégat est constitué par les plus grosses pierres de taille provenant de la démolition de l'ancienne cité (55 millions en 1949) ; puis à Lorient, l'important ensemble immobilier « Arsenal de Terre » (200 millions).

En 1952 Prosper Richet, membre fondateur du Syndicat départemental du bâtiment et des travaux publics des Côtes-du-Nord dont il est le président, membre de la Chambre de commerce, vice-président de la Caisse régionale de la Sécurité sociale de l'Ouest, est terrassé par la maladie et doit renoncer à toute activité. M. Robert Richet prend sa suite et fait porter son principal effort sur la mécanisation.

En trois ans le chiffre d'affaires double et atteint 600 millions.

Des travaux de plus en plus importants sont exécutés : bâtiments de l'agence de Morlaix de la Cie Lyonnaise d'entreprises, édifiés sur pieux battus par l'entreprise ;





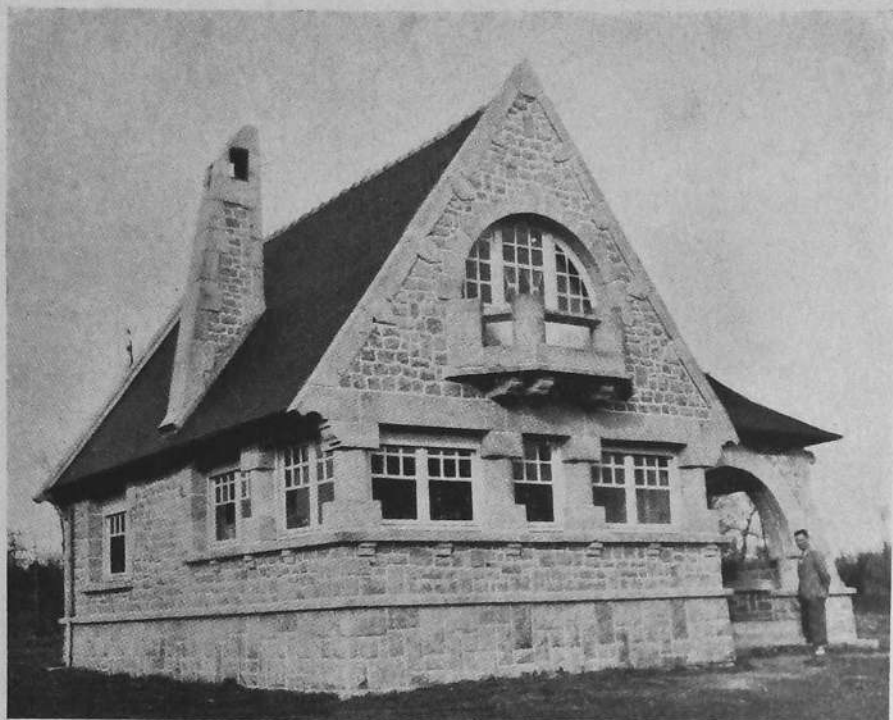
à Brest, aménagement de la cité scolaire de Kérichen et construction de l'école du boulevard Hoche ; enfin, œuvre maîtresse, édification à Lorient de l'église Notre-Dame-des-Victoires pour la paroisse Saint-Louis.

Cet imposant bâtiment aux lignes modernes, conçu par M. Hourlier, premier grand prix de Rome, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, a été réalisé entièrement en béton armé et pierre de taille.

Parmi d'autres réalisations spectaculaires des entreprises Richet en Bretagne, signalons : l'Hôtel de ville de Lorient (400 millions), l'annexe du lycée de Nantes à Chantenay (110 millions), la cité scolaire du lycée de Brest, l'église de Kervignac (80 millions), les bâtiments de la percepteur (75 millions), les nouveaux locaux du service des Ponts et Chaussées à Saint-Brieuc (33 millions), etc...

Signalons, pour terminer, que M. Robert Richet ne continue pas seulement l'œuvre de son père à la tête de l'Entreprise Richet mais aussi dans les dignités et responsabilités dont Prosper Richet avait été investi par l'estime et la confiance de ses confrères. M. Robert Richet est président du Syndicat patronal du bâtiment et des travaux publics des Côtes-du-Nord, membre titulaire de la Chambre de commerce de Saint-Brieuc, juge au Tribunal de commerce, vice-président de la caisse régionale de Sécurité vieillesse de l'Ouest... Et même membre d'une association de bardes, dont il a fait sienne la devise : « beauté, bonté et connaissance ».





LES GRANITS DE BRETAGNE

La Bretagne est la patrie du granit, matériau (éternel) dont les usages sont d'une diversité infinie. Il est tiré des carrières du Hinglé, de Bobital et de Languedias dans les Côtes-du-Nord par « les Granits de Bretagne » (René Rioche), qui exploitent également des carrières en d'autres points de la péninsule armoricaine, à Louvigné et Iffendic dans l'Ille-et-Vilaine.

Par suite des progrès mécaniques réalisés dans l'extraction, le granit est aujourd'hui un matériau d'un prix de revient peu élevé. Grâce à l'équipement mécanique dont disposent aujourd'hui les constructeurs d'immeubles et les entrepreneurs de travaux publics, sa manutention et sa mise en œuvre sont aujourd'hui particulièrement aisées.

Les trois carrières des Côtes-du-Nord que nous avons mentionnées plus haut produisent des granits de natures différentes :

- au *Hinglé* : granit bleu émeraude (inaltérable) et granit gris, destiné principalement à l'érection des monuments, aux travaux publics, au bâtiment et aux produits ciment.
- à *Bobital* : granit gris convenant plus particulièrement aux pavés ainsi qu'au bâtiment.
- à *Languedias* : granit blanc-kérinan utilisé pour le bâtiment et les travaux publics.

Plusieurs centaines d'ouvriers spécialisés sont employés à l'extraction et au travail du granit dans ces carrières mécanisées. Ajoutons que celle du Hinglé dispose d'un embranchement particulier raccordé à la S.N.C.F. Le granit en éléments pré-taillés, taille éclatée, est utilisable directement. Il est employé sans retouche du producteur au poseur, de la carrière au chantier.

Les granits de Bretagne livrent des blocs de granit brut de toutes dimensions, procèdent aux tailles et sculptures de toute nature dans les divers granits. Ils fournissent aux administrations des pavés, bordures, bouches d'égouts, macadam, gravillons, sables, et granits taillés pour monuments historiques. Pour le bâtiment, les granits de Bretagne fournissent des granits taillés, moellons, linteaux, appuis, crochets, lancis, gravillons, sables, etc... Pour les marbriers enfin, des granits bruts, taillés, polis. Cette entreprise livre également des granits sciés et polis pour l'ameublement et les revêtements de toute nature.



LES EXTINCTEURS SICLI

La société Sicli est spécialisée dans la solution de tous les problèmes du feu : prévention, détection, protection. Le matériel qu'elle vend, ou loue, à ses clients français et étrangers est produit dans l'une ou l'autre des quatre usines qu'elle a : en France à Saint-Ouen, La Plaine Saint-Denis, Trevoux et Saint-Brieuc ; en Afrique à Alger, Casablanca, Dakar ; à l'étranger en Allemagne à Solingen ; en Belgique à Bruxelles et en Suisse à Genève.

Parmi ces divers établissements, celui de Saint-Brieuc, créé en 1936, occupe une place importante. Son action s'étend sur vingt-quatre départements de l'Ouest et du Sud-Ouest.

En s'établissant à Saint-Brieuc plus d'un an avant le déclenchement de la dernière guerre, la société Sicli a prévu le mouvement de décentralisation de l'industrie française que les impératifs de la défense nationale devaient susciter, et que la congestion croissante de la région parisienne a rendu depuis dix ans plus nécessaire que jamais. Et elle s'en est bien trouvée : au cours des vingt dernières années, l'importance des bâtiments de l'usine Sicli de Saint-Brieuc s'est multipliée par cinq.

A l'origine, l'usine comptait une douzaine d'employés et ouvriers, auxquels il convient d'ajouter une dizaine d'agents et sous-agents. Aujourd'hui, elle dispose d'un matériel entièrement modernisé, et elle occupe quatre-vingt-dix employés et ouvriers, et soixante-cinq agents et sous-agents.

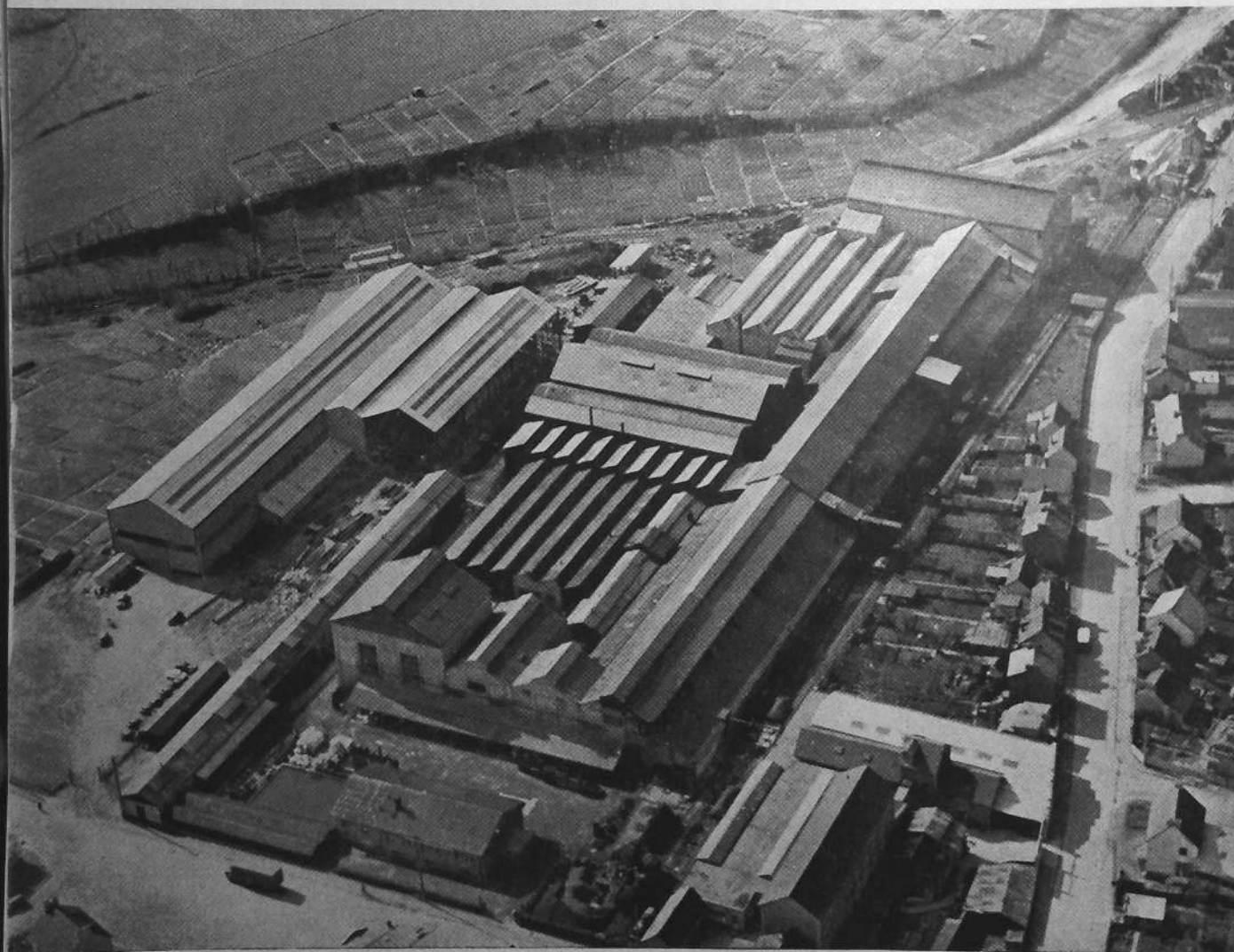
La société Sicli a des agences dans chaque département français. Le matériel qu'elle produit, entièrement fabriqué dans ses usines, est vendu ou loué aux utilisateurs, et bien entendu entretenu par la société productrice.

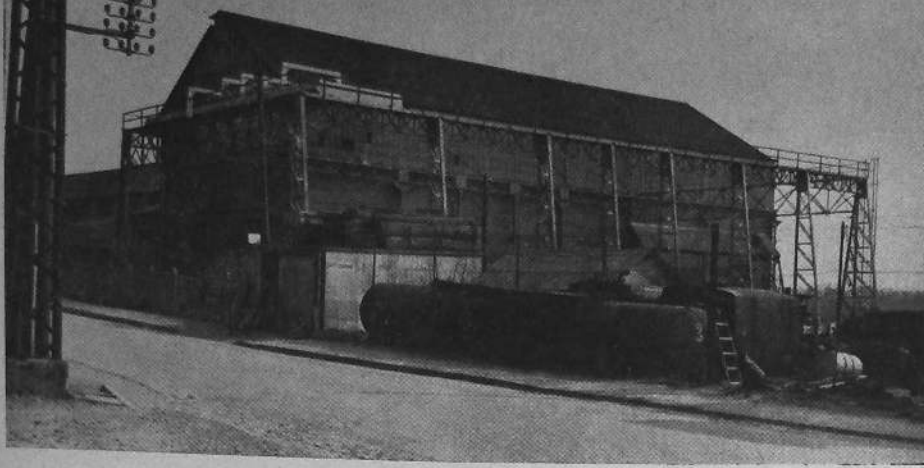




*La plus importante
production de moulages d'acier
en France*

LES ACIÉRIES DE SAMBRE-ET-MEUSE





Dans le cadre du plan d'industrialisation de la Bretagne, la Société des usines et aciéries de Sambre-et-Meuse a modernisé, au cours des dernières années, ses installations de Saint-Brieuc. Elle y a notamment mis en route un four électrique de 2 500 kW et aménagé son usine pour y recevoir un certain nombre de machines nouvelles, réalisant ainsi des investissements de l'ordre de 200 millions de francs.

Le four électrique a une capacité de 4 tonnes d'acier. Il est destiné à remplacer un ancien four qui, pour une même capacité, n'avait qu'une puissance de 1 250 kW. Le nouveau four fond en 45 minutes une charge de 4 tonnes de ferrailles ; le bain fondu est ensuite travaillé (désulfuration, déphosphoration, désoxydation, par apport de chaux et de ferro-alliages), pendant environ une heure. Le four met donc à la disposition de la fonderie, une coulée de 4 tonnes d'acier liquide toutes les deux heures, comme il travaille en marche continue, il assure ainsi une production de plus de 40 tonnes d'acier par jour.

L'ancien four qui met deux fois plus de temps pour effectuer une coulée sera, après révision, conservé comme four de complément ou de secours. Pour recevoir le nouveau four, il a été construit un bâtiment métallique de 48 × 20 m avec un pont roulant d'une puissance de levage de 10 tonnes.

Des aménagements et installations de machines nouvelles ont d'autre part été réalisés dans le restant de l'usine pour permettre la mise en œuvre du supplément d'acier liquide produit, en particulier :

— un chantier mécanisé dans la fonderie ; un four à recuire supplémentaire à l'ébarbage ; un hall supplémentaire pour l'ébarbage, non encore installé ; une machine automatique à dessabler ; des machines-outils pour l'usinage des pièces.

Le programme réalisé a augmenté l'effectif total de l'usine qui était auparavant de trois cent trente ouvriers.

La Société des usines et aciéries de Sambre-et-Meuse est le principal producteur français de moulage d'acier. La production de l'usine de Saint-Brieuc comprend principalement :

— des pièces en acier à 12 % de manganèse résistant à l'usure pour concasseurs et broyeurs de carrières et cimenteries, tuyaux et coudes de remblayage de charbonnages, maillons de chenilles de chars et tracteurs ;

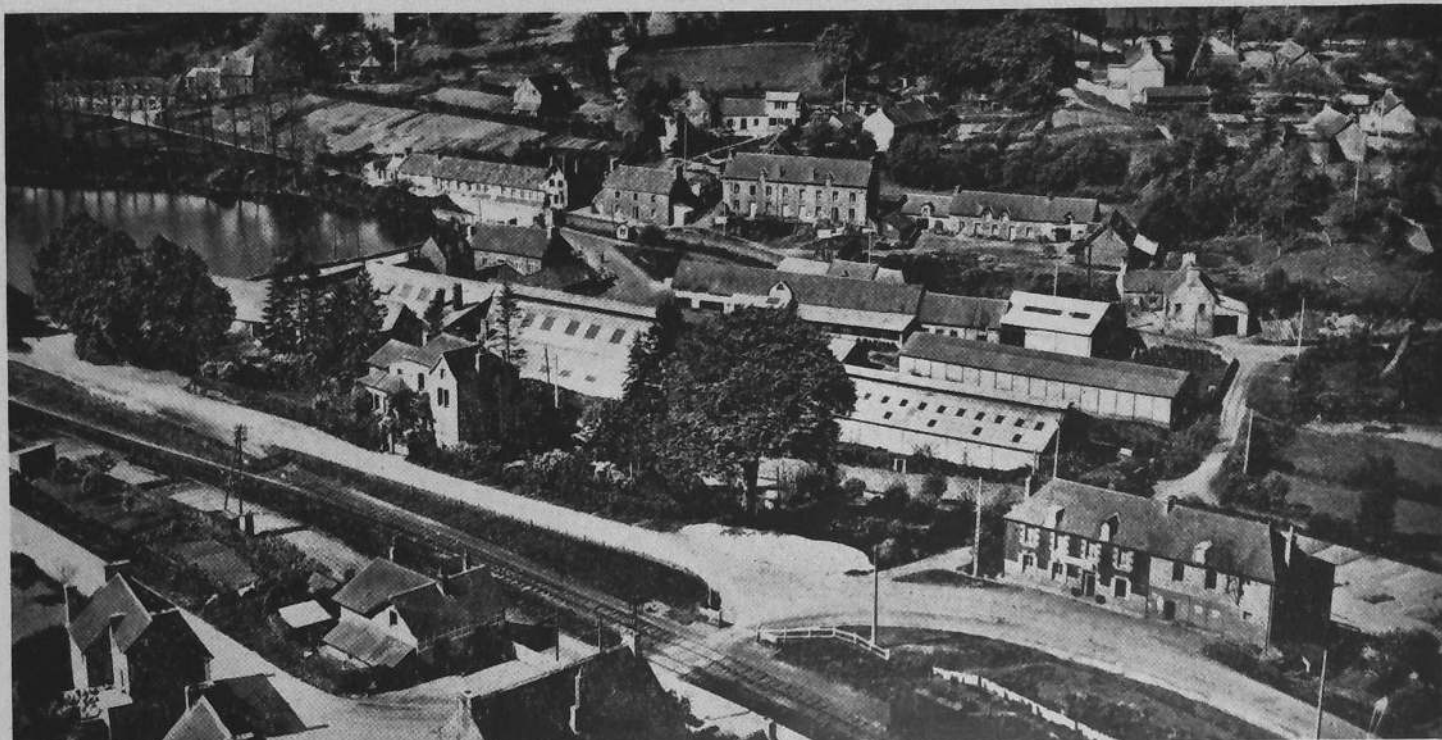
— des pièces en acier ordinaire livrées à des constructeurs de matériel automobile, chantiers navals, chemins de fer, etc...

— des enclumes (Saint-Brieuc est actuellement le seul fabricant français de ces pièces) ;

— des pioches ;

— des plaques et grilles de recouvrement pour rues et aérodromes





LES FONDERIES DU PAS ET BRISOU RÉUNIES

La fonderie du Pas, siège social de la Société des fonderies du Pas et Brisou réunies, est un ancien haut-fourneau, transformé en fonderie de seconde fusion en 1820. Ses activités sont associées depuis 1958 à celles des fonderies Brisou situées à Servon-sur-Vilaine, dans le département de l'Ille-et-Vilaine.

A la suite de l'absorption des fonderies Brisou par la fonderie du Pas, propriété de la famille de Villeneuve depuis 1908, l'entreprise, après avoir été constituée en société en nom collectif et en société à responsabilité limitée, se présente sous la forme d'une société anonyme au capital de 90 millions de francs, dont le président et directeur général est M. Alain Le Pomellec.

L'usine du Pas de cette société a surtout pris une grande extension à partir de 1946. Pendant quelques années après cette date, elle avait encore une activité presque entièrement axée vers la satisfaction des besoins de l'agriculture : fontes sur modèles, fontes buanderies et fontes poteries. Elle produit aussi, à l'heure actuelle, des fontes d'assainissement. Cent dix ouvriers travaillent à l'usine du Pas, pour une production atteignant 280 tonnes par mois.

À Servon-sur-Vilaine, l'usine de la société des Fonderies du Pas et Brisou réunies occupe deux cents ouvriers, qui produisent quelque 350 tonnes par mois, en pièces allant de 1 kilogramme à 10 tonnes. Les fabrications principales de cette fonderie consistent en fontes mécaniques, en fontes perlitiques et en fontes étanches. Signalons en outre que l'usine de Servon-sur-Vilaine est titulaire du label Fontfranc.



LES ÉTABLISSEMENTS MARÉCHAL et BRILLEAUD

*Machines agricoles, fers et métaux
quincaillerie en gros*

C'est en 1900, à l'instigation de M. Maréchal, professeur départemental d'agriculture des Côtes-du-Nord, que M. Husson, quincaillier, rue Saint-Guillaume à Saint-Brieuc, annexa à son commerce de quincaillerie celui des machines agricoles. Cette annexe fut créée sous le nom de « Comptoir agricole de Bretagne ». Au début de 1903, M. Husson ayant vendu son fonds de quincaillerie de la rue Saint-Guillaume, céda à M. Maréchal la partie agricole avec le nom commercial. A partir de cette date la firme s'organise seule sous la direction de M. Maréchal qui quitte l'enseignement pour se consacrer entièrement aux affaires.

L'installation primitive, dans un local exigü, venelle de la Prison, près de la place Du-Guesclin, fut très rapidement insuffisante. L'entreprise se transporta bientôt au 31 du boulevard National (aujourd'hui boulevard Clemenceau). En raison de l'importance que prenait rapidement l'affaire, M. Maréchal s'assura en 1905 la collaboration de M. O. Brilleaud qui était à l'époque chef de service dans les mines du Pas-de-Calais. Il mourut l'année suivante, mais Mme Maréchal continua, avec M. Brilleaud comme principal collaborateur, l'œuvre entreprise par son mari. En 1909 Mme Maréchal et M. Brilleaud fondèrent la société en nom collective « Veuve Maréchal et O. Brilleaud ».

Tous les deux apportèrent tous leurs soins au développement de l'entreprise. La situation florissante permit en 1910 d'acheter différents terrains et de prolonger les bâtiments du boulevard National au boulevard Waldeck-Rousseau. Entre temps, l'installation intérieure se complétait par la construction en 1912 d'un atelier, et par le nivellement des terrains achetés. La guerre de 1914 à 1918 vint interrompre la diffusion normale des machines agricoles. M. Brilleaud fut mobilisé de 1914 à 1918, période pendant laquelle Mme Maréchal assura la direction de la maison. La guerre terminée, l'affaire reprit son développement et bientôt se trouva à nouveau à l'étroit.

En 1924 Mme Maréchal se retira. La société en nom collectif transformée en société anonyme sous le nom qu'elle porte actuellement. Un vaste magasin fut construit sur l'emplacement de la propriété sise boulevard Clemenceau, à 50 mètres des anciens magasins. Un rayon de quincaillerie, fers, métaux, fournitures pour artisans fut adjoint à l'affaire « machines agricoles » en 1928 qui prit un très rapide développement aussi.

La société anonyme des Etablissements Maréchal et Brilleaud, au capital de 45 millions de francs occupe une surface de 8 320 m² dont 3 903 m² couverts. Son rayon d'action s'étend, pour la machine agricole sur les quatre départements bretons où elle représente depuis sa fondation, les instruments de culture et les appareils de laiterie « Melotte ». Son activité est plus particulièrement orientée depuis quelques années vers la diffusion de la traite mécanique, salles de traite, stabulation libre, équipement d'intérieurs de fermes, ainsi que vers la sélection d'instruments de motoculture bien adaptés aux besoins de notre région de l'Ouest.

La Société est actuellement dirigée par M. Pierre Brilleaud, fils du fondateur. M. Pierre Brilleaud est également président de la fédération de l'Ouest du Syndicat national des marchands réparateurs de machines agricoles et tracteurs.

La quincaillerie SÉBILLEAU FRÈRES



Solidement appuyée sur ses arcades du XVIII^e siècle, la Quincaillerie Sébilleau Frères est placée au centre de la rue commerçante de Saint-Brieuc

DÉPUIS 1740, un magasin de quincaillerie est établi au centre de la rue Saint-Guillaume qui, de tout temps, a été par excellence la rue commerçante de Saint-Brieuc. Ce magasin, après avoir porté à son fronton le nom de Husson, et plus anciennement celui de Richer, porte depuis le début de ce siècle, 1902 exactement, celui de Sébilleau. Après la mort, en 1916, de Louis Sébilleau, ses deux fils, Henri et Jean, lui succèdent à la direction de l'entreprise qui devient la maison Sébilleau Frères.

Ainsi s'agit-il, on le voit, d'une vieille maison, forte d'une grande tradition, mais dont la politique des ventes a toujours été renouvelée et adaptée aux nécessités changeantes du commerce.

En Bretagne, et plus particulièrement dans les Côtes-du-Nord, la structure de la distribution des objets et articles de quincaillerie est marquée par le nombre élevé des grossistes. La concurrence est âpre et les détaillants sont très sollicités : aussi, on peut admettre que ceux-ci peuvent aisément satisfaire à tous leurs besoins d'approvisionnement dans les meilleures conditions de prix.

Dans les branches d'activité commerciale propre à la maison Sébilleau Frères, les techniques nouvelles ont profondément bouleversé, depuis la dernière guerre, les méthodes de ventes, alors que celles-ci n'avaient guère évolué entre 1918 et 1939. La diffusion des équipements électro-ménagers a entraîné la création de nouveaux services à l'intérieur de l'entreprise. Elle a transformé aussi les procédés de prospection et exigé l'installation d'un service nouveau : l'entretien et le service après vente.

L'artisanat, de son côté, n'a pas échappé à ce mouvement. Le forgeron et le charron d'antan, qui s'accoutumaient parfaitement d'une collaboration étroite pour répondre aux besoins de l'agriculture, ont disparu sous leur forme traditionnelle. Le mécanicien a pris la place du premier, le second a abandonné son outillage et s'est mué en carrossier construisant les remorques de tracteurs nécessaires aux culti-

vateurs. L'assemblage des pièces métalliques ne se fait plus par forgeage, mais par soudure électrique. A outillage nouveau, fournitures différentes !

La multiplication des appareils fonctionnant au butane ou au propane, tant pour le chauffage que pour la cuisson des aliments, a d'autre part transformé les conceptions qui présidaient naguère encore à l'installation de cette pièce si importante de l'habitation : la cuisine. Les appareils à combustible solide (comme le charbon) sont en recul devant les cuisinières et radiateurs à gaz ou au mazout. Les perfectionnements apportés aux combustibles liquides, la simplification des techniques du mazout permettent l'adoption de ces appareils dans tous les cas, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives à l'activité du quincaillier.

L'entreprise Sébilleau Frères dispose d'un magasin situé au cœur même du centre commercial de la ville de Saint-Brieuc, dont la surface au sol n'est pas inférieure à 1 400 m², à quoi s'ajoutent deux étages et un sous-sol. Elle possède d'autre part, à l'intérieur des limites de la ville, un entrepôt de 900 m². Elle utilise un personnel qui compte 45 employés et ouvriers, servis par une flotte de quatorze véhicules automobiles. C'est dire qu'elle est en mesure de répondre à tous les besoins de la clientèle et de faire face aux obligations nouvelles qui pourraient résulter de l'évolution des techniques dans la spécialité qui est la sienne.



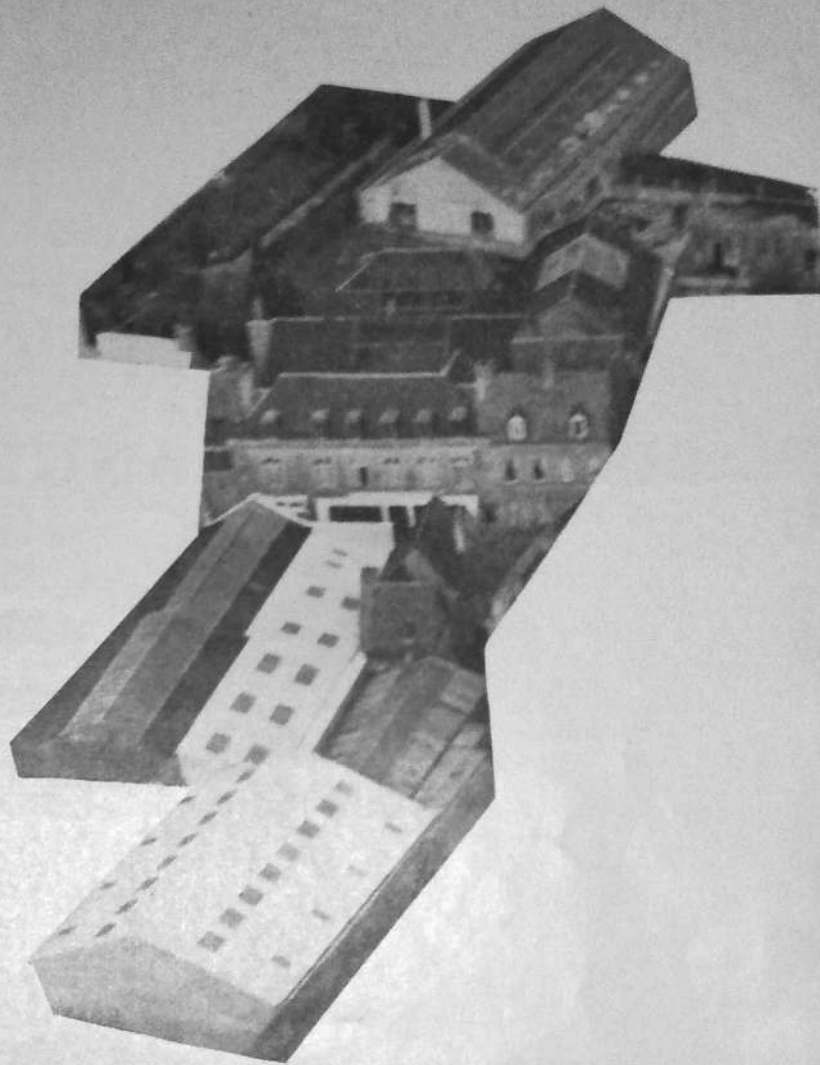
Malgré sa tradition vieille de 220 ans, les aménagements intérieurs, clairs et aérés, ont été adaptés aux méthodes modernes du stockage

QUINCAILLERIE ROLLAND FRÈRES

Quincaillerie en gros, la maison Rolland Frères a été fondée en 1911 par Félix et Jean-Baptiste Rolland et établie à Lannion, où elle est particulièrement bien placée pour satisfaire aux besoins de sa région.

Ses activités principales sont aujourd'hui la quincaillerie en gros sous ses diverses formes : fers et métaux, tubes de fer, de cuivre et de plastique, fournitures pour le bâtiment, équipements sanitaires, contreplaqués, appareils de chauffage et de cuisine, meubles, articles de ménage, équipements électro-ménagers, droguerie, faïence et verrerie, gaz butane et propane des marques Raffigaz et Utigaz, machines à laver Laden, etc.

Les illustrations que nous publions ci-contre donnent une idée de l'importance des installations de cette entreprise, magasin d'exposition, magasins à fers, réserves, garages, etc., ainsi que d'une partie du parc de véhicules automotobles dont elle dispose pour le service de sa clientèle.





Le magasin central

LA QUINCAILLERIE BRETONNE

L'origine de la **Quincaillerie bretonne** remonte à la maison Meunier-Leroux, créée en 1825 à Saint-Brieuc, qui exploitait un commerce de quincaillerie en gros et détail auquel était adjoind un atelier de serrurerie. En 1914 cette maison devint la **Société des Etablissements Meunier-Mafart-Royer** dont le développement après 1918 entraîna l'acquisition de terrains et de locaux permettant l'organisation d'un grand magasin de détail rue Charbonnerie, d'un magasin de gros place Glais-Bizoin, ainsi que d'une usine de chaudronnerie et de charpente en fer boulevard de La Tour d'Auvergne. Entre temps, M. Meunier s'étant retiré, MM. Jean Mafart et Charles Royer prenaient seuls la direction.

De 1937 à 1946 la croissance de chacune de ces activités justifia la création de trois sociétés distinctes : la **Quincaillerie bretonne** pour le gros, dirigée par M. Mafart, la société « **Aux Arts ménagers** » pour le détail et la **Société métallurgique de Bretagne** dirigée par M. Royer.

L'organisation de la **Quincaillerie bretonne**, grossiste intégral, et sa progression depuis la dernière guerre, sont caractéristiques de la structure économique des Côtes-du-Nord et de son évolution. Les usines de la région, peu nombreuses mais actives, les entreprises de bâtiment, l'artisanat urbain et rural, l'équipement domestique consomment sous des formes très diverses les produits de la métallurgie. La Bretagne étant éloignée des grandes zones industrielles du Nord, de l'Est et du Centre, ces besoins ne peuvent être satisfaits que par des relais régionaux tels que la **Quincaillerie bretonne** dont le rôle est de prévoir les approvisionnements, de les grouper par tonnages suffisants pour réduire les frais de transport, de stocker les marchandises et de les distribuer par camions à domicile suivant les besoins des détaillants, des artisans et des entrepreneurs.

Cette fonction classique du grossiste apparaît ici d'autant plus essentielle que la population est très dispersée et que le chemin de fer — et même les messageries routières — ne desservent qu'une minorité de communes rurales. Même si certaines usines productrices voulaient livrer directement leurs produits par petites fractions aux professionnels de ce secteur, non seulement elles subirait une servitude onéreuse mais encore elles n'en auraient pas la possibilité matérielle dans la plupart des cas.

En assurant un véritable service à l'égard des corps de métiers qui forment sa clientèle, la **Quincaillerie bretonne** se révèle être ainsi un rouage nécessaire dans la distribution des produits sidérurgiques, des métaux, des appareils de cuisine et de chauffage, de l'outillage, des articles de ménage et des fournitures agricoles. De plus, l'électrification des campagnes bretonnes, sérieusement poussée au cours des dernières années, l'a conduite à accroître aussi son activité de grossiste dans le domaine de l'électricité générale, de la plomberie et du sanitaire.

Une telle extension a nécessité un gros effort d'équipement. Aux magasins de la place Glais-Bizoin et de la rue Saint-Benoît, est venu s'ajouter un embranchement particulier sur la voie ferrée, à la sortie sud de Saint-Brieuc, au lieu dit Le Carpont, où un pont roulant de 5 tonnes dessert 3 000 m² d'entrepôts couverts affectés aux produits sidérurgiques, aux marchandises lourdes et encombrantes, ainsi qu'au butane et au propane de la Compagnie Primagaz dont la **Quincaillerie bretonne** est concessionnaire pour le département des Côtes-du-Nord. Cette nouvelle organisation assure à la Quincaillerie bretonne un ensemble de moyens de stockage et de manutention modernes qui lui permettront de contribuer activement aux étapes futures du développement économique régional.



Un aspect du rayon sanitaire



L'entrepôt embranché du Carpont



Les Etablissements LE JAMTEL Frères

C'EST il y a près de cent vingt ans, en 1840 exactement, que Vincent Le Jamtel, fondeur de cloches, créa un commerce de détail de quincaillerie, ferronnerie et clouterie à Guingamp. Il était né en 1804. A sa mort, survenue en 1873, son fils, Emile-Mathurin Le Jamtel lui succéda et après lui, sa veuve, assistée de son fils Paul.

A la quincaillerie de détail fondée par son grand-père, Paul Le Jamtel, adjoignit, dans la première année de ce siècle, une affaire de gros. Deux ans plus tard, en 1903, son frère Emile, ancien élève de l'École polytechnique, s'associa à lui. Ils devaient, en collaboration, étendre l'aire d'influence des établissements Le Jamtel non seulement à tout le département des Côtes-du-Nord, mais encore à celui du Finistère. Le magasin dont nous publions trois vues dans cette page date de cette période, ayant été terminé à la fin de 1913.

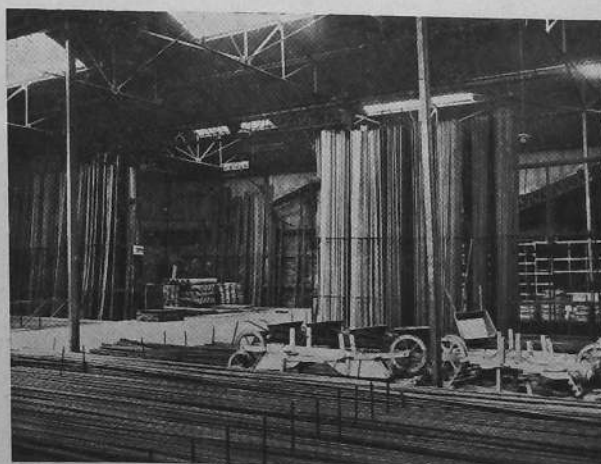
Mais voici la guerre. Emile et Paul Le Jamtel, mobilisés, sont remplacés impromptu à la tête de l'affaire par leurs épouses. Ils ne reviendront l'un et l'autre qu'en 1919 pour organiser, avec l'aide de cinq représentants, la prospection rationnelle des besoins de la région, complétée par deux magasins de vente, l'un à Tréguier, l'autre à Perros Guirec. A leurs côtés, leurs fils MM. Yves et Paulick Le Jamtel participent à la gestion de l'entreprise, qui, en 1926, et pour vingt ans, devient une société anonyme.

Passons sur les difficultés rencontrées par la société durant la deuxième guerre mondiale : en 1944, les réceptions tombent à presque rien. Mais, dès 1946, transformée en société à responsabilité limitée sous la double gérance de MM. Yves et Paulick Le Jamtel, l'entreprise reprend sa pleine activité.

Une filiale, la Société de quincaillerie générale, est créée en 1948. A partir de cette époque, les activités des établissements Le Jamtel frères se concentrent sur le stockage et la vente des produits sidérurgiques, de l'outillage pour le bâtiment, de la serrurerie, de la tréfilerie, etc. La Société de quincaillerie générale se spécialise, elle, dans la vente des articles et ustensiles de ménage, des appareils de cuisine et de chauffage, de la faïence, de la porcelaine et de la verrerie ; elle crée aussi une branche de l'électro-ménager.

Le projet de création d'un chantier avec embranchement relié à la S.N.C.F. est assez avancé et sa réalisation devrait intervenir dans le courant de l'année 1960.

Guingamp a mérité par sa position géographique qui en fait une plaque tournante le surnom de « carrefour de l'Armor et de l'Argoat » : les établissements Le Jamtel, à l'image de la ville où ils ont leur siège, rayonnent une région riche, répondant à ses besoins les plus variés.





LES ÉTABLISSEMENTS ANGE ROSSIGNOL

Vieille affaire familiale reprise en 1938 par M. Ange Rossignol, cette entreprise de charcuterie et de salaisons se trouva complètement détruite deux ans plus tard, le 8 mai 1940 exactement, par des engins incendiaires. Aussitôt reconstruite, elle ne connut d'abord qu'une activité des plus réduites, en raison des conditions faites à la profession par le régime de l'occupant. Ce n'est donc que depuis une dizaine d'années, et surtout depuis 1952 que l'entreprise Ange Rossignol enregistra des résultats spectaculaires.

La cause directe en fut l'amélioration constante de la qualité et de la diversité des produits offerts à la clientèle. Avec une régularité quasi-mathématique, le chiffre d'affaires s'en est trouvé chaque année accru de 25 pour 100 par rapport à l'année précédente, ce qui revient à dire que l'augmentation de ce chiffre, de 1952 à 1958, a dépassé 300 pour 100 alors que

le prix des porcs n'a pas sensiblement varié.

Aussi n'est-il pas surprenant que, dès le mois d'octobre 1956, M. Rossignol ait été le premier à solliciter, de la municipalité de Saint-Brieuc, l'octroi de terrains dans la zone industrielle nouvellement définie. Cependant, cette affaire est jusqu'à présent restée sans suite et la perspective de construire là une usine moderne en rapport avec la production porcine du département et les possibilités d'extension des Etablissements Rossignol semble s'estomper.

Ajoutons d'ailleurs à ce propos qu'en vertu de certaines anomalies de la loi de finances, signalées par M. Ange Rossignol dans un rapport fait à la demande du Secrétaire général de la section régionale du commerce extérieur en janvier 1958, il en coûterait à l'industrie de la salaison, pour conditionner ses produits sous pellicule plastique par exemple, 25 à 27 pour 100 de plus qu'au fabricant de bonbons

pour la même opération. Les investissements de cette industrie spécialisée dans la transformation des viandes sont eux aussi plus onéreux dans une proportion sensible.

Il n'en reste pas moins que, mesurant les dangers de leur si rapide progression, les Etablissements Rossignol tentèrent d'y mettre un frein et refusèrent l'afflux de la clientèle. Mais en vain. Ils ont donc continué de pratiquer une politique d'investissements constants, investissements assurés en totalité par l'auto-financement, dans un cadre réduit à l'extrême.

Dans le même temps M. Rossignol élu maire de Binic en mai 1953 donnait un tel essor à la commune, que Binic est devenu l'exemple, souvent cité dans la presse régionale, d'une modernisation rapide et rationnelle.

Ce qui tend à prouver que les qualités d'administrateur peuvent trouver leur champ d'application, simultanément en des domaines très différents.





Au premier plan à gauche : le bâtiment abritant la source.

LA SOURCE "SASSAY" DE PLANCOËT

CHAQUE année, et, toujours plus nombreux, les touristes, français et étrangers, découvrent la Bretagne, son particularisme, son charme et ses vertus.

Ils sont séduits par ses côtes sauvages ou mondaines, découpées sur deux océans, son « pays intérieur » pittoresque et divers : landes stériles d'ajoncs et de bruyères, ou, terres d'un incroyable rendement agricole.

La Bretagne, toute de contrastes, fière de son folklore, de ses monuments, de ses traditions religieusement conservées, mais soucieuse de modernisme et de participation à l'équipement industriel et économique du pays ; la Bretagne, au sous-sol de réputation pauvre en nappes aquifères, ne trouvait pas sa place dans le thermalisme français. Et pourtant, à la suite du rapport, présenté à l'académie de médecine par le professeur Pouchet, membre de ladite académie, et consécutif aux longues et scientifiques recherches du docteur J.-M. Chambrin, de Plancoët, l'eau de la Source Sassay, depuis 1928, est reconnue minérale.

Désormais, la Bretagne, par Plancoët, est représentée sur la carte de l'hydrologie minérale de la France.

Sans s'étendre sur les origines, les caractéristiques de l'eau de Sassay, connue et appréciée dans tout l'Ouest et au-delà, disons qu'à ses qualités exceptionnelles d'excellente eau de table conférées par son agréable saveur, son extrême pureté et sa légèreté, elle ajoute d'heureux effets thérapeutiques grâce à une faible minéralisation et une radioactivité de 3,33 millimicrocuries par litre.

Composition chimique, débit, température, radioactivité montrent toujours des chiffres constants : indice de pureté et de fidélité dans l'action curative.

Comme les grandes sources de composition voisine et de faible minéralisation, Sassay est, essentiellement, une eau diurétique agissant, selon l'expression consacrée, plus « par ce qu'elle emporte que par ce qu'elle apporte ».

Diurétique, c'est-à-dire permettant aux reins de sécréter jusqu'à trois fois le volume d'eau absorbée, entraînant les déchets toxiques accumulés aux cours d'intoxications chroniques (gravellæ, goutte, arthritisme). Diurétique : agissant dans les cas d'insuffisance quantitative et qualitative de la sécrétion rénale, enfin réalisant un véritable lavage des voies urinaires dans les cas d'infections de celles-ci.

A cette qualité primordiale, l'eau de Sassay s'en ajoute une autre : sa radio-activité.

Radio-activité de 3,33 millimicrocuries sous la forme de radon (émanation de radium) par litre d'eau à l'émergence, c'est-à-dire absolument inoffensive, et, thérapeutiquement utilisable. Propriété fragile, puisque la vie de l'émanation est courte et se détruit, comme chacun sait, en 21 jours, suivant une formule exponentielle, de telle façon que son pouvoir radio-actif diminue de 1/2 en 4 jours environ, et des 3/4 en 8 jours. Ceci explique les résultats très différents obtenus dans les cures sur place ou avec l'eau embouteillée.

Cette qualité exceptionnelle permet d'affirmer le rôle sédatif et décongestionnant de l'eau, son action régulatrice sur les fonctions gastro-intestinales ; aussi convient-elle parfaitement aux dyspeptiques, aux nerveux spasmodiques. On comprend combien son action est favorable sur les diarrhées estivales de l'enfance.

Voilà donc, succinctement présentée, cette source de Sassay, qui, depuis sa mise en exploitation, poursuit un essor dont les chiffres parlent d'eux-mêmes : de 200 000 bouteilles en 1932, la production dépasse actuellement 6 000 000 de bouteilles par an, résultat obtenu après aménagements et modernisations successifs. Les demandes sans cesse accrues (certains jours de pointe, soixante mille bouteilles) obligent à de perpétuelles adaptations.

Essor, évidemment remarquable d'une affaire dirigée avec compétence, mais qui n'a pas dit son dernier mot puisque l'objectif est le but recherché par le créateur de Sassay : établissement d'une station hydrominérale comportant avec la cure de boisson selon toute la technique hydrominérale désirée, l'utilisation thérapeutique des propriétés du radon.

Plancoët, demain peut-être station thermale, est prédestiné pour remplir ce rôle : par sa situation, à 5 km à vol d'oiseau de la mer, il bénéficie d'un climat marin tonique, bien que doux et atténué. Si le pays ne possède pas les distractions propres aux grandes stations, il offre néanmoins, à ses estivants, les plaisirs que recherchent les citadins surmenés : belles promenades dans une campagne pittoresque, boisée, riche en rivières poissonneuses, riche aussi de souvenirs historiques.

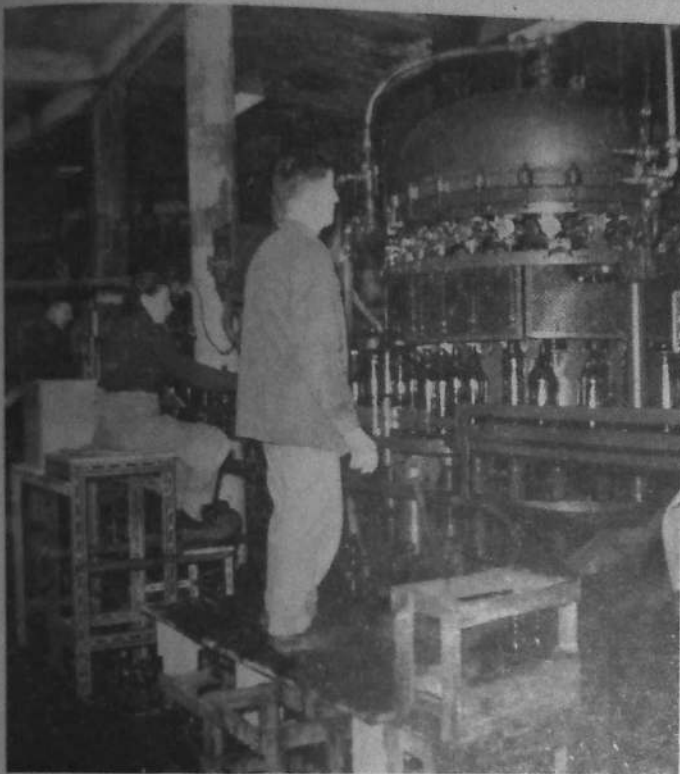
Enfin, il offre l'inappréciable chance d'être « la porte d'entrée de la Côte d'Emeraude », cette côte dont le charme est infini, les sites ravissants et les distractions multiples. Aussi, pour ne pas priver de tous ces attraits les curistes éventuels, la direction de Sassay envisage-t-elle de reprendre un projet ancien : livrer à domicile, aux estivants séjournant en bordure de cette côte voisine, l'eau embouteillée le matin même à la source, eau qui serait administrée sous contrôle médical.

A l'heure où la « Bretagne thermale et climatique » s'instaure, y a-t-il meilleure façon d'appliquer la formule « Bretagne, pays de santé » que de combiner ces deux merveilleux éléments de thérapeutique naturels et vivants que possède Plancoët : la cure hydro-minérale de Sassay et le climatisme marin avec tous ses adjuvants ?

Reste à coordonner les résultats scientifiques avec les applications que peut leur donner l'industrie thermale : alors un sens nouveau sera trouvé à l'utilisation de nos richesses locales.

Vue du bâtiment principal





Chaîne d'embouteillage (la tireuse)



Les bocks doux et demi-sec

LES CIDRES PABU

Le voyageur qui se rend de Rennes à Morlaix, par la route nationale 12, traverse de bout en bout le département des Côtes-du-Nord. S'il trouve le paysage plus plat et plus monotone à l'est, plus accidenté et plus sauvage dans les Monts d'Arrée de l'ouest, un point commun toutefois attirera son attention : l'énorme quantité de pommiers à cidre qu'il rencontre partout.

Il faut bien le dire, le cidre était ici, il y a seulement encore trente ans, la boisson la plus consommée ; hélas, elle a été détrônée par d'autres, vins, bière, eaux minérales, parce qu'elle n'a pas su se mettre au diapason du modernisme. Le cultivateur ne soigne plus un pommier qui ne lui procure aucun profit ; le cidre se fabriquait selon les méthodes archaïques et la plupart du temps sans aucun soin de conservation.

Quelques cidreries, prenant heureusement conscience du péril, se sont équipées d'une façon moderne, pour produire et fournir aux consommateurs, un cidre de qualité suivie, de goût agréable et de parfaite présentation. Parmi ces dernières figure la Cidrerie Le Nast-Buzulier, installée près de Guingamp et propriétaire de la marque « Cidre Pabu ».

Cette affaire familiale, fondée en 1895 par

M. Yves Buzulier, est la plus ancienne de toute la région. Elle a très longtemps travaillé localement au stade artisanal et a franchi le stade industriel depuis une dizaine d'années. Equipée d'une façon remarquable, elle peut supporter sans défaillir des pointes de ventes semblables à celles que nous venons de connaître au cours de la dernière saison estivale particulièrement chaude.

Douze camions jaunes et bleus de tout tonnage sillonnent les routes du département, et celles du Finistère, pour acheminer vers les points de ventes les quelque 1 500 000 bouteilles de Cidre Pabu qui sont vendues chaque année.

Un personnel qualifié, une capacité énorme de stockage, des moyens mécaniques d'épuration très perfectionnés tels que la centrifugation et la filtration, une légère saturation, un embouteillage entièrement automatique d'un rendement horaire de 2 000 bouteilles, selon les méthodes les plus rigoureuses d'hygiène et de propreté, assurent au Cidre Pabu une qualité et stabilité appréciées du consommateur.

Les nombreux Parisiens qui viennent sur nos côtes passer leurs vacances en profitent pour effectuer une cure de cidre et beaucoup ont écrit au Cidre Pabu le suppliant de les livrer à Paris.

Malgré les grosses difficultés d'ordre matériel que représente la livraison d'un secteur aussi éloigné, la direction du Cidre Pabu a donné satisfaction aux demandeurs. Ceux-ci se sont empressés de faire goûter à leurs amis le bon cidre naturel de Bretagne ; ces amis sont devenus bien vite des clients et des propagandistes tant et si bien qu'en huit mois le nombre des clients a dépassé les cinq cents.

Chaque jour les commandes affluent de la capitale et deux expéditions chaque semaine sont acheminées vers leurs destinataires.

L'Afrique du Nord, elle aussi, semble favorable à la consommation du cidre. Bénéficiant d'un fret très avantageux sur les navires-citernes à vins, plusieurs expéditions de cartons de bocks Cidre Pabu ont déjà pris le départ vers Alger, Oran et Bône.

Il est heureux de constater que grâce à des maisons comme le Cidre Pabu, cette boisson agréable, typiquement bretonne et très économique, ne disparaîtra pas du marché local. Formulons même le vœu que des marchés extérieurs importants viendront dans un proche avenir assurer à cette noble boisson une très large diffusion.



Chaîne d'embouteillage
(la laveuse de bouteille)

RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS - Numéro spécial Côtes-du-Nord

A	Fonderie du Pas et Brisson 58 Francpoulet 68/69	R
Abattoirs industriels de Callac 65 Abattoirs industriels A. Gilles 6 Aciéries de Sambre et Meuse 56/57 André Philippe III-C	G	Richet R. 52/53 Rossignol 64 Rolland 63
B	Gaz de France 8 Granits de Bretagne 54	K
Brilleaud et Maréchal 59	K	S
C	Kaolinière Armoricaine 2 Kerfant III-C	Sambre et Meuse (Aciéries) 56/57 Sassay (Source) 70 S.C.A.C. 2 Sébilleau 61 S.I.B. 3 Sicli 55 Société Générale 2 Sté métallurgique de Bretagne IV-C Studler 66/67 Syndicat de la Brosserie 50
C.E.E.M. et T.P. 7 Centribéton 10 Chaffoteaux et Maury I-C Chalos 8 Chambre de commerce II-C Cidres Pabu 71/72 Cornic 48	L	M
F	Le Quéré III-C Le Jamtel 62	Maison de la Bretagne 1
Fédération des coopératives laitières 4/5	M	P
F	Papeterie Vallée 9 A. Philippe III-C	P
F	Q	V
Fédération des coopératives laitières 4/5	Quincaillerie Bretonne 60	Vallée (Papeterie) 9

poupées régionales

PHILIPPE

20, BOUL. THIERS

SAINT-BRIEUC

Label " Art & Qualité Bretagne "

Pour votre **DEMENAGEMENT**
Pour vos **TRANSPORTS**
Pour vos **VOYAGES**

ETAB^{ts} F. KERFANT

GUINGAMP, Tél. 3 ET 6
SAINT-BRIEUC, Tél. 2-01
PAIMPOL, Tél. 50
(Côtes-du-Nord)

élevage avicole de Kerzhé

PONTE : WYANDOTTE
RHODE-ISLAND
Croisement RIR × WYANDOTTE

CHAIR : SUSSEX × WYANDOTTE
WHITE × SUSSEX

Poussins d'un jour - Œufs à couver suivant disponibilités

ÉMILE LE QUÉRÉ

PABU-GUINGAMP
TÉL. 5 à PABU (COTES-DU-NORD)

L'OUEST INDUSTRIEL

fondé en 1951 pour le développement
économique de l'Ouest

*traite tous les mois des activités économiques de
quinze départements français dans lesquels, plus que
partout ailleurs, l'expansion est à l'ordre du jour.*

CENTRES DE LIAISON ET COMITÉS DE PATRONAGE :

BRETAGNE

CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES
(LOIRE-ATLANTIQUE).

OFFICE DEPARTEMENTAL DES GROUPEMENTS
PATRONAUX DE LA LOIRE-ATLANTIQUE,
NANTES.

CHAMBRE DE COMMERCE DE RENNES
(ILLE-ET-VILAINE).

FEDERATION DES INDUSTRIES D'ILLE-
ET-VILAINE, RENNES.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUIMPER
(FINISTERE).

CHAMBRE DE COMMERCE DE LORIENT
(MORBIHAN).

FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU MOR-
BIHAN, LORIENT.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST
(FINISTERE).

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-
BRIEUC (COTES-DU-NORD).

CHAMBRE DE COMMERCE DE MORLAIX
(FINISTERE).

CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
(ILLE-ET-VILAINE).

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-
MALO (ILLE-ET-VILAINE).

NORMANDIE

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN
(SEINE-MARITIME).

FEDERATION DES SYNDICATS PATRO-
NAUX DE ROUEN ET DE SA REGION.

COMITE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARMEMENT DU HAVRE.
CHAMBRE DE COMMERCE DE GRANVILLE
(MANCHE).

PAYS DE LA LOIRE

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS
(MAINE-ET-LOIRE).

FEDERATION PATRONALE DE L'ANJOU
(ANGERS).

CHAMBRE DE COMMERCE DU MANS ET
DE LA SARTHE.

FEDERATION DES GROUPEMENTS ET
SYNDICATS DES INDUSTRIELS, COMMER-
CANTS ET ARTISANS DU DEPARTEMENT
DE LA SARTHE (LE MANS).

CHAMBRE DE COMMERCE DE LAVAL ET
DE LA MAYENNE.

L'ABONNEMENT D'UN AN : 20 NF (ÉTRANGER : 26 NF)

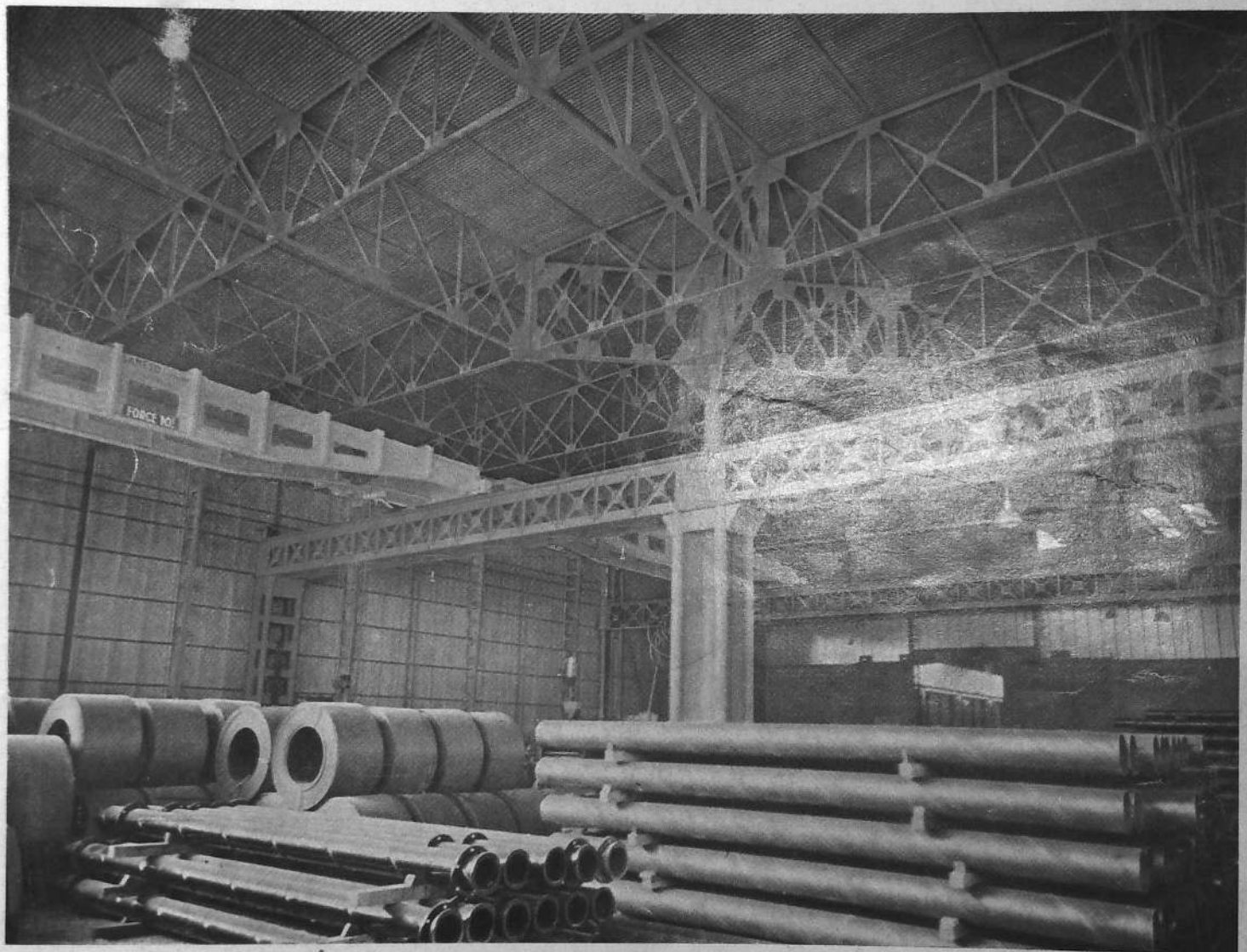
L'OUEST INDUSTRIEL, 106, boulevard Malesherbes, PARIS XVII^e — WAG. 00-60 — C.C.P. 4158-59 Paris

SPÉCIALISTE
DES INSTALLATIONS COMPLÈTES

(usines, carrières...)

OUEST - FRANCE - ALGÉRIE

CHARPENTE — CHAUDRONNERIE — SERRURERIE
MATÉRIEL DE CARRIÈRE — MANUTENTION — HANGARS
PYLONES — RÉSERVOIRS



SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE BRETAGNE

Anciens Établissements Royer
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 NF



25, Boulevard de la Tour d'Auvergne

Ad. Tél. Sometra

TÉL. : 19-08 SAINT-BRIEUC